

5. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

5.1 Considérations générales sur les effets paysagers d'un parc éolien

5.1.1 La préhension visuelle de l'objet « éolienne ».

La préhension visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

5.1.1.1 Les dimensions des éoliennes

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 180 m au plus haut des bouts de pales. Les dimensions des plus grandes éoliennes ne présentent donc quasiment aucune similitude avec les constructions et les monuments humains les plus courants sur nos territoires.

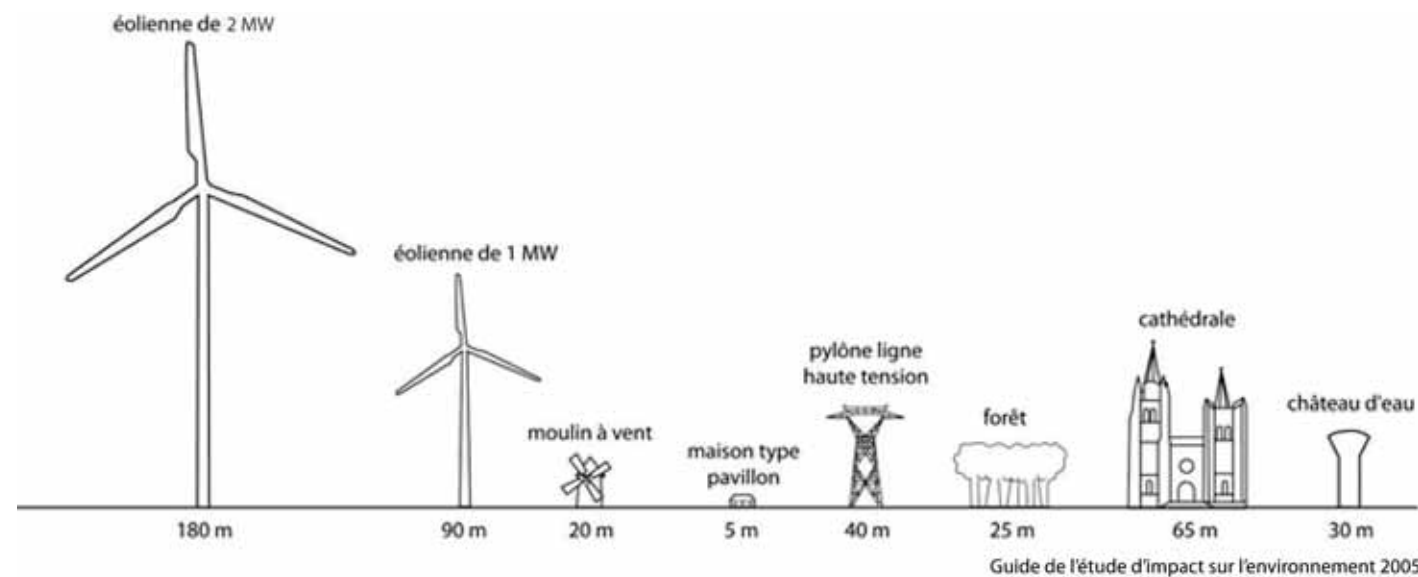


Figure 14 : Rapports de hauteurs entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage

5.1.1.2 La couleur

L'arrêté du 1^{er} novembre 200¹ relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß-Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).



Figure 15 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes

5.1.1.3 L'éclaircissement

La préhension visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Figure 16 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre

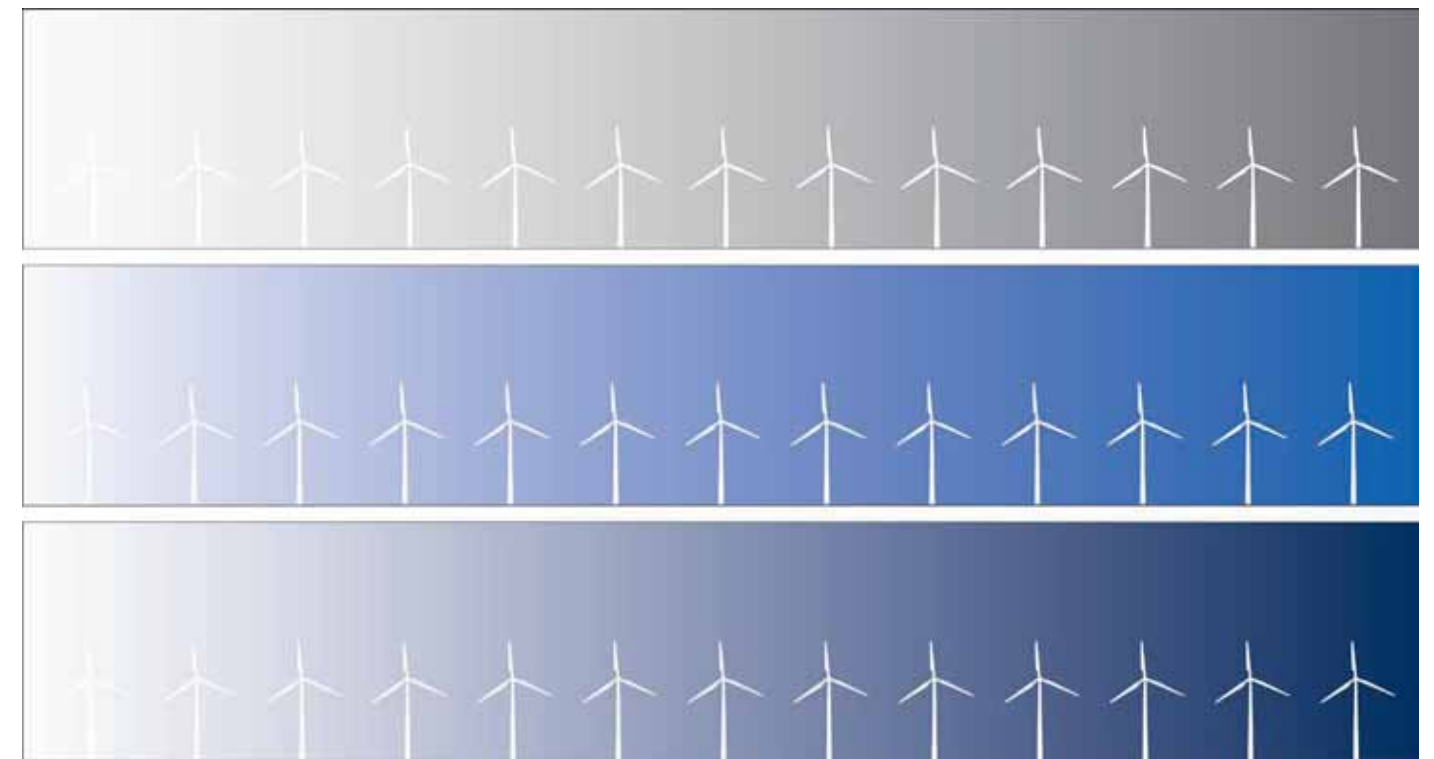


Figure 17 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel

5.1.1.4 Le positionnement de l'observateur

Dans une situation de belvédère ou de vue plongeante, les plans se multiplient presque à l'infini. Dans cette perspective, les premiers plans sont plus contrastés et progressivement les plans éloignés se fondent dans l'horizon. Dans ce champ visuel, les objets, selon leur distance à l'observateur, sont mis en relation avec de nombreux plans et vus en position de dominés. Leur prégnance visuelle peut alors être réduite.

Inversement, dans une situation en vue contre-plongée.



Photographie 146 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : François Bonnenfant).

5.1.1.5 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La préhension visuelle des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (voir schéma).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène observée (exposition visuelle ou impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le champ visuel.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le champ visuel.

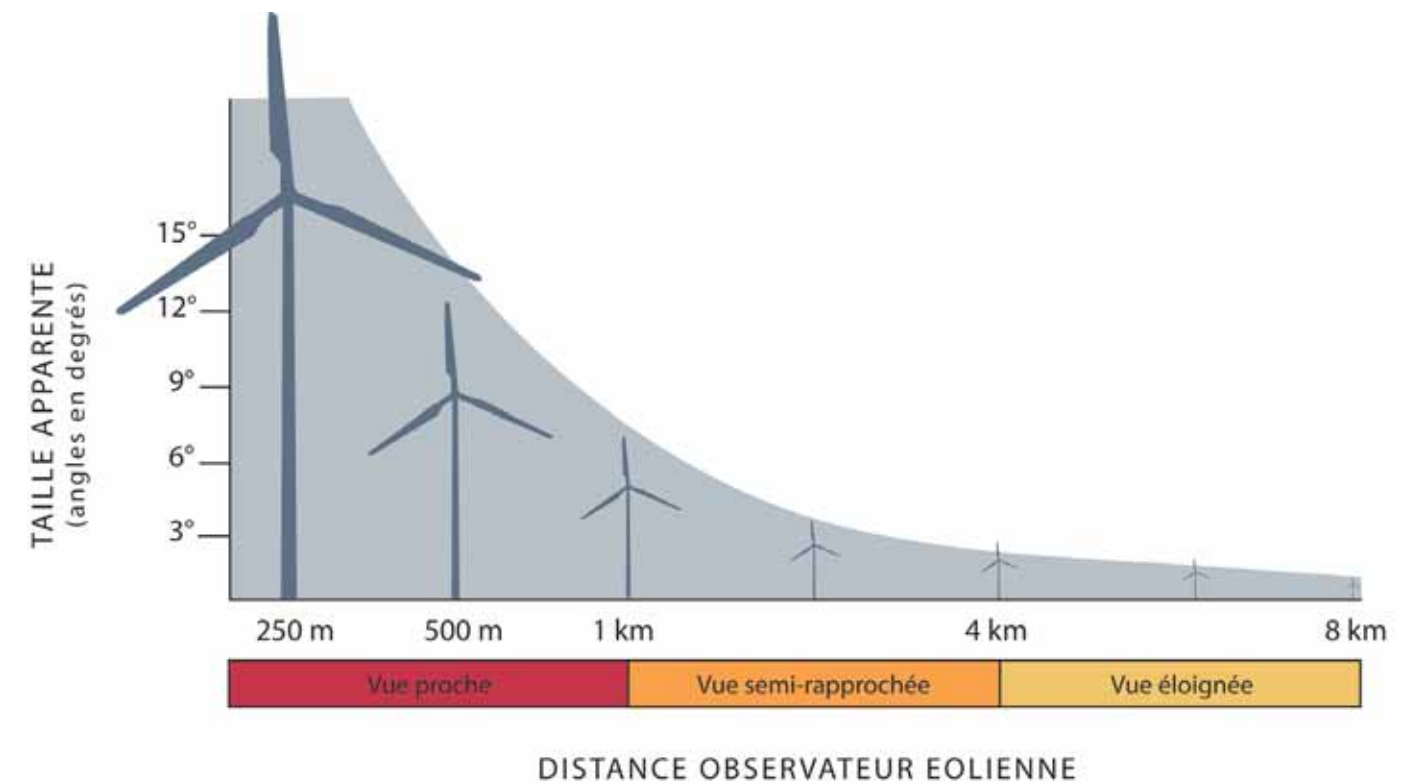


Figure 18 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)

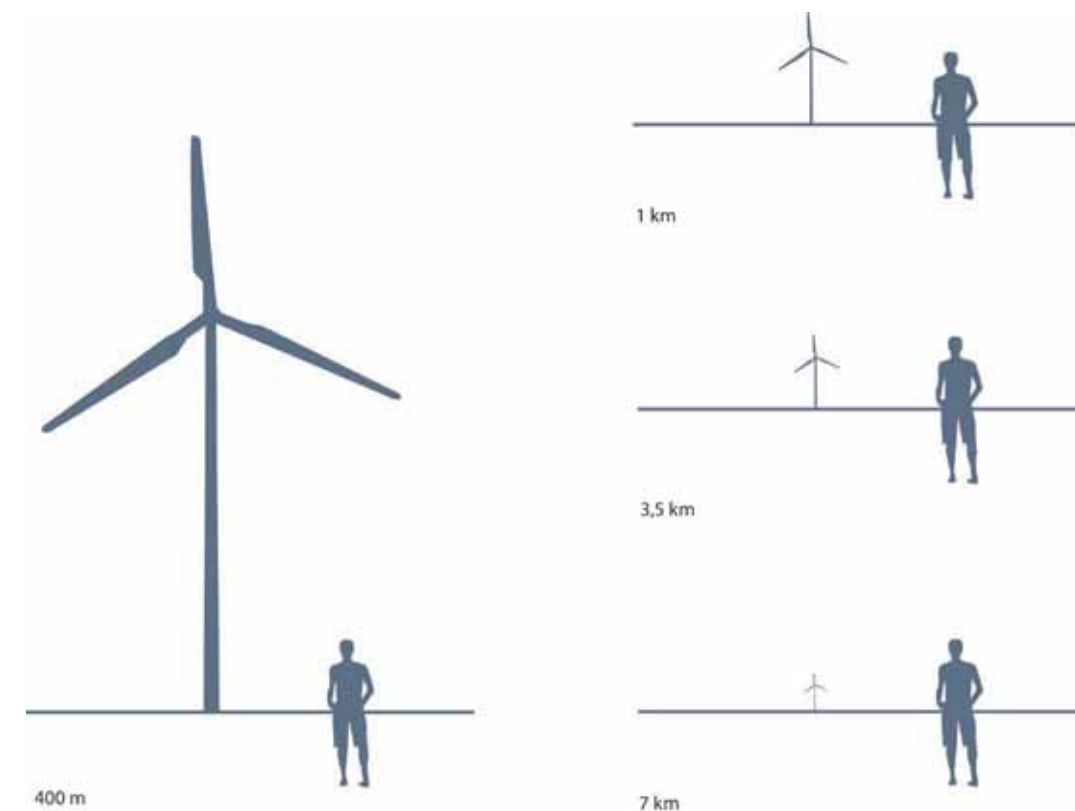


Figure 19 : Perception visuelle selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)

5.1.1.6 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon la disposition des éoliennes, en groupe ou en alignements. Dans le cas des alignements, le parc peut paraître très étalé ou au contraire très compact s'il se présente à l'observateur de face ou de profil.



Photographie 147 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : Michaël Pierrot)

5.1.2 Les effets paysagers d'un parc éolien

L'implantation paysagère du projet éolien se fait en fonction des structures du relief et des grandes lignes de composition du paysage initial. Afin de créer les conditions d'un paysage « avec éoliennes » le plus cohérent possible avec les qualités, les vulnérabilités et les capacités paysagères de l'existant, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille relève d'une approche scénographique.

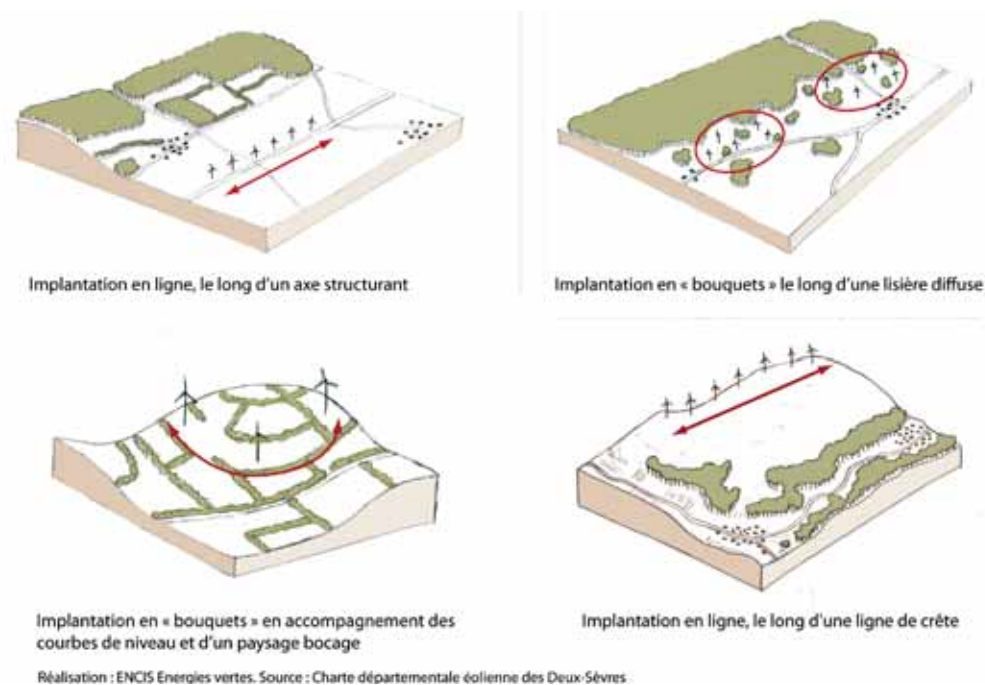


Figure 20 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage

L'approche scénographique aborde le projet selon les principaux effets potentiels sur le paysage tels qu'ils ont été décrits au chapitre sur l'évaluation des sensibilités paysagères, à savoir :

- Les jeux plastiques,
- Les jeux d'échelles,
- Les jeux de signes et de sens,
- Les jeux d'images,

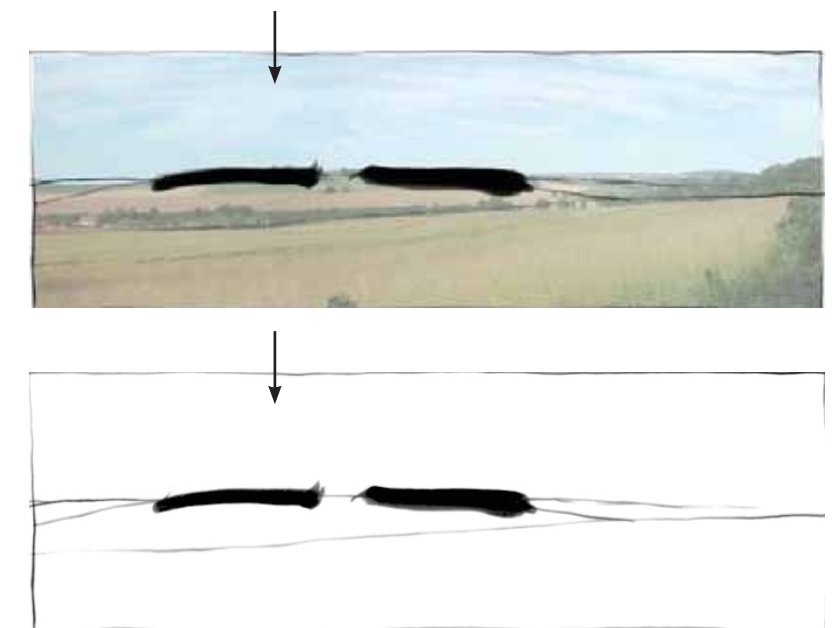
5.1.2.1 les jeux plastiques et leurs effets :

L'approche plastique aborde le paysage en tant que résultante des présences ressenties par l'observateur sur le terrain. Elle est détachée, dans un premier temps, des interférences de l'image, afin d'échapper, d'une part au jeu des affinités ou inimitiés avec l'image éolienne ou celle du terrain ; et d'autre part afin d'aborder la question du projet hors jugement de valeur « à priori ».

Les effets plastiques permettent d'aborder les relations de formes, de signes et d'images en dehors de tout jugement à priori.

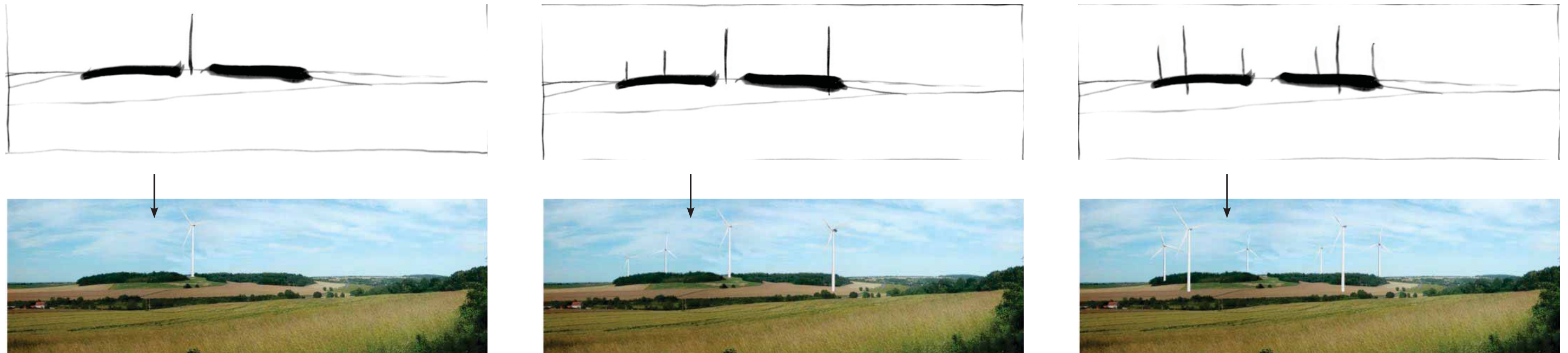


Le croquis schématisé de l'état des lieux permet de saisir immédiatement les lignes de forces qui incarnent les dynamiques plastiques d'un paysage. Dépouillé de toute anecdote liée au réalisme photographique, il établit une nouvelle base.



Atelier de Paysage Claude Chazelle / Volet paysager du guide éolien de Seine-et-Marne

Expérimentations graphiques de plusieurs propositions d'implantations éoliennes permettant de vérifier la validité ou non d'une proposition au regard de la scénographie plastique en place avant de finaliser le processus au moyen d'un photomontage.



□ Atelier de Paysage Claude Chazelle / Volet paysager du guide éolien de Seine-et-Marne

5.1.2.2 Les rapports d'échelles et leurs effets :

La question de l'échelle est celle des rapports de dimensions entre deux éléments dont l'un, élément de référence, sert d'unité de mesure du rapport d'échelle. Cette question, très présente dans les jeux plastiques de la scénographie paysagère, revêt, dans le projet éolien, une importance majeure liée aux dimensions de plus en plus hors références des éoliennes. La référence étant la hauteur des éléments naturels ou anthropiques ordinairement présents sur le territoire à l'entour du projet.

Le rapport d'échelle est un simple constat objectif, pas une conséquence paysagère. Afin d'évaluer objectivement l'effet des contrastes de dimensions sur la qualité paysagère, il faut analyser ce que provoque ce nouveau rapport de dimensions où les références habituelles peuvent être changées. Le contraste établi par le surdimensionnement peut, selon les cas, nuire au paysage établi ou le révéler en le donnant à lire autrement. L'équilibre et l'harmonie, comme le montrent de nombreux paysages remarquables et reconnus, peuvent être trouvés dans une relation de contraste tout autant que dans une relation d'uniformité.



Atelier de Paysage Claude Chazelle



Atelier de Paysage Claude Chazelle

5.1.2.3 Les jeux de signes et de sens et leurs effets :

Les jeux de signes et de sens portent sur les relations sémiologiques et sémantiques entre les lieux supports et le projet.

Les lieux, dans leur configuration morphologique, leur nature propre et les formes qu'ils donnent à lire, portent un sens premier qu'ils doivent à la genèse de leur formation (géologie, déformation, érosion, etc.). Sur la base de cette genèse, la nature s'est installée ainsi que l'homme, déposant et inscrivant, le plus souvent en continuités (mais pas toujours), des signes traduisant et qualifiant cette genèse initiale.

Les effets paysagers du projet éolien sont appréciés et évalués au regard de la compatibilité sémantique et de la mise en correspondance de ces signes identifiants. (par exemple les correspondances de la relation aux météores, le vent en particulier, entre la géographie et l'éolienne).

5.1.2.4 Les jeux d'images et leurs effets :

Assez proches des précédentes, les jeux d'images paysagères peuvent nuancer les accords ou oppositions sémiologiques et sémantiques par des accords ou oppositions d'images de références ou de formes. Certaines oppositions ou convergences de signes ou de sens peuvent être nuancées par des convergences d'époque par exemple. Des éoliennes peuvent se trouver en situation de convergence d'image avec les éléments présents dans un environnement contemporain et très technologique, même si le sens du lieu n'est pas marqué par la sémantique du vent. Inversement, une éolienne du 21^{ème} siècle à côté d'un moulin à vent du 18^{ème} siècle peut, malgré la convergence sémantique, marquer une forte divergence d'image liée à la confrontation directe d'époques différentes.

5.1.2.5 Les notions de saturation/respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte afin d'évaluer les effets de saturation des paysages par la présence éolienne et d'éviter les paysages d'éoliennes. Parallèlement, les Schémas Régionaux Air Climat Energie et les Schémas Régionaux Eoliens visent à limiter la dispersion de petits parcs éoliens, (le mitage), et à les regrouper en parcs de plus de cinq m². Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en pôles doit être trouvé à travers des espaces de respiration suffisamment importants et une logique d'implantation entre parcs co-visibles.



Analyser les rapports de signes, de sens et d'images : une éolienne avec une chapelle isolée : Opposition d'images et convergence symbolique (ciel)



Analyser les rapports de signes, de sens et d'images : des éoliennes avec un ensemble de silos : Convergence d'images et convergence sémantique, divergence plastique (horizontales/verticales)



Analyser les rapports de signes, de sens et d'images : des éoliennes avec un moulin : Divergence d'époque et d'images, convergence sémantique

Atelier de Paysage Claude Chazelle / Volet paysager du guide éolien de Seine-et-Marne

5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Convention européenne du Paysage).

5.1.3.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'utilisateurs :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui vivent sur le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

5.1.3.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

Acceptation globale de l'éolien

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDES a interrogé 2000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67 % de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 20 à 30 ans, il y a 76 % de personnes favorables, contre 33 % pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que les éoliennes dégradent le paysage (31 % des personnes défavorables) et qu'elles sont trop bruyantes (12 %). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une bonne image de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80 % des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,
- 68 % sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 33 % sont favorables à l'installation d'éoliennes à 100 m de son domicile.

En fonction de l'existence ou non du parc éolien

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 38 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude L'acceptabilité sociale de éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes (CGDD, 2004) en interrogeant 2 000 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 1 à 2 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 10 à 15 % des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2004), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (17 % pour 17 % de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon lequel elles détérioreraient le paysage (33 % de pas d'accord pour 10 % de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
 - o une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
 - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP - et dans une moindre mesure les femmes semblent :
 - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
 - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
 - o ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les agriculteurs ont une perception nettement plus positive que la moyenne sur l'ensemble des points d'image.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont :
 - o Les agriculteurs
 - o Les 20-30 ans
 - o Les hommes
 - o Les habitants de communes de 100 000 ou plus
- Les moins favorables : les 16-20 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou d'infirmer ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

Les touristes

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2004)) a interrogé 1000 touristes sur la question. 67 % des visiteurs avaient vus des éoliennes durant leurs vacances. Hors 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 6 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 2 % que cela gâche le paysage et 1 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question « Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup », l'acceptation est très forte le long des axes routiers (6 % favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que la présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 33 % des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23 % affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 1 % qu'ils feraient le voyage et 6 % qu'ils feraient en sorte de ne pas aller dans ce secteur.

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

5.1.3.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi,

[un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'entretiens sociaux ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Des considérations esthétiques :
 - o Objets élégants, régulièrement nommés oiseaux blancs
 - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie industriel, mais plutôt en harmonie avec la nature
- Des considérations écologiques :
 - o Energie propre, écologique et sans déchets
 - o Energie renouvelable
 - o Energie sans émission de gaz à effet de serre
 - o Energie alternative au nucléaire
- Des considérations économiques et sociales :
 - o Energie économique et proche des consommateurs
 - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
 - Taxe professionnelle pour les communes : les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
 - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
 - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Les considérations esthétiques et paysagères :
 - o Des objets qualifiés d'« industriels »
 - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie :
 - o Des machines géantes ou bruyantes
 - o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier

- Des considérations techniques :
 - o Une énergie qui dépend du vent
 - o Une énergie inefficace, inutile
 - o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales :
 - o Des projets imposés par des promoteurs
 - o Des projets manquant de concertation locale

5.1.3.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque *Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence* (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale.

Dans cette négociation sociale, les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toole, Collins, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un projet paysager en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc), l'investissement financier des populations dans le projet, etc, sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien (cf. partie 4.4.4).

5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des incidences sur les lieux d'implantation et peuvent être visibles sur le territoire environnant, en fonction de la typologie des formes de reliefs et de l'occupation des sols. La phase de construction présente une image de chantier sur des espaces variables en taille et en prégnance. Au regard des caractères des lieux d'implantations (bois, bocage), les visibilités lointaines seront rares comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de six mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

5.2.3.1 Phase d'installation de la base vie

Même si les bâtiments préfabriqués peuvent rompre avec le caractère rural ou forestier des sites d'implantations, leur présence est temporaire, et donc, entièrement réversible. **Les conséquences directes de cette phase n'auront donc aucun impact négatif sur le paysage.**

5.2.3.2 Phase de défrichement

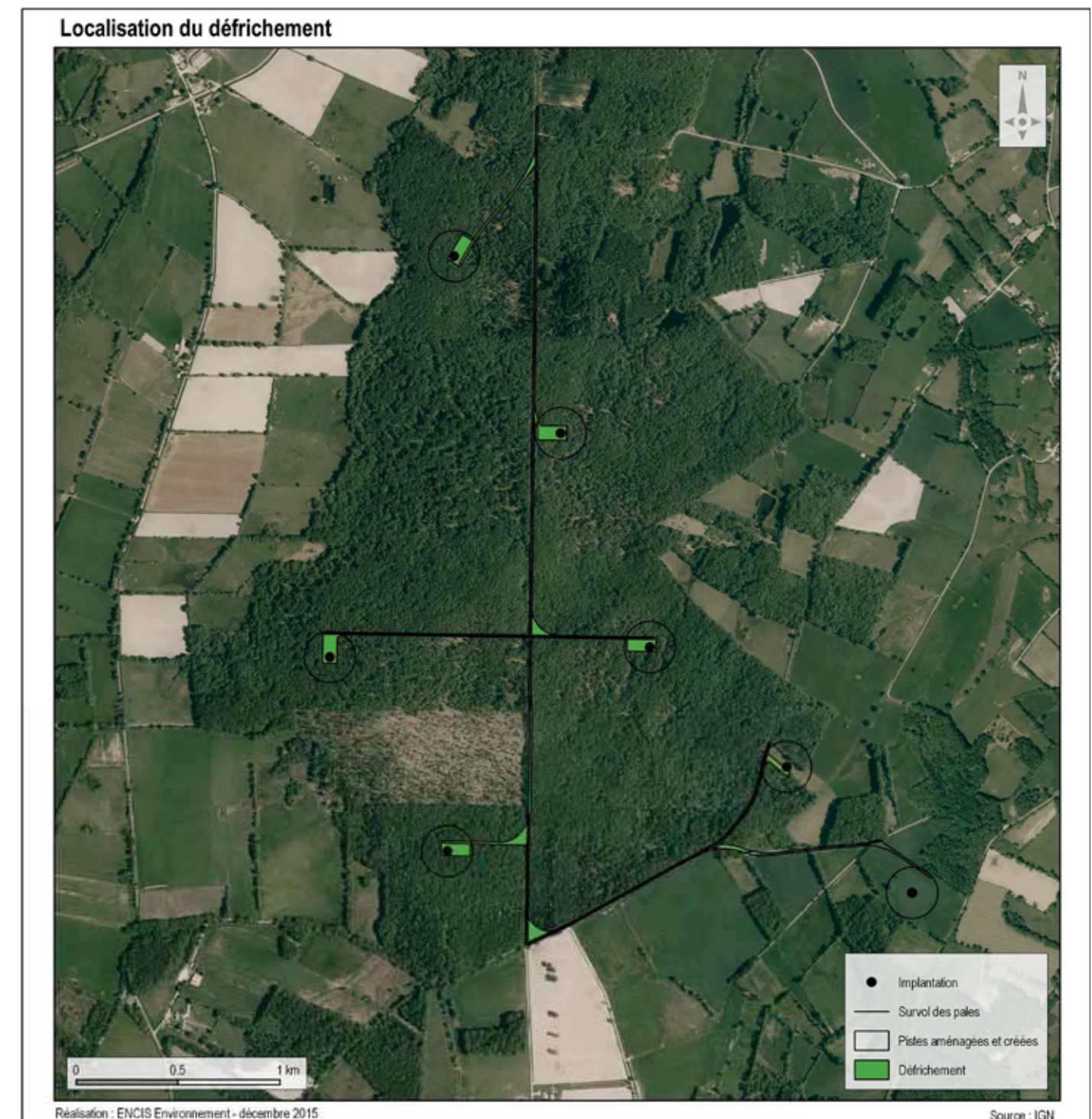
Durant la préparation du chantier, des opérations de défrichement liées directement aux espaces d'implantation des éoliennes seront réalisées. Celles-ci sont limitées au périmètre des plateformes de montage, aux chemins d'accès à créer situés en milieu forestier, et aux bordures de certains chemins aménagés (extrémité sud de la piste centrale et chemin sud, cf. carte suivante). Un défrichement sera également nécessaire au niveau des postes de livraison.

Le défrichement au niveau des plateformes créera de petites clairières qui ne seront pas visibles de l'extérieur du bois ou depuis le chemin principal, excepté pour E2. (Rappelons ici que les surfaces des plateformes et autres surfaces techniques seront traitées en mélange terre-pierre afin de pouvoir être semées et colonisées par une strate herbacée donnant plus une image naturelle que technique). La plateforme de E4 ne nécessitera qu'une bande défrichée d'environ 12 m en bordure du pré où elle sera implantée, visible depuis la piste d'accès. Deux sur largeurs en pans coupés seront nécessaires pour assurer les rayons de braquage des engins, au niveau de carrefours déjà existants. L'accès à E6 se fera en marche arrière, ce qui permet de ne créer qu'un pan coupé pour l'accès à deux éoliennes.

Ces zones défrichées, bien que limitées au maximum, toucheront les carrefours avec les pistes d'accès à E4, E5, E6 et E7.

Au total, un peu moins de 2,7 ha seront défrichés, sur les 208 ha du Bois de Bouéry. Cette surface représente seulement 1,1 % de la superficie totale du bois. De plus, cette surface est répartie sur l'ensemble du boisement. Par conséquent, les surfaces défrichées ne remettent pas en cause l'intégrité du bois en termes paysagers.

Les conséquences directes de ce défrichement ponctuel n'auront aucun impact négatif sur les qualités paysagères du bois.



Carte 46 : Plan de défrichement

5.2.3.3 Phase d'acheminement des matériaux et des équipements

L'acheminement des pièces détachées d'éoliennes, des grues de levage et les travaux de génie civil et électrique génèrent de nombreux allers retours de camions. Cette phase se développe sur une durée courte (quelques mois) elle aura des conséquences limitées dans le temps sur le cadre de vie des riverains (à plus de 100 m) et pour les usagers des routes empruntées par les convois de transport.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact négatif faible et temporaire sur le cadre de vie des riverains.

5.2.3.4 Phase de construction

Les aménagements, dont dépendent la construction des éoliennes, nécessitent des travaux de déblais/remblais modifiant la topographie et l'aspect du sol.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les incidences sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles (pas de modification de gabarit des plateformes de roulement), la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants aura pour effet de perturber temporairement leur image.

Les chemins créés et existants qui serviront de pistes donneront dans un premier temps, l'image de pistes de chantier. Une fois les éoliennes montées, ces chemins reprendront une image plus conforme à celle des chemins de terre existants. Le mélange terre pierre pourra être semé, les accotements pourront être colonisés par un couvert herbacé et la piste ne sera plus marquée que par les traces de passage des roues.

Il est à noter que les principaux chemins existants ont un gabarit suffisant pour le transport exceptionnel des pièces détachées d'éoliennes, et que la plupart, voire tous, sont conçus pour recevoir le passage d'engins agricoles ou forestiers.

Les travaux de décapage sur 10 cm environ de profondeur généreront des terres excédentaires. Elles seront valorisées sur site pour les modelages paysagers ou évacuées.

Les conséquences directes de cette phase n'auront, à long terme, aucun impact négatif sur le paysage des lieux d'implantations.

Le traitement en mélange terre-pierre et le choix de la couleur des graves (utilisées dans les mélanges avec la terre), permettront l'intégration paysagère des pistes aussi bien en dimensions qu'en image.

Les travaux relevant du génie électrique seront relativement peu impactants étant donné le choix d'enterrer entièrement les réseaux électriques. **Les conséquences directes de cette phase n'auront, à long terme, aucun impact négatif sur le paysage et un impact faible durant les travaux.**

En phase de réalisation les terrassements pour les plateformes de montage et pour les socles de fondations des éoliennes seront très prégnants. Celles-ci ne seront toutefois peu ou pas visibles depuis les lieux de vie proches.

La surface des plateformes de montage sera réduite pour la phase exploitation et les surfaces seront traitées en mélange terre-pierre permettant la constitution d'une strate herbacée, qui, même légère, donnera une image beaucoup moins technique aux plateformes.

Les conséquences directes de cette phase de construction n'auront, à moyen et long terme, aucun impact négatif sur le paysage des lieux d'implantations.

Le levage des pièces d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase de levage et d'assemblage dure un mois et demi. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, cette phase est temporaire et l'impact du levage sur le paysage est par conséquent nul.



Photographie 148 : Illustration d'un chantier éolien

5.3 Les effets du projet éolien sur le paysage des différentes aires d'étude

5.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets du futur parc éolien sur le paysage doivent être analysés et les impacts évalués. Les effets et les impacts seront approchés, pour les quatre aires d'étude, à partir des valeurs et caractéristiques du paysage, des enjeux et qualités du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Au regard des valeurs, enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les effets du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont analysés à partir :

- des visites de terrain,
- des résultats de la carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de l'exposition visuelle de cas plus particuliers à l'aide :
 - de blocs-diagramme,
 - de croquis,
 - de profils ou coupes topographiques de principe.
- de l'analyse des mises en scène données par les photomontages,

Pour rappel, l'effet paysager décrit la conséquence objective du projet sur le paysage. C'est une présentation raisonnée des modifications constatables de l'organisation des paysages et des perceptions-interprétations qui peuvent en résulter.

L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : positif/négatif, nul, négligeable, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la nature de cet effet : jeux de présences et jeux d'échelles, jeux de signes et d'images.
- la durée (temporaire/permanent, réversible/irréversible),
- la prégnance de cet effet : visibilité, co-visibilité, perceptions : lisibilité et interprétations
- la cohérence de cet effet avec l'état actuel : concordance ou discordance avec les structures paysagères et patrimoniales en place (qualités, richesses) et leurs perceptions.
- la nature de l'environnement affecté par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine actuel (rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation, représentations et sensibilité des points de vue inventoriés).

Les effets paysagers ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée au chapitre 2.11 sur l'évaluation des impacts.

5.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux dont la sensibilité a été identifiée lors de l'analyse de l'état initial, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude.

Au total, 10 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par ENCIS Environnement selon la méthode indiquée en partie 2.11.1.

Ces photomontages sont tous présentés dans les chapitres suivants, classés par aires d'étude.

5.3.3 Les expositions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Contrairement à celle réalisée dans l'état initial, celle-ci prend en compte les principaux boisements, dans l'objectif d'informer plus précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

Rappel méthodologique

Comme indiqué dans la partie 2.1.11, le modèle prend en compte le relief (SRTM de la NASA avec un pas de 30 m) et les principaux boisements (d'après la base de données Corine Land Cover 2006 - code 3). La précision de la modélisation ne permet pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres isolés ou les éléments bâtis (maison, bâtiments agricoles, talus, panneaux, etc). Les marges d'incertitudes augmentent donc lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée.

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance. Les capacités visuelles théoriques en fonction de la distance entre l'observateur et l'éolienne sont illustrés par différents croquis schématisés dans la partie 1.1 - Considérations générales sur les effets d'un parc éolien - Les effets visibles à différentes distances sont illustrés par des photomontages.

L'acuité visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu visible (brouillard, nuages bas fréquents).

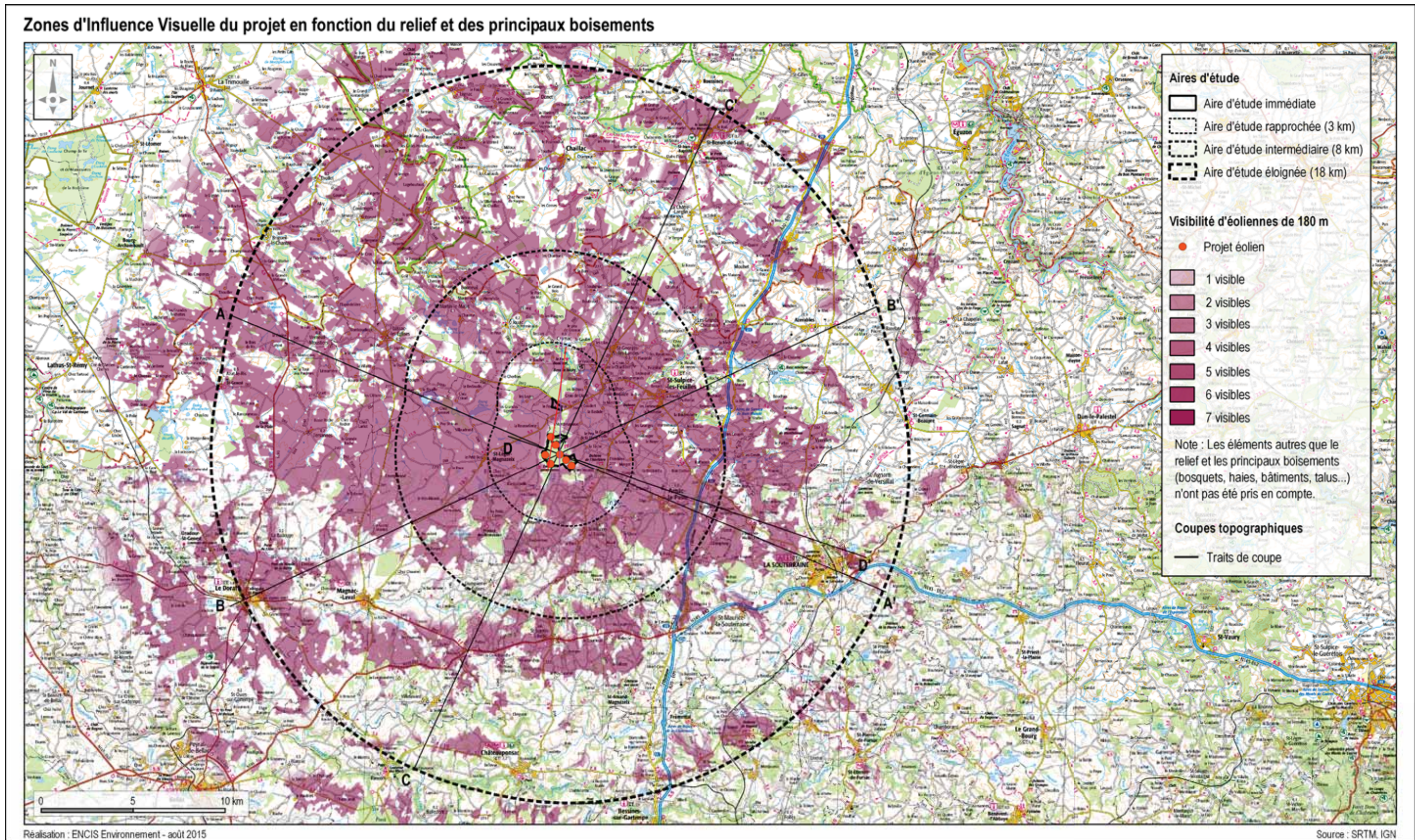
Résultats

D'après cette carte, en tenant compte des incertitudes liées aux ondulations topographiques et aux effets de masque, le projet serait visible depuis environ 10 % du territoire. Ce résultat est à relativiser étant donné que la couverture bocagère limite de manière importante les visibilitées, y compris en hiver, lorsque les arbres n'ont pas de feuilles, surtout en vue lointaine ou intermédiaire.

Les principales zones de visibilité sont les interfluves et les points hauts, où sont fréquemment installées les routes principales (N100 par exemple). Ce relief est à l'origine de bassins visuels allongés orientés est-ouest ou nord-ouest/sud-est. Les zones d'où l'on ne verrait pas les éoliennes de manière certaine correspondent donc globalement aux vallées et à leurs versants. Cette carte montre l'absence de visibilité depuis quasiment toute la ville de La Souterraine, ainsi que depuis Châteauponsac et Magnac-Laval. Des vues seraient en revanche possibles depuis Le Dorat et Saint-Benoît-du-Sault. Il s'avère toutefois que depuis le centre du Dorat, la densité du bâti ne permet pas de vues lointaines et que les éoliennes sont en grande partie masquées par le relief. Quant à Saint-Benoît-du-Sault, la densité de la trame bocagère, associée au

relief, ne permet pas de voir le projet éolien.

Les visibilitées possibles depuis les principaux lieux de vie et éléments patrimoniaux et touristiques seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des coupes topographiques et des photomontages.



Carte 47 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements

5.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet de Mailhac-sur-Benaize

L'identité du paysage de Mailhac-sur-Benaize et ses environs est liée au caractère bocager de la Basse-Marche, ce territoire du nord de la Haute-Vienne. Le projet éolien envisagé se trouve à l'écart des grands sites patrimoniaux et touristiques, au sein d'une campagne que l'on pourrait qualifier d'«ordinaire». Celui-ci est toutefois perçu par ses habitants comme un paysage de campagne agréable, avec ses prairies, ses haies, ses petits villages et ses vues lointaines.

Le projet éolien impactera très peu les sites et monuments cités par les personnes interrogées lors de l'enquête (impact nul à faible), de même que ceux dont l'enjeu a été identifié comme important lors de l'inventaire réalisé dans l'état initial (cf. 4.4.4, 4.6.4 et 4.7.4).

Le territoire est voué traditionnellement à l'élevage, plus particulièrement bovin dans ce secteur. A Mailhac-sur-Benaize, l'éolien est perçu comme un soutien à l'activité agricole, qui est à l'origine des paysages que l'on connaît actuellement. L'installation d'un parc éolien peut donc permettre un maintien des paysages, notamment les prairies, liées à l'activité d'élevage.



Photographie 150 : Le paysage bocager de Mailhac-sur-Benaize



Photographie 149 : L'ancienne mine d'uranium de Jouac, aujourd'hui réhabilitée (Source : AREVA)

L'exploitation des ressources locales destinée à la production d'énergie est traditionnellement mise en œuvre dans les vallées avec les moulins. Plusieurs anciennes mines d'uranium sont présentes dans un périmètre proche (celle de Jouac notamment). L'exploitation de ces gisements était destinée à extraire le minerai puis à le traiter pour former le UO_2 , combustible servant à alimenter les réacteurs nucléaires. L'énergie éolienne ne semble en revanche jamais avoir été exploitée, aucune trace de moulins à vent n'ayant été trouvée (ni sur place, ni sur la carte de Cassini).

Le Bois de Bouéry, où s'implante le projet, semble avoir une origine ancienne car il est déjà présent sur la carte de Cassini. Toutefois, son usage a évolué au cours du temps. Une habitante signale différentes activités qui se seraient déroulées au sein du bois telles que l'extraction de terre, de granit ou la plantation de résineux au milieu des feuillus. La présence d'éoliennes ne semble pas incompatible avec les usages actuels du boisement que sont l'exploitation forestière, la promenade, la cueillette de champignons et de muguet et la chasse. Le chemin principal sera préservé, de même que les chemins secondaires en périphérie du bois.

L'effet du projet sur la population locale est difficile à présager. Lors de l'enquête exploratoire réalisée dans l'aire d'étude rapprochée, il a été mis en évidence que les habitants accordaient une importance particulière à leur cadre de vie, qu'ils considéraient comme de qualité, avec des «beaux paysages». Ces derniers seront donc probablement particulièrement attentifs à l'introduction d'un nouvel élément tel qu'un parc éolien dans leur paysage quotidien. Certains pourraient le considérer comme un «intrus» venant perturber leur tranquillité et «dégrader» la vue. Néanmoins, d'autres pourraient apprécier cette nouvelle dynamique, dans l'air du temps, générant des retombées économiques.

Selon les observateurs, les éoliennes peuvent constituer soit des éléments esthétiques, élégants, soit des objets industriels géants, hors échelle. Pour une grande majorité des Français cependant, l'éolien véhicule une image positive de nature, d'écologie et d'énergie propre, tout à fait compatible avec un territoire rural tel que celui de Mailhac-sur-Benaize.

Dans de nombreux endroits où sont implantés des parcs éoliens, on peut constater que ces derniers deviennent des éléments de repère, des sortes d'emblèmes qui caractérisent un lieu, révèlent un paysage par leur présence. Un paysage rural banal peut ainsi devenir pittoresque, notamment à proximité immédiate du parc. Celui-ci devient un objet de curiosité, attirant touristes et habitants qui viennent le voir de près. Passée cette attraction liée à la nouveauté, les éoliennes deviennent des éléments du quotidien, on ne les regarde plus car on s'y est habitué (Source : Thèse de Doctorat, «La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes»).

L'éolien étant encore un élément marginal dans le paysage limousin, il suscitera probablement la curiosité. Un parc éolien a récemment été mis en service à la Souterraine, dans l'AEE. Celui-ci constitue un motif nouveau dans le paysage, et les habitants se familiarisent peu à peu avec ces éléments visibles de loin (notamment depuis la commune de Mailhac-sur-Benaize). Les éoliennes deviennent ainsi un motif du quotidien.



Photographie 151 : Parc éolien de La Souterraine



Photographie 152 : Parc éolien de Peyrelevalade (source : Wikipédia)

Le premier parc éolien limousin, celui de Peyrelevalade, installé en 2000 en Corrèze, n'a apparemment pas nuit à la fréquentation touristique, qui a même augmenté de manière continue. Le nombre de visiteurs a été tellement important que quelques habitants de la zone d'étude ont créé une association Energies pour demain pour animer des visites du parc éolien, notamment auprès du public scolaire. Des randonnées en rencontre avec les éoliennes, suivez le balisage jaune et découvrez landes, forêts, tourbières et... éoliennes ont été organisées. Il se tient également un festival culturel au pied des éoliennes tous les deux ans. Tant qu'il n'y a pas saturation du paysage, un parc éolien peut être un atout de découverte des lieux.

L'intégration des éoliennes dans le paysage est perçue de différentes manières. Une enquête réalisée par ENCIS Environnement dans un autre secteur de la Haute-Vienne a mis en évidence plusieurs « profils » :

- des personnes qui perçoivent les éoliennes de manière négative, pour des raisons liées à l'esthétique de l'éolienne, son modernisme et son caractère industriel, qui n'apparaît pas en accord avec les paysages ruraux en général,
- des personnes qui tolèrent les éoliennes, si elles ne les voient pas de chez elles,
- des personnes qui les trouvent acceptables, pas gênantes, sans forcément leur attribuer de qualités esthétiques, mais les jugent utiles pour l'avenir,
- enfin, des personnes qui les trouvent belles en tant qu'objet.

Concernant l'éolien dans le paysage, il a été mis en évidence que la perception des parcs était dépendante de la perception que les personnes avaient de l'éolien en général. Ainsi, les personnes qui ne trouvent pas du tout esthétiques les éoliennes jugent de manière très négative les parcs éoliens, quel que soit le paysage dans lequel ils s'insèrent ou leur implantation. Les personnes plus modérées ont une opinion globalement positive des parcs éoliens, mais distinguent en général peu les différentes implantations et le rapport des éoliennes avec les structures et motifs paysagers. Ainsi, les notions de rapport d'échelle avec les éléments du paysage ont été peu évoquées. Les effets de chevauchement ou le fait que les éoliennes peuvent apparaître comme tronquées par le relief n'a jamais été mis en évidence, de même que leurs

inter-distances et le fait que ces dernières soient régulières ou non.

Une des conditions plusieurs fois citées pour qu'un parc éolien soit réussi d'un point de vue paysager est l'écartement par rapport aux maisons. Certains agriculteurs interrogés pensent qu'elles ne devraient pas se trouver dans un bois (donc pas de nécessité de déboiser), mais pas non plus sur des terres cultivables, donc plutôt sur des terres inutilisées (landes, friches). Une personne trouve que leur implantation nécessite un espace assez important, en lien avec leurs dimensions. Une autre préfère quand elles sont groupées au même endroit et non dispersées (pas d'effet de mitage). Enfin, plusieurs personnes pensent qu'un parc éolien ne doit pas gêner un beau panorama ou un beau point de vue, ni se juxtaposer à un monument tel qu'une église.

Plusieurs personnes ont suggéré de peindre les éoliennes d'une autre couleur que le blanc, qui ne va pas avec l'extérieur, en vert ou en bleu par exemple, plus neutre et plus discret, ou bien de faire des dessins dessus, ou de faire pousser des plantes grimpantes le long des mâts.

La perception des éoliennes dépend donc globalement des idées et des images auxquelles on les associe, ainsi que d'une appréciation esthétique qui est propre à chacun. La manière dont elles sont implantées, de manière fine, hors cas extrêmes (saturation de l'horizon, effets d'accumulation liés à un nombre très important d'éoliennes) semble secondaire pour beaucoup de personnes.

Lors d'une permanence mise en place sur la commune de Mailhac-sur-Benaize, la présentation de photomontages illustrant deux variantes d'implantation a mis en évidence que pour la plupart des personnes, les différences entre ces dernières étaient peu significatives. Cela ne signifie pas que n'importe quel parc serait acceptable. Les habitants n'expriment pas forcément leur ressenti vis-à-vis des différentes implantations représentées par des photographies, mais y seraient sans doute plus sensibles dans la réalité, notamment en ce qui concerne les vues proches et très proches, car ce sont celles qui impactent le plus le paysage du quotidien.

Certaines des personnes présentes ont fait part de leur inquiétude vis-à-vis du projet éolien. Les thématiques abordées concernaient divers domaines : infrasons, acoustique, protection environnementale du Bois de Bouéry, pertinence de l'éolien en Limousin... Le paysage n'est pas apparu comme la principale source de questionnement, même si certaines personnes ont évoqué la grande taille des éoliennes et le manque de compatibilité de l'éolien en général avec les paysages ruraux.

La perception du nouveau paysage induit par le projet de Mailhac-sur-Benaize dépend à la fois de son implantation et de son rapport au paysage, mais aussi de son acceptation sociale.

Dans ce but, un processus de concertation et d'information a été mis en place par le porteur de projet avec les collectivités, les services de l'Etat, les associations et la population (celui-ci est détaillé dans la partie de l'Etude d'Impact sur l'Environnement). Des bulletins d'information et des bulletins municipaux ont ainsi été distribués aux habitants. Des permanences d'information à la mairie de Mailhac-sur-Benaize ont été mises en place, ainsi que des rencontres avec les propriétaires de la zone d'implantation potentielle

et les propriétaires riverains. Ces outils mis en place ont permis d'intégrer un maximum de personnes à la démarche de développement du projet. Selon le porteur de projet, la commune d'accueil a toujours affiché son soutien au projet éolien de Mailhac-sur-Benaize. Les quatre permanences ont permis d'accueillir environ une centaine de personnes. Elles ont permis d'informer sur le projet mais aussi de recueillir l'avis des habitants et des riverains. Des demandes d'informations ont été recueillies par le porteur de projet, qui y a répondu ensuite par le biais d'un bulletin d'information et d'un bulletin municipal.

5.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

5.3.5.1 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude éloignée comporte deux villes (plus de 2000 habitants) ainsi que deux villages de plus de 1 000 habitants. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

- **La Souterraine** (1 070 habitants en 2011) : Il s'agit de la principale ville de l'AEE. Les vues lointaines en direction du projet éolien sont très limitées. Aucune vue n'est ainsi possible depuis le centre-ville en raison de sa situation dans une vallée. Seuls les quartiers à l'est sont susceptibles d'offrir quelques perspectives plus lointaines en raison de leur altitude plus élevée (cf. **photomontage 1**). Il s'agit toutefois de fenêtres ponctuelles, d'où les éoliennes ne seraient visibles que très partiellement (bouts de pales), voire à peine distinguables. L'impact du projet éolien sur cette ville est par conséquent **négligeable**.

- **Châteauponsac** (2 121 habitants en 2011) : Cette ville est située en bordure de la Gartempe. Les vues possibles sur le bourg depuis le rebord opposé de la Gartempe ne permettent pas de percevoir le projet éolien, masqué par des reliefs plus élevés au nord (cf. photographie 152 suivante). Un peu plus au sud, sur le plateau, des vues panoramiques lointaines permettent ponctuellement d'apercevoir la périphérie nord de Châteauponsac, en co-visibilité avec le projet éolien (cf. **photomontage 6**). Les éoliennes seront toutefois visibles partiellement, à l'écart de la silhouette du bourg. L'impact du projet éolien sur ce bourg est donc **négligeable**.

- **Le Dorat** (1 753 habitants en 2011) : La carte des zones d'influence visuelle ainsi que la coupe BB' page suivante montrent des visibilitées possibles en direction du projet éolien depuis **Le Dorat**. Cette dernière est en effet située sur une butte, en bordure d'un cours d'eau temporaire. En réalité, aucune perspective lointaine sur le projet éolien n'est possible depuis le centre historique en raison des effets d'écrans liés au bâti et de la végétation périphérique. De rares vues lointaines sont possibles en périphérie (cf. coupe BB' et **photomontage 2**), mais celles-ci sont la plupart du temps limitées par le relief, associé au bâti et à la végétation. Ces dernières restent ponctuelles et concernent peu de personnes. Aucune co-visibilité n'a été mise en évidence. L'impact du projet éolien sur le bourg est par conséquent **négligeable**.

- **Magnac-Laval** (1 810 habitants en 2011) : La ville est implantée dans la vallée de la Brame. Aucune vue sur le projet éolien n'est par conséquent possible depuis le cœur du bourg. Quelques fenêtres un peu plus lointaines sont possibles en périphérie nord-ouest du village, au niveau du quartier des Tourettes. Les éoliennes ne seront toutefois pas visibles, masquées en très grande partie par le relief, ainsi que par les

écrans bâtis et végétaux nombreux (cf. photographie 153 suivante). Aucune co-visibilité n'a été identifiée. L'impact du projet éolien sur ce bourg est donc **nul**.

5.3.5.2 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

L'observateur est en déplacement : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 1 seconde pour parcourir 100 m à 80 km/h.

L'observateur a un angle de vision très réduit : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 60°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

Le sens de déplacement : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

Enfin, la végétation bordant les routes crée des effets de filtre voire d'écrans visuels. Ces effets varient en fonction de la physionomie de ces structures végétales (haies basses, arborées, alignements d'arbres, bosquets...) et suivant la saison.

Dans l'AEE et les autres aires d'étude, les structures végétales sont variées. On rencontre à la fois des haies basses taillées, des haies arborées plus ou moins denses, des haies dégradées, des boisements... Les photos suivantes, prises en hiver, permettent d'illustrer ces différents éléments dont dépendent les perceptions depuis les routes.



Photographie 153 : Haie basse taillée (à gauche) et haie basse non taillée (à droite)



Photographie 154 : Haies basses et arbres



Photographie 155 : Haie arborée



Photographie 156 : Haie arborée sur talus



Photographie 157 : Boisement

Les routes principales empruntent fréquemment des interfluves, et sont donc susceptibles d'offrir des vues lointaines.

- L'**A20** est l'axe majeur de circulation de ce territoire. Dans l'aire d'étude éloignée, cette autoroute permet des vues très discontinues et partielles en direction du projet éolien car elle emprunte successivement des vallées et des points hauts (cf. coupe BB' page suivante). Elle est bordée en partie par des talus et traverse un paysage bocager aux filtres végétaux nombreux. L'impact du projet éolien sur cette route est par conséquent **négligeable**.

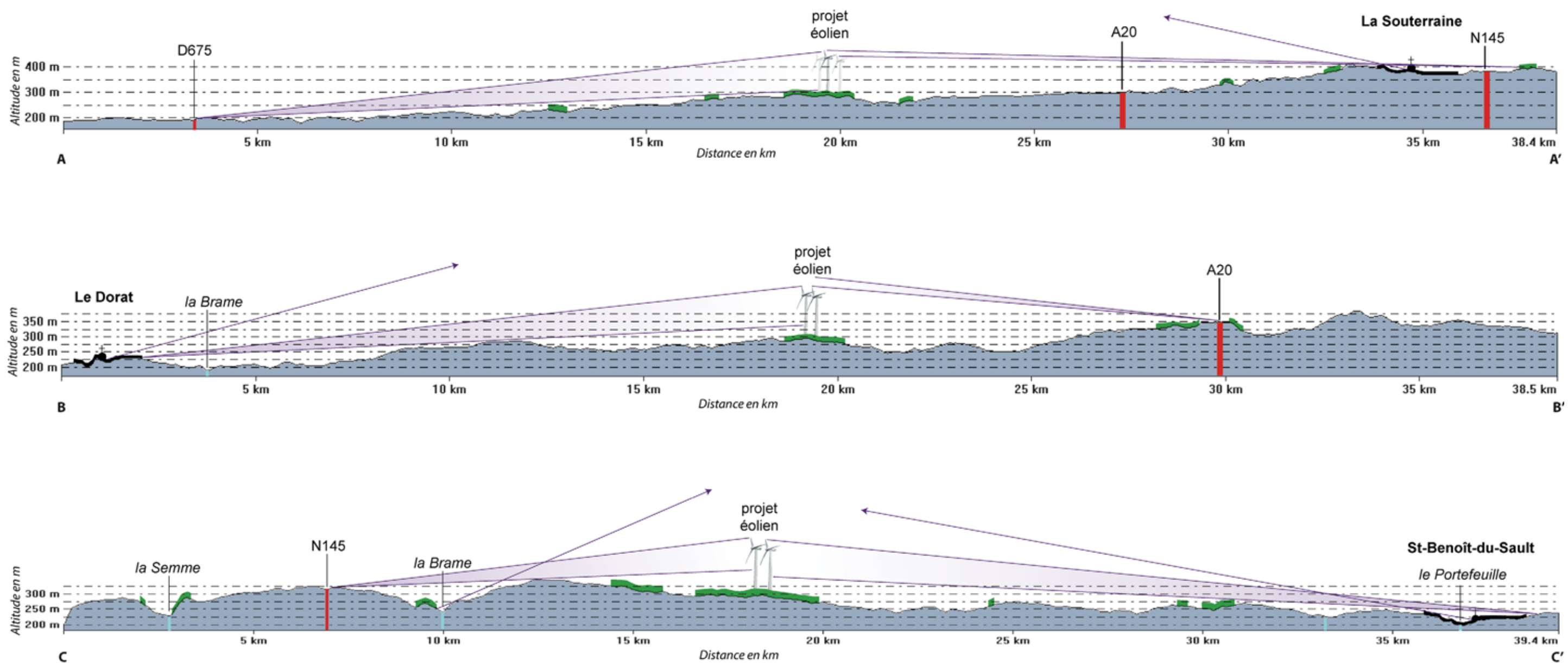
- A l'ouest de l'A20, la **N145** emprunte approximativement une ligne de faite, entre la vallée de la Brame et la vallée de la Semme. Cette situation dominante permet d'avoir des vues panoramiques vers le nord et le projet éolien, plus ou moins continues (cf. coupe CC' page suivante et **photomontage 3**). L'impact du projet éolien sur cette route reste **faible**, étant donné la distance et l'étendue des vues (échelle du grand paysage).

La portion en voie rapide de la **N145**, à l'est de l'A20, ne permet pas de vues lointaines dégagées en direction du projet éolien, notamment en raison de la présence de talus et de haies bordant la route. Quelques fenêtres restent possibles. L'impact du projet éolien sur cette route est **négligeable**.

- La **D942** permet également ponctuellement des vues panoramiques lointaines, au niveau des Grandes Faites, à proximité de l'intersection avec la N100. L'impact du projet éolien sur cette route est **faible**.

- La **D675** emprunte une zone de plateau. Des vues lointaines sont possibles (cf. coupe AA' ci-dessous) mais ces dernières restent limitées par une trame bocagère plus ou moins rapprochée. L'impact du projet éolien sur cette route est **négligeable**.

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien sur les axes de circulation est négligeable à faible, et que le projet marque le territoire éloigné faiblement.



Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (coupe A : x 8,5, coupe B : x 7,5, coupe C : x 10). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

Figure 21 : Coupes topographiques entre les villes et routes principales de l'AEE et le projet éolien (localisation carte 42)



Photographie 158 : Panorama remarquable sur la ville de Châteauponsac depuis le rebord de la vallée de la Gartempe



Photographie 159 : Vue depuis un quartier périphérique de Magnac-Laval, sur les hauteurs

5.3.5.3 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau suivant reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des enjeux vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'aire d'étude immédiate. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments historiques les plus importants

12 monuments historiques ont été recensés dans l'aire d'étude éloignée (cf. tableau et carte suivante).

Les monuments dont l'enjeu est fort sont le prieuré de Saint-Benoît-du-Sault et la collégiale Saint-Pierre du Dorat. Ces derniers ne présentent toutefois aucune relation visuelle avec le projet éolien.

11 monuments présentent un enjeu modéré (principalement des églises et des châteaux), et 22 un enjeu faible (dolmens, sites archéologiques, lanternes des morts notamment, peu connus et peu signalés). Pour la quasi totalité de ces monuments, la sensibilité vis-à-vis du projet éolien est considérée comme nulle, en raison de l'absence de relations visuelles avec ce dernier (fond de vallée, relief en creux, écrans végétaux denses...). Seuls deux sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité) et seront donc impactés.

Dans le paragraphe ci-après, nous analyserons les relations du projet éolien avec les monuments historiques les plus remarquables (enjeu fort), ainsi que ceux présentant une relation visuelle avec le projet éolien. Les effets du projet sur l'ensemble des monuments historiques sont présentés dans le tableau 10 suivant.

- Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault (enjeu fort) : Etant donnée sa situation dans une vallée, le prieuré ne permet aucune vue lointaine en direction du projet éolien (cf. coupe CC' page précédente). Aucune co-visibilité n'a été identifiée, les vues dominantes sur le prieuré ne permettant pas de percevoir ce dernier. L'impact du projet éolien sur ce monument est donc **nul**.

- Collégiale du Dorat (enjeu fort) : Malgré sa situation, perchée sur une butte, la collégiale ne permet aucune vue lointaine sur le projet éolien. Celui-ci est en effet en très grande partie masqué par un relief proche. De plus, bâti et végétation forment des écrans successifs à l'horizon. Aucune co-visibilité n'a été identifiée. L'impact du projet éolien sur ce monument est donc **nul**.

- La Tour de Bridiers : le pied de la tour ne permettra pas de vue sur le projet éolien, celui-ci étant masqué par le boisement au nord-ouest (cf. **photomontage 5**). En périphérie, les écrans successifs constitués par la végétation et le bâti ne permettent pas de percevoir le projet éolien (cf. photographie ci-dessous). Ce dernier sera en revanche visible depuis le sommet de la tour, qui mesure 10 m de haut et est accessible aux visiteurs une partie de l'année seulement (cf. coupe ci-dessous). Il constituera toutefois un élément très secondaire dans le paysage, étant donné la distance (16,1 km) et l'étendue du panorama. L'impact du projet éolien sur ce monument reste donc **faible**.



Photographie 160 : Vue depuis le secteur aménagé au pied de la Tour de Bridiers

Le rapport altitude / distance est ici de 1. Il faut noter que cette coupe topographique ne prend en compte que les boisements principaux et ne considère pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

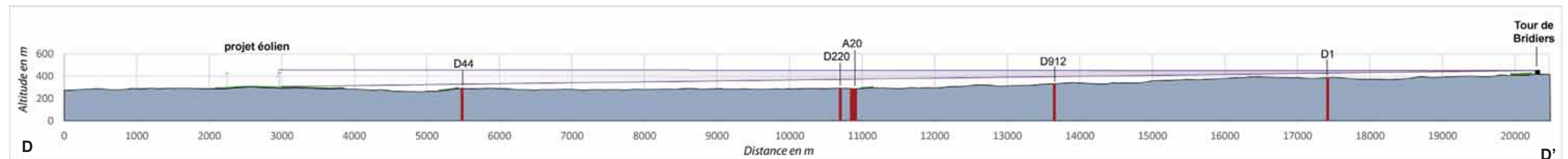


Figure 22 : Coupe topographique entre le projet éolien et la Tour de Bridiers (localisation carte 42)

- **L'église de Tilly** : des co-visibilités seront possibles mais elles seront très limitées en raison de la distance et de l'importance de la trame bocagère. L'impact du projet éolien sur ce monument est par conséquent **négligeable**.

Description des effets du projet sur les sites protégés

Sur les deux sites protégés recensés (cf. carte et tableau ci-après), un seul présente une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité).

Dans le paragraphe ci-après, nous analyserons les relations du projet éolien avec ces deux sites.

- **Villefavard et vallée de la Semme** : Sa situation sur le versant nord de la vallée de la Semme ne permet aucune visibilité lointaine en direction du projet éolien. Des éoliennes ne seraient ainsi pas perceptibles, masqués par le relief. L'impact du projet éolien sur ce site est par conséquent **nul**.

- **La vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux** : De rares panoramas lointains sont possibles depuis le sud de la vallée (cf. **photomontage 6**). Une vue remarquable a été identifiée depuis une route au sud de Châteauponsac, mais le projet éolien ne sera pas visible, masqué par le relief. L'impact du projet éolien sur ce site est par conséquent **négligeable**.

Description des effets du projet sur les ZPPAUP

L'AEE comporte une seule ZPPAUP :

- **Le Dorat** : Sa situation dominante permet d'avoir des vues étendues sur la campagne environnante vers l'ouest. En revanche, vers l'est et l'est-nord-est le projet éolien, l'étendue des vues est en grande partie limitée par le relief et les écrans bâtis et végétaux. Seules des vues très partielles seraient possibles, notamment depuis le secteur sud-ouest, au niveau de la Route de Bellac. Des vues sembleraient également possibles depuis les étages les plus élevés des immeubles du centre historiques. L'impact du projet éolien sur la ZPPAUP est par conséquent **négligeable**.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques les plus importants

Sur les huit paysages emblématiques recensés, quatre sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement (cf. tableau et carte suivante).

Dans le paragraphe ci-après, nous analyserons les relations du projet éolien avec les quatre sites concernés.

- **Le village de la Bussière-Madeleine** : aucune vue sur le projet éolien n'est possible depuis le

hameau en raison des écrans bâtis et de la végétation périphérique (haies). En revanche, la D12, à la sortie du bourg, se trouve dans l'axe du projet éolien et offre une fenêtre lointaine sur ce dernier. Cette vue se prolonge sur environ 700 m mais l'on se trouve alors à distance du hameau. Aucune co-visibilité n'a été identifiée en raison de la topographie et de la trame bocagère. L'impact du projet éolien sur ce site est donc **négligeable**.

- **Les étangs de Bardon et de la Chaume** : des vues lointaines ponctuelles et partielles vers le projet éolien sont possibles en périphérie, de même que des co-visibilités, à travers le filtre de la végétation. L'impact du projet éolien sur ce site reste **négligeable**.

- **Le site archéologique de l'ancienne ville de Breda** : aucune vue n'est possible depuis le site en raison de la topographie et de la végétation, notamment le bosquet se trouvant à proximité immédiate de la tour (cf. **photomontage 5**). Une vue panoramique est en revanche possible depuis le sommet de la Tour de Bridiers, qui se visite (cf. coupe DD' page précédente). Le projet éolien occupe une emprise réduite et reste un élément très secondaire dans le paysage, l'impact du projet éolien sur ce site reste donc **faible**.

- **Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe** : des co-visibilités sont possibles depuis le plateau au sud, à travers le filtre de la végétation (contexte très bocager). L'impact du projet éolien sur ce site est **négligeable**.

Description des effets du projet sur les sites touristiques les plus importants

Sur les 27 sites touristiques recensés, neuf sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement (cf. tableau et carte page suivante).

Dix ont un enjeu modéré, et cinq un enjeu fort. Ces derniers sont la ville du **Dorat**, sa **collégiale**, le bourg de **Châteauponsac**, le village de **Saint-Benoît-du-Sault** ainsi que son **église** et son **prieuré**. *L'église et le prieuré de Saint-Benoît-du-Sault présentent un impact nul, et les quatre autres un impact négligeable.*

Dans le paragraphe ci-après, nous analyserons les relations du projet éolien avec les sites les plus remarquables (enjeu fort), ainsi qu'avec ceux à impact faible. Les effets du projet sur l'ensemble des sites sont présentés dans le tableau 22 suivant.

- **Le Dorat et sa collégiale** (enjeu fort) : cf. paragraphes précédents.

- **Châteauponsac** (enjeu fort) : Aucune visibilité en direction du projet éolien n'est possible depuis le village. Celui-ci est en effet masqué par les reliefs situés au nord du bourg, qui culminent à plus de 100 m. Des

panoramas sur le village sont possibles en rebord de la vallée mais la vue ne porte pas jusqu'au projet éolien, toujours à cause des reliefs situés au nord (cf. photographie 102 pages précédentes). Plus au sud, sur le plateau, des vues panoramiques lointaines sont possibles. Le projet éolien serait donc ponctuellement visible partiellement, en co-visibilité avec la périphérie nord du bourg et la vallée de la Gartempe (cf. **photomontage 6**). L'impact du projet éolien sur la ville de Châteauponsac reste **négligeable**.

- **Saint-Benoît-du-Sault** (enjeu fort) : Aucune vue lointaine n'est possible depuis le prieuré, en raison de sa situation en fond de vallée. La densité du bâti ne permet pas de vues lointaines depuis les rues du village. En périphérie, l'importante trame bocagère associée à la distance, ne permet aucune vue sur le projet éolien. Aucune co-visibilité n'est par ailleurs possible à cause de cette trame végétale. L'impact du projet éolien sur ce bourg est par conséquent **nul**.

L'AEE est traversée par le **GR 654** ainsi que le **GRP de la Brenne**.

- Le **GR 654** : L'impact du projet éolien sur ce sentier est **nul**, le projet éolien étant masqué par le relief tout au long de son trajet dans l'AEE. Le chemin emprunte en effet en grande partie des vallées (la Semme, la Gassolière et la Sédelle).

- Le **GRP de la Brenne** : Le paysage de bocage au relief peu marqué ne permet que très peu de vues lointaines en direction du projet éolien. Des vues dégagées sont néanmoins possibles depuis le plateau surplombant la vallée du Portefeuille, à proximité de Le Meslier, depuis les abords de l'ancienne mine de barytine de la Raillerie, située sur un point haut, ainsi qu'au niveau de la D53, sur l'interfluve séparant les vallées de l'Allemette et l'Anglin. L'impact du projet éolien sur ce sentier reste **négligeable**.

Une petite portion de l'AEE est concernée par le **Parc Naturel Régional de la Brenne** : Les visibilités depuis ce secteur sont limitées. L'impact du projet éolien sur cette partie du PNR est par conséquent **négligeable**.

Aire d'étude éloignée						
Relation du projet avec les monuments historiques						
N°	Département	Commune	Nom	Effets visuels du projet	Impact	Distance au projet en km
16	INDRE	CHAILLAC	Restes du château de Brosse	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et des boisements.	Nul	1,2
17	CREUSE	SAINT-MAURICE-LA-SERRAINE	Eglise St-Maurice	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison du bâti et de la végétation.	Nul	12,2
18	CREUSE	VAREILLES	Restes du manoir de Montlebeau	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	12,0
19	INDRE	CHAILLAC	Maison forte de la Grange Missée	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,1
20	CREUSE	SAINT-MAURICE-LA-SERRAINE	Manoir de Lavaud	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison des boisements.	Nul	12,0
21	INDRE	TILLAC	Eglise Notre-Dame	Visibilité et co-visibilité possible à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	1,0
22	HAUTE-VIENNE	MAGNAC-LAVAL	Eglise	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et du bâti.	Nul	12,0
23	HAUTE-VIENNE	TERSANNES	Château de la Mothe	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	12,0
24	HAUTE-VIENNE	SAINT-AMAND-MAGNAEUX	Lanterne des morts	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	12,6
25	CREUSE	VAREILLES	Eglise St-Martin	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	1,1
26	INDRE	MORHET	Eglise Saint-Pierre	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,0
27	HAUTE-VIENNE	SAINT-AMAND-MAGNAEUX	Chapelle de La Bussière-Rapy	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,2
28	CREUSE	AZERABLES	Chapelle du château de Montjouan	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,0
29	INDRE	CHAILLAC	Eglise Saint-Pierre	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie, du bâti et de la végétation.	Nul	1,0
30	CREUSE	LA SERRAINE	Manoir de Châteaurenaud	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,7
31	INDRE	LA CHATRE-LANGLIN	Dolmen de Passe-Bonneau	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	1,6
32	HAUTE-VIENNE	VERNEUIL-MONSTIERS	Château de la Tour aux Paulmes	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	1,0
33	CREUSE	LA SERRAINE	Porte du Puy Charraud	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,0
34	CREUSE	AZERABLES	Eglise St-Georges	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,1
35	VIENNE	COULONGES	Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	1,7
36	CREUSE	LA SERRAINE	Lanterne des morts	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,6
37	CREUSE	LA SERRAINE	Eglise	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,6
38	CREUSE	LA SERRAINE	Porte St-Jean	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,7
39	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Camp anti-que dit du Peu du Barry	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,8
40	VIENNE	TERSANNES	Chapelle de La Plain	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	1,1
41	CREUSE	LA SERRAINE	Menhir de la Gérafie	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,2
42	HAUTE-VIENNE	FRUMENTAL	Château de Fromental	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,2
43	CREUSE	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	Lanterne des morts	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	1,0
44	INDRE	PARNAC	Dolmen des Gorces ou de Montgarneau	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	17

Aire d'étude éloignée						
Relation du projet avec les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée						
N°	Département	Commune	Nom	Effets visuels du projet	Impact	Distance au projet en km
05	CREUSE	ST-AGNANT-DE-VERSILLAT	Eglise St-Agnant d'Orléans	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	10,6
06	INDRE	ST-BENOIT-DU-SAULT	Prieuré Saint-Benoît	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,0
07	INDRE	LA CHATRE-LANGLIN, ST-BENOIT-DU-SAULT	Chaussée de l'Etang ou digue	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et des boisements.	Nul	17,2
08	INDRE	PARNAC	Dolmen de l'Aire-aux-Martres	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,0
09	INDRE	ST-BENOIT-DU-SAULT	Maison de l'Argentier	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,0
10	HAUTE-VIENNE	DINSAC	Pont du Moulin de la Barre	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	10,7
11	HAUTE-VIENNE	BESSINES-SUR-GARTEMPE	Croix en pierre, sur le place publique à Morterolles-sur-Semme	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	10,7
12	INDRE	PARNAC	Château de Montgarnaud	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,0
13	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Camp à fortification concentrique du Peu-Buy	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	16,2
14	VIENNE	COULONGES	Château du Pin	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et la végétation.	Nul	17,7
15	CREUSE	LA SOUTERRAINE	Tour et vestiges de Bridiers	Des vues sont possibles en haut de la tour.	Faible	16,0
16	HAUTE-VIENNE	DINSAC	Pont du Cheix	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	16,0
17	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Hôtel Mathieu de la Gorce-Place Olivier-Mazurier	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	16,0
18	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Maison du 17 ^{ème} siècle	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	16,0
19	INDRE	DONNET	Eglise Saint-Martial	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison du bûti et de la végétation.	Nul	10
60	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Pont de Chateauponsac dit pont romain	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17
61	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Eglise	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17
62	HAUTE-VIENNE	FRONTAL	Dolmen de Bagnol	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la végétation.	Nul	17,0
63	HAUTE-VIENNE	LE DONAT	Ancien Hospice de Grandchamp	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,0
64	HAUTE-VIENNE	FRONTAL	Menhir des Fichades	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison des boisements.	Nul	17,0
65	HAUTE-VIENNE	LE DONAT	Eglise (collégiale)	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie, du bûti et de la végétation.	Nul	17,6
66	VIENNE	THOLLET	Eglise Notre-Dame	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	10
67	HAUTE-VIENNE	ANAT-LE-RIS	Eglise	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison du bûti et de la végétation.	Nul	17,0
68	HAUTE-VIENNE	LE DONAT	Hôtel de la Pouge	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison du bûti et de la végétation.	Nul	18
69	VIENNE	BRIGEIL-LE-CHANTRE	Eglise Saint-Hilaire	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	10
70	HAUTE-VIENNE	LE DONAT	Porte Bergère	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	18,2

Tableau 23 : Impact du projet éolien sur les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

Aire d'étude éloignée					
Relation du projet avec les sites protégés et ZPPAUP					
Département	Commune	Nom	Effets visuels du projet	Impact	Distance au projet en km
Haute-Vienne	VILLEFAVARD, RANCON	Villefavard et vallée de la Semme	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	10,0
Haute-Vienne	CHATEAUPONSAC, BALLEDEMENT	La vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	Co-visibilité possible depuis le plateau au sud.	Négligeable	16,8
Haute-Vienne	LE DORAT	ZPPAUP du Dorat	Visibilité possible en périphérie, à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	17,6

Tableau 24 : Impact du projet éolien sur les sites protégés et ZPPAUP de l'aire d'étude éloignée

Aire d'étude éloignée					
Relation du projet avec les sites emblématiques					
Département	Commune	Description	Effets visuels du projet	Impact	Distance au projet en km
CREUSE, HAUTE-VIENNE	SAINT-SULPICE-LES-FELLES, AVERABLES, VAREILLES	Etang de Bardon, étang de la Chaume : ces deux étangs très anciens (16 ^{ème} siècle pour l'étang de la Chaume) sont situés sur le cours de la Chaume. L'étang de la Chaume accueille une aire de piéni, un bar restaurant, des jeux pour enfants ainsi qu'un observatoire ornithologique.	Visibilité et co-visibilité possible en périphérie des étangs, à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	0,8
CREUSE	LA SOUTERRAINE	Village de La Bussière-Madeleine : il s'agit d'un petit bourg rattaché à la commune de La Souterraine.	Visibilité possible en périphérie, à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	10
HAUTE-VIENNE	MAGNAC-LAVAL, DINSAC	Chercorat, bois, prairies et grands arbres, allée boisée et château : ce château et son domaine sont situés sur la commune de Magnac-Laval.	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	10,2
CREUSE	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, LA SOUTERRAINE	Vallée de la Sédelle, de Bousseresse au moulin de Chansaud : cette portion de vallée est située entre La Souterraine et Saint-Agnant-de-Versillat. Elle comporte plusieurs moulins.	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	10,6
CREUSE	NORTH, LA SOUTERRAINE, SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	Site archéologique de l'ancienne ville de Breda, mottes féodales et restes du donjon du château de Bridiers : la Tour de Bridiers a été restaurée et mise en valeur par un théâtre de verdure.	Des vues sont possibles depuis le sommet de la tour.	Faible	17
CREUSE	SAINT-GERMAIN-BEAUPRE	Château de St-Germain-Beaupré, parc et campagne parc : le château date du 16 ^{ème} siècle. Il ne reste que le pavillon d'entrée, le corps de logis, trois grosses tours et une petite. Il est entouré de larges douves.	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,2
HAUTE-VIENNE	RANCON, LA CROIX-SUR-GARTEMPE, SAINT-PIEN-SUR-GARTEMPE, PEIRAT-DE-BELLAC, BLANAC, DRONN, BALLEDEMENT	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe : la vallée est bordée par des boisements et des parcelles bocagères. Elle est reconnue pour sa richesse écologique (classée en NIEFF).	Co-visibilité possible depuis le sud, à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	17,0
HAUTE-VIENNE	FELLES, FRONTAL	Zone de chaos rocheux : outre son intérêt géomorphologique, ce site présente des lichens et des mousses particulières (classé en NIEFF).	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	17,8

Tableau 25 : Impact du projet éolien sur les sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée

Aire d'étude éloignée						
Relation du projet avec les sites touristiques et remarquables						
Type	Département	Commune	Nom	Effets visuels du projet	Impact	Distance au projet en km
Villes et villages remarquables	HAUTE-VIENNE	LES GRANDS CHEZEUX	Bourg des Grands Chézeaux	Visibilité possible en périphérie, à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	0,6
Patrimoine naturel et jardins	HAUTE-VIENNE	ST-GERGES-LES-LANDES, CRAMAC	Landes du Coury	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison des boisements.	Nul	11,7
Patrimoine naturel et jardins	INDRE	CHAILLAC	Moulin de Seillant	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	10,8
Baignade et base nautique	CREUSE	AÉRABLES	Etang de la Chaume	Visibilité et co-visibilité possible en périphérie, à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	12,0
Patrimoine architectural et archéologique	INDRE	TILLY	Eglise N-D de Tilly	Visibilité et co-visibilité possible à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	10,0
Villes et villages remarquables	HAUTE-VIENNE	MAGNAC-LAVAL	Bourg de Magnac-Laval	Visibilité très partielle en périphérie.	Négligeable	12,6
Baignade et base nautique	INDRE	CHAILLAC	Etang de Rochegaudon	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	10,8
Activités culturelles et musées	INDRE	CHAILLAC	Les safranières de la Cavelotière	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	10
Activités culturelles et musées	INDRE	CHAILLAC	Musée de la minéralogie	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	10,0
Villes et villages remarquables	CREUSE	LA SOUTERRAINE	Ville de La Souterraine	Visibilité possible en périphérie de la ville, à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	10,8
Patrimoine naturel et jardins	CREUSE	ST-AGNANT-DE-VERSILLAT	Artbotanic	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	10,0
Patrimoine architectural et archéologique	INDRE	ST-BENOÎT-DU-SAULT	Eglise St-Benoît et prieuré	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,0
Baignade et base nautique	CREUSE	LA SOUTERRAINE	Etang du Cheix	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	10,0
Villes et villages remarquables	INDRE	ST-BENOÎT-DU-SAULT	St-Benoît-du-Sault	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Négligeable	17,0
Patrimoine naturel et jardins	CREUSE	LA SOUTERRAINE	Les Jardins de Bridiers	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	16,6
Patrimoine architectural et archéologique	CREUSE	LA SOUTERRAINE	Tour de Bridiers	Des vues sont possible depuis le sommet de la tour.	Faible	16,0
Villes et villages remarquables	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Bourg de Chateauponsac	Aucune visibilité depuis le bourg mais des co-visibilités très marginales avec la périphérie du bourg sont possibles depuis certaines zones du plateau au sud-est.	Négligeable	16,7
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Eglise St-Thyrse	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17
Activités culturelles et musées	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Musée ethnographique René Baubérot	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17
Patrimoine naturel et jardins	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Lande des Vérines	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,0
Patrimoine naturel et jardins	CREUSE	ST-PIERRE-DE-FORSAC	Parc de Tancognaguet	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	17,0
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	AAT-LE-RIS	Eglise St-Genest	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison du bâti et de la végétation.	Nul	17,0
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	BRADIER-ST-GENEST	Lanterne des morts	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,6
Patrimoine naturel et jardins	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Landes d'Auzillac	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,7
Villes et villages remarquables	HAUTE-VIENNE	LE DORAT	Ville du Dorat	Visibilité possible en périphérie, à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	18
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	LE DORAT	Eglise collégiale St-Pierre-aux-Liens	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	18,1

Tableau 26 : Impact du projet sur les sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude éloignée

5.3.5.4 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire éloignée

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et/ou aux lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, sept points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante.

Rappel méthodologique concernant la carte suivante (ZIV)

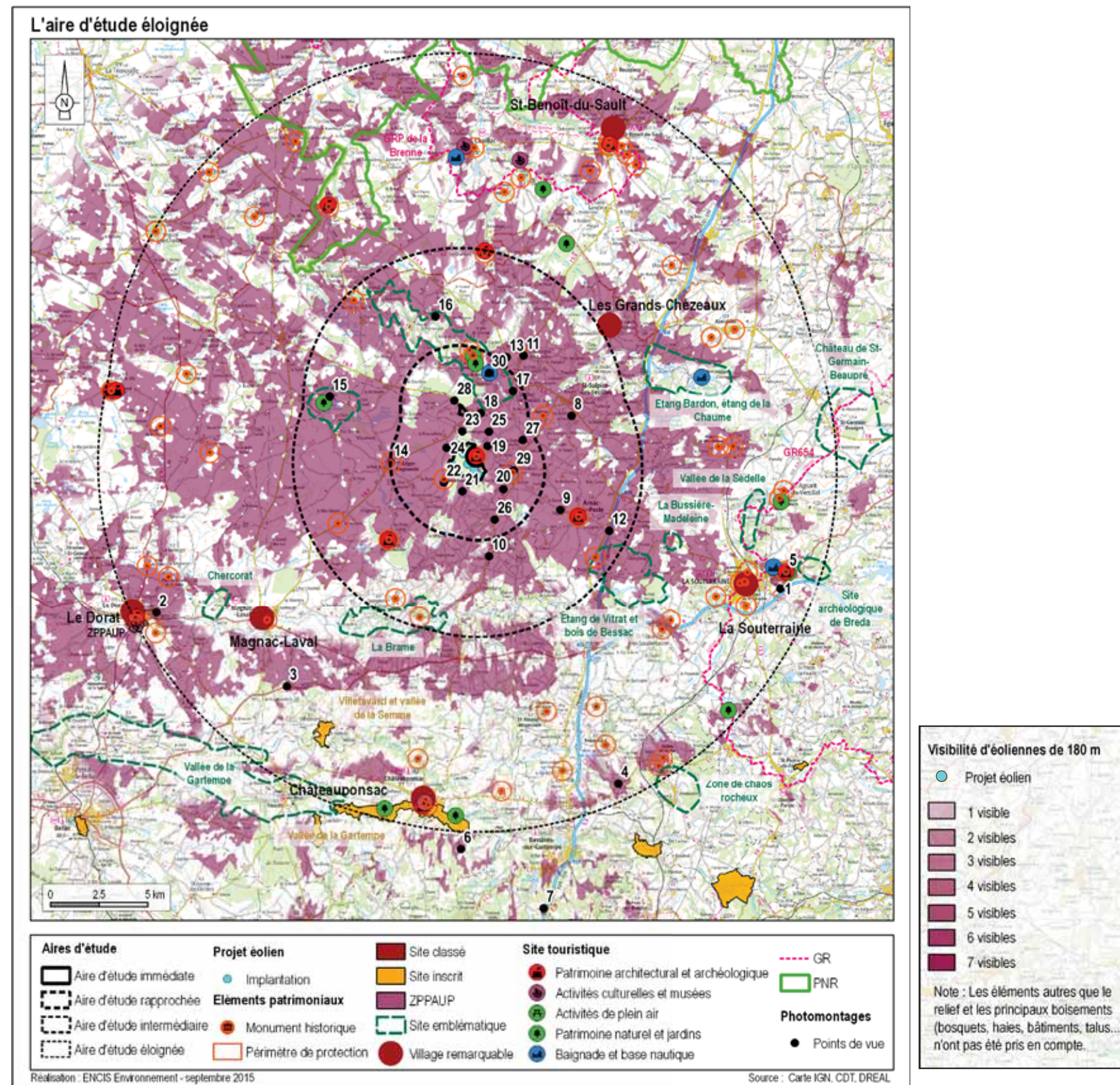
Comme indiqué dans la partie 2.1.11, le modèle prend en compte le relief (SRTM de la NASA avec un pas de 10 m) et les principaux boisements (d'après la base de données Corine Land Cover 2006 - code 3). La précision de la modélisation ne permet pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres isolés ou les éléments bâtis (maison, bâtiments agricoles, talus, panneaux, etc). Les marges d'incertitudes augmentent donc lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée.

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance. Les perceptions théoriques en fonction de la distance entre l'observateur et l'éolienne sont illustrés par différents croquis schématisés dans la partie 1.1 - Considérations générales sur les effets d'un parc éolien - Les effets visuels à différentes distances sont illustrés par des photomontages.

La prégnance visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Aire d'étude éloignée			
Numéro	Localisation	Raison du choix du point de vue	Impact
1	Depuis La Souterraine, en périphérie est, sur la D101	Ville la plus importante de l'ensemble des aires d'étude. Vues rares et partielles en périphérie est.	Nul
2	Depuis Le Dorat, en périphérie est, au niveau de l'usine Allande	Ville importante de l'AEE (plus de 1 000 habitants).	Faible
3	Depuis la N101, à proximité de l'intersection avec la D10A	Une des routes les plus importantes de l'AEE. Offre des vues panoramiques sur une grande partie en raison de sa situation en ligne de faite.	Négligeable
4	Depuis la D1, à proximité de l'intersection avec la D10A	Route d'importance moindre mais offre des vues panoramiques sur une partie de son tracé. Covisibilité avec le parc éolien de la Souterraine.	Négligeable
5	Depuis la Tour de Bridiers (Monument historique et site emblématique)	Monument Historique à enjeu modéré, offre une vue panoramique sur le projet.	Nul
6	Depuis le plateau au sud de la vallée de la Gartempe (site inscrit)	Co-visibilité avec un site inscrit.	Négligeable
7	Depuis le rebord paysager des Monts d'Ambazac	Vue panoramique sur le grand paysage depuis un rebord paysager important.	Faible

Tableau 27 : Liste de photomontages de l'aire d'étude éloignée



Carte 48 : L'aire d'étude éloignée

VUE 1 : DEPUIS LA SOUTERRAINE, EN PERIPHERIE EST, SUR LA D951

La ville de La Souterraine étant située dans une cuvette, elle ne permet pas de vues en direction du projet éolien. Les quartiers périphériques à l'est permettent des vues un peu plus lointaines mais limitées par les reliefs boisés situés à l'ouest de la ville. Seuls des bouts de pales seront théoriquement visibles. A cette distance (ici 16,0 km), ils seront quasiment invisibles à l'œil nu. Les co-visibilités avec la clocher de l'église, avec la ville et avec le parc éolien de La Souterraine sont par conséquent insignifiantes. Le sens du lieu n'est pas modifié par la présence du projet éolien qui est ici à peine discernable et situé à une distance importante (plus de 16 km).

IMPACT NUL

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 1.5.

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 585186 / 6571604
Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 13:54
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 260,7°
Angle visuel du parc : 4,4°
Eolienne la plus proche : E5 16 480 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 2 : DEPUIS LE DORAT, EN PERIPHERIE EST, AU NIVEAU DU MAGASIN D'USINE DE PORCELAINE

Seules des vues en périphérie du Dorat sont possibles. La zone industrielle ainsi que les immeubles situés à l'extrémité est de la ville offrent une vue lointaine en direction du projet éolien. L'implantation souligne la ligne de l'horizon. Elle sera cependant peu perçue par les observateurs en raison notamment de la distance et du fait que le parc est un élément secondaire dans ce paysage. Certaines éoliennes sont ici masquées par des structures végétales au second plan mais l'ensemble du projet sera visible en hiver, en l'absence de feuillages. Le parc sera par ailleurs bien visible depuis les immeubles d'habitation situés à proximité. Son emprise visuelle en largeur et en hauteur reste toutefois réduite à l'horizon. Les éoliennes modifient peu le paysage existant, même si elles constituent un nouveau point d'attraction du regard dans le lointain.

IMPACT FAIBLE

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 1.5.

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 553139 / 6570355
Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 14:26
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 62,9°
Angle visuel du parc : 6,1°
Eolienne la plus proche : E6 16 982 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



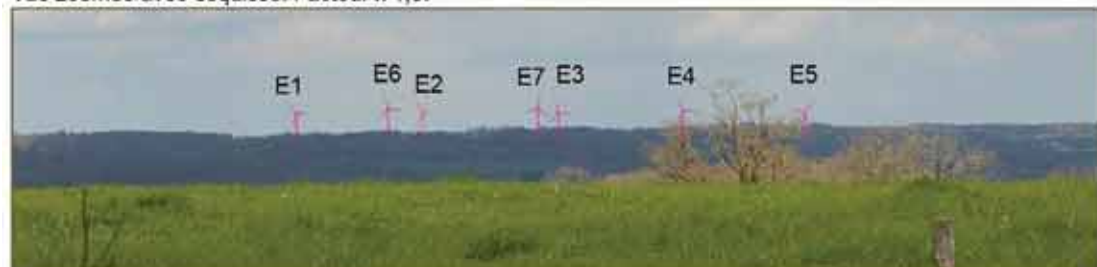
Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 3 : DEPUIS LA N145, A PROXIMITE DE L'INTERSECTION AVEC LA D93A

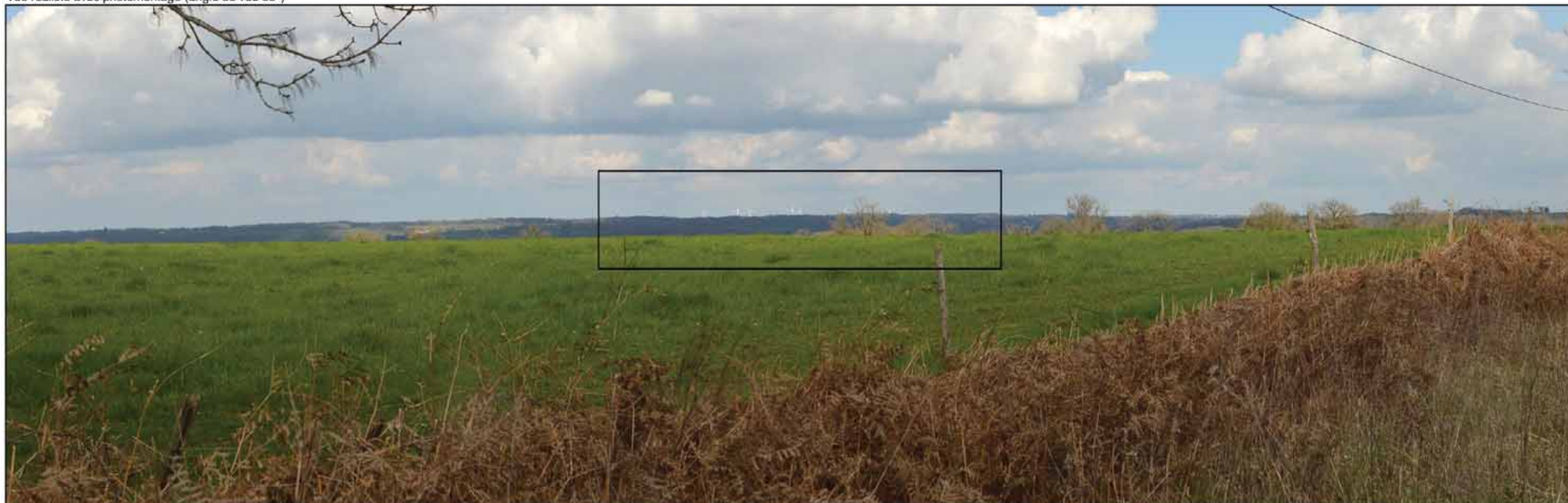
La N145 emprunte un interfluve qui offre des vues dégagées et continues en direction du nord et du projet éolien. Ce dernier n'est visible que partiellement, à l'arrière du relief formant la ligne d'horizon. A cette distance et à la vitesse à laquelle les éoliennes seront perçues (environ 90 km/h), celles-ci constituent des motifs discrets, plus ou moins perceptibles en fonction des conditions climatiques. Le paysage existant apparaît peu modifié par la présence du projet éolien à l'horizon.

IMPACT NEGLIGEABLE

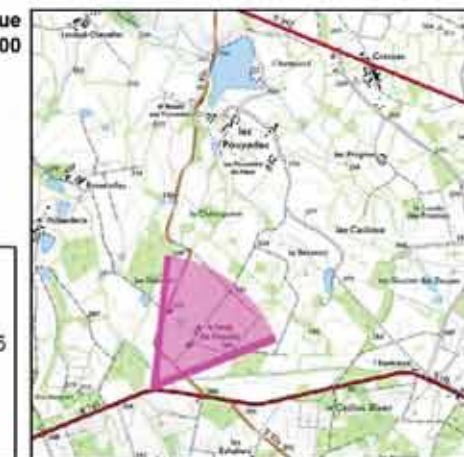
Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 1,5.



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

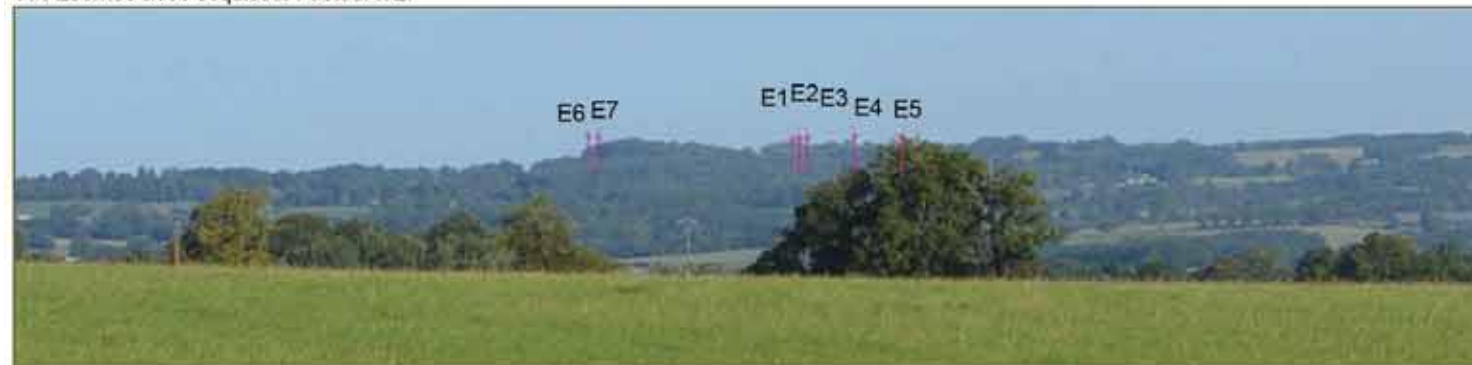
Coordonnées Lambert 93 : 559829 / 6566549
Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 15:45
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 37,3°
Angle visuel du parc : 7,1°
Eolienne la plus proche : E7 14 048 m

VUE 4 : DEPUIS LA D1, A PROXIMITE DE L'INTERSECTION AVEC LA D51A

La D1 permet des vues très dégagées et panoramiques en direction du projet éolien. Ce dernier est peu visible, en grande partie masqué par le relief boisé. Il passera donc quasiment inaperçu, surtout depuis la route, qui offre une perception dynamique.

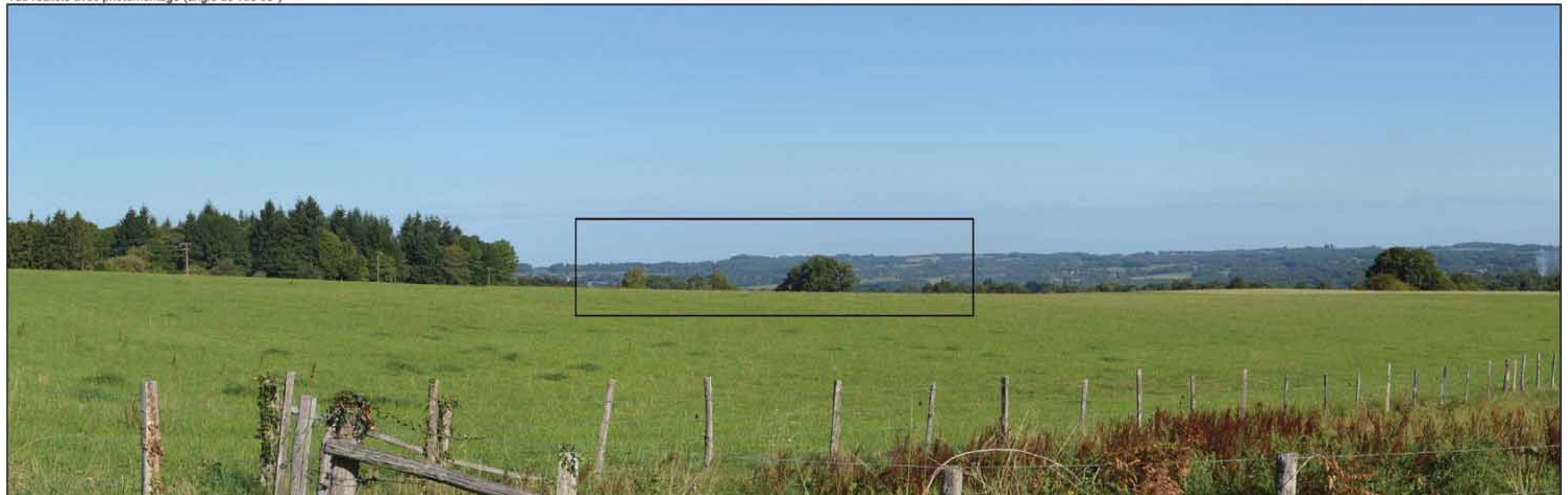
IMPACT NEGLIGEABLE

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 2.

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 576847 / 6561551
Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 10:14
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 333,6°
Angle visuel du parc : 3,3°
Eolienne la plus proche : E5 17 392 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 5 : DEPUIS LA TOUR DE BRIDIERS (MONUMENT HISTORIQUE ET SITE EMBLEMATIQUE)

Le projet éolien ne sera pas visible depuis le pied de la tour et depuis ces abords aménagés. La photo ci-dessous illustre la vue depuis la porte d'entrée de la Tour, située en haut d'un escalier. Le projet éolien sera en revanche visible depuis le sommet de la tour, ouvert seulement une partie de l'année. A cette distance, l'impact du projet éolien restera faible. Il sera ici en covisibilité avec le parc éolien de la Souterraine. Les deux parcs se superposent, mais étant donnée la distance entre les deux (12,□□m), il n'y aura pas d'effet de saturation visuelle. Les deux apparaissent bien dissociés.

IMPACT NUL (pied de la tour)

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 1.5.



Vue réaliste avec esquisse (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 585498 / 6572456
Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 10:43
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 287,7°
Angle visuel du parc : 4,4°
Eolienne la plus proche : E5 16 496 m

VUE 6 : DEPUIS LE PLATEAU AU SUD DE LA VALLEE DE LA GARTEMPE (SITE INSCRIT)

Le plateau au sud de la vallée de la Gartempe offre des vues panoramiques lointaines assez ponctuelles. Le projet éolien est ici peu visible, en partie à l'arrière du relief. La co-visibilité avec la vallée, située en contrebas, et avec la périphérie du bourg de Châteauponsac est par conséquent négligeable.

IMPACT NEGLIGEABLE

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 1,5.



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

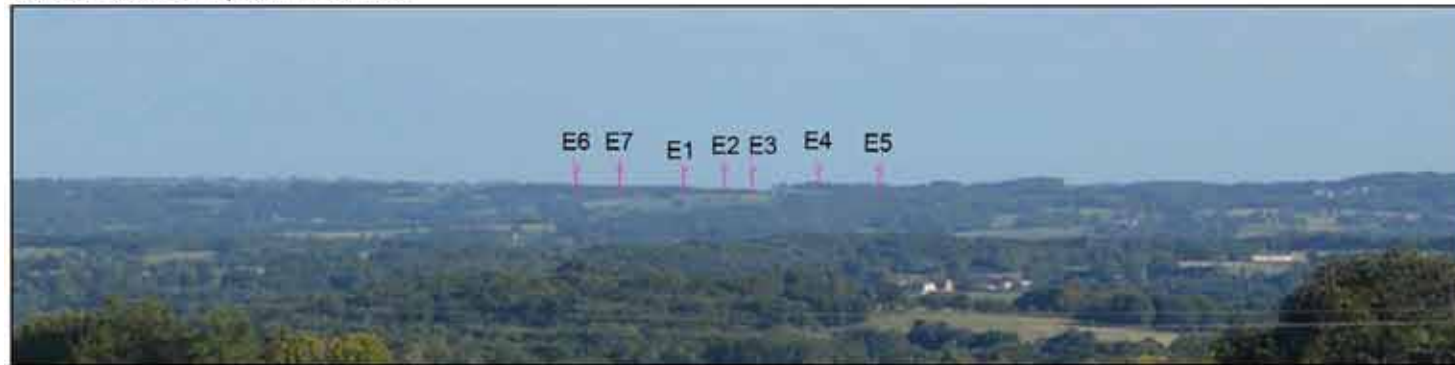
Coordonnées Lambert 93 : 568770 / 6558186
Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 09:51
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 352,5°
Angle visuel du parc : 4,2°
Eolienne la plus proche : E5 19 279 m

VUE 7 : DEPUIS LE REBORD PAYSAGER DES MONTS D'AMBAZAC

Le rebord paysager des Monts d'Ambazac, situé à plus de 20 km du projet éolien, offre des vues panoramiques très lointaines. Ces vues sont cependant ponctuelles et concernent relativement peu de personnes (2,6 habitants par km² pour la communauté de communes des Portes d'Occitanie par exemple). Elles se découvrent au détour d'une route ou d'un chemin, sur un point haut. Le projet éolien est visible à l'horizon. Le parc occupe une emprise réduite (angle visuel de 3,2°), d'autant plus relativisée par l'étendue du panorama. Les éoliennes constituent tout de même un nouveau motif dans le paysage, qui reste peu impacté.

IMPACT FAIBLE

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 2.

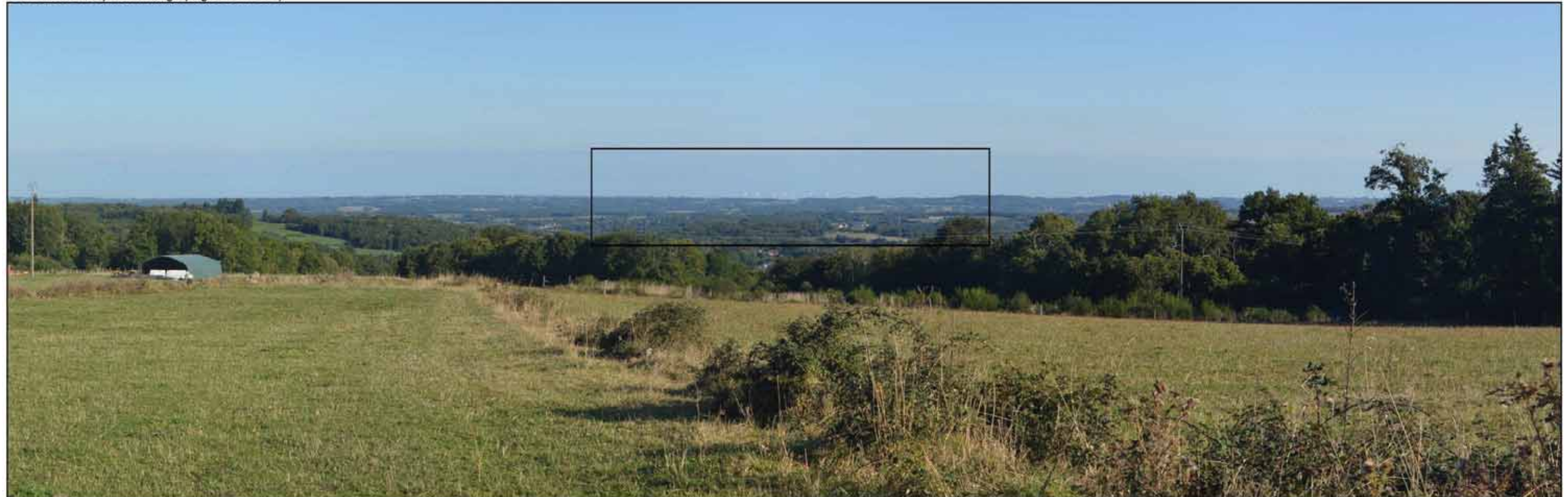


Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000

**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 573012 / 6555182
Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 09:27
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 348,5°
Angle visuel du parc : 3,2°
Eolienne la plus proche : E5 22 502 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

5.3.6 Les effets du projet depuis l'aire intermédiaire

L'échelle intermédiaire est l'aire d'étude du projet paysager, le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en cohérence avec les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les degrés d'expositions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

5.3.6.1 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'aire intermédiaire

Le projet éolien s'inscrit approximativement sur deux lignes parallèles orientées nord-ouest/sud-est. Cette orientation ne s'appuie pas sur les structures à l'échelle très rapprochée (vallon de l'Asse et topographie orientés nord/sud). En revanche, il est quasiment parallèle avec la vallée de la Benaize et les lignes de faite correspondant aux interfluvies entre la Benaize et l'Asse, entre la Benaize et la Planche Arnaise et entre le Glevert et la Planche Arnaise, dans les aires rapprochée et intermédiaire. A l'échelle du grand paysage, le projet semble donc cohérent avec ces structures, constituées par le relief. A une échelle plus rapprochée, le projet semble moins en accord avec la topographie en raison de son orientation légèrement transversale. Toutefois, depuis certains angles de vue, le projet possède un certain caractère linéaire et peut donner l'impression de s'appuyer sur ce léger relief (cf. photomontage ci-dessous).

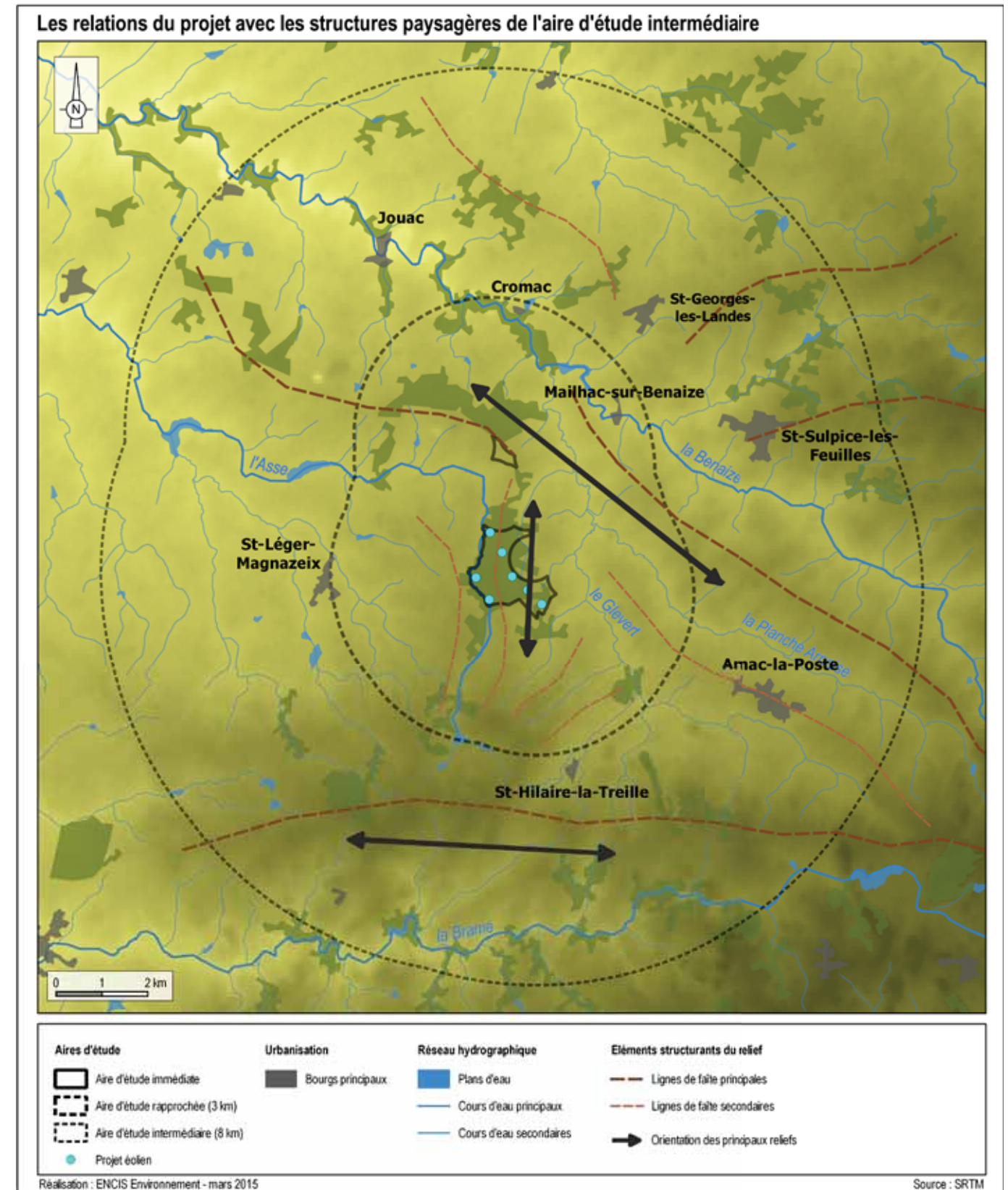
Depuis le nord-est et le sud-ouest, les deux éoliennes au sud-ouest du parc apparaissent sur une même ligne, se confondant parfois dans un seul et même axe. Sous certains angles, toutefois, les chevauchements et l'irrégularité entre éoliennes compliquent la lecture du nouveau paysage éolien. Depuis le sud-est et le nord-ouest (hameaux de La Roussellerie, Bellevue, Gouaineix, Chez Fougère notamment), les deux éoliennes peuvent apparaître déconnectées du reste, sans proposer une véritable dynamique.

Concernant les rapports d'échelle, les éoliennes dominent largement le Bois de Bouéry mais ne semblent pas porter atteinte à la lisibilité du relief (voir photo ci-dessous), ni la vallée de la Benaize en raison de son écartement important. Toutefois, en vue très rapprochée, les rapports d'échelle avec les motifs paysagers (arbres, habitations...) apparaissent souvent très contrastées.

Le Bois de Bouéry se fond dans le paysage bocager et ne constitue pas un élément particulièrement fort visuellement. L'implantation d'un projet éolien n'apparaît donc pas incompatible avec le Bois.



Photographie 161 : Photomontage du projet éolien depuis la D60 à l'est



Carte 49 : Relation du projet éolien avec les structures paysagères de l'AEIn

5.3.6.2 Perceptions du projet depuis les villes et bourgs principaux

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude intermédiaire comporte plusieurs bourgs, dont les plus importants sont Arnac-la-Poste et St-Sulpice-les-Feuilles. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

- Arnac-la-Poste (4,8 km)

Ce bourg est situé sur une légère butte, entre les vallées du Glevert et de la Planche Arnaise. La trame bocagère est très dense aux abords immédiats des habitations. Une vue en direction du projet éolien est possible depuis la sortie ouest du bourg, sur la D77, au niveau des dernières habitations (cf. **photomontage 9**). Le projet se trouve alors dans l'axe de la route et constitue donc un point d'appel visuel. Depuis le bourg, le champ de vision est très limité par les écrans boisés et végétaux. A l'est, c'est la butte où se trouve le bourg qui limite la perspective en direction du projet. Des co-visibilités avec le clocher sont possibles en périphérie mais elles restent limitées par le relief et la végétation. Certaines sont peu flatteuses, les éoliennes se superposant au clocher. Il s'agit toutefois de vues très ponctuelles, souvent perçues en mouvement depuis les routes et assez lointaines (cf. **photomontage 12**). L'impact du projet éolien sur ce bourg est **faible**.

- St-Sulpice-les-Feuilles (5 km)

Ce bourg aggloméré est situé sur un léger relief encadré par les vallées de la Chaume et de la Benaize. Cette situation dominante permet des vues lointaines en direction du projet éolien. Toutefois, ces dernières sont la plupart du temps limitées par les écrans boisés ou la végétation (trame bocagère importante en périphérie immédiate des habitations). Il s'agit donc de fenêtres ponctuelles (cf. photographie 108 page suivante). Les étages des habitations et tours d'immeubles permettront en revanche des vues plus dégagées sur le projet éolien. Des vues sont également possibles depuis les sorties sud du bourg, D60 et D80 (cf. **photomontage 8**). Ces vues restent toutefois également très discrètes et fugaces. L'impact du projet éolien sur ce bourg est **faible**.

- St-Léger-Magnazeix (3 km)

Ce petit bourg est également situé sur un point haut, entre deux cours d'eau, le ruisseau du Ris et le ruisseau de la Chaussade. Les vues en direction du projet éolien sont néanmoins limitées par les structures végétales proches (bosquet, haies, ripisylves...). Un point de vue plus dégagé est possible au niveau du château d'eau, au sud-est, depuis la D60, en raison de sa situation sur un point haut et de la présence d'une prairie relativement étendue (cf. photographie 106 page suivante). Depuis le reste du bourg, le projet éolien sera visible de manière très partielle, en périphérie (cf. **photomontage 14**). L'impact du projet éolien sur ce bourg est **faible**.

- St-Hilaire-la-Treille (3,2 km)

Contrairement aux bourgs précédents, celui-ci se trouve dans un relief en creux, entre deux cours

d'eau temporaires. Depuis le bourg, le projet éolien est en partie masqué par le relief et reste un élément assez discret (cf. photographie 107 page suivante). Des covisibilités sont en revanche possibles depuis les accès sud, D60, et ouest, D61 (cf. **photomontage 10**). L'impact du projet sur ce village reste **faible**, étant donné l'écartement du projet de la silhouette du village et l'absence d'effet de surplomb possible (dénivelé peu important, projet situé à plus de 100 m).

- St-Georges-les-Landes (4 km)

Ce petit bourg s'étire le long de la D2, ainsi qu'à l'ouest de cette route. Celle-ci est orientée en direction du projet éolien. Le village se trouve à une altitude similaire. Les vues sont limitées par la trame bocagère relativement dense (haies et nombreux bosquets). Le projet éolien sera visible partiellement, en sortie du bourg (cf. **photomontage 11**). Situé dans l'axe de la route, il constitue un point d'appel visuel. Toutefois, cette vue est très limitée car dès que l'on s'éloigne du bourg, il se retrouve masqué par le relief et la végétation. L'impact du projet éolien sur ce bourg est **faible**.

- Jouac (4,6 km)

Ce petit village est situé dans un méandre de la vallée de la Benaize. Comme on peut le voir sur la carte d'influence visuelle, les habitations situées en fond de vallée ne permettent aucune visibilité lointaine. En périphérie, le projet éolien n'est pas non plus visible en raison de la densité de la trame bocagère et des boisements. L'impact du projet éolien sur ce bourg est par conséquent **nul**.

- St-Martin-le-Mault (7,6 km)

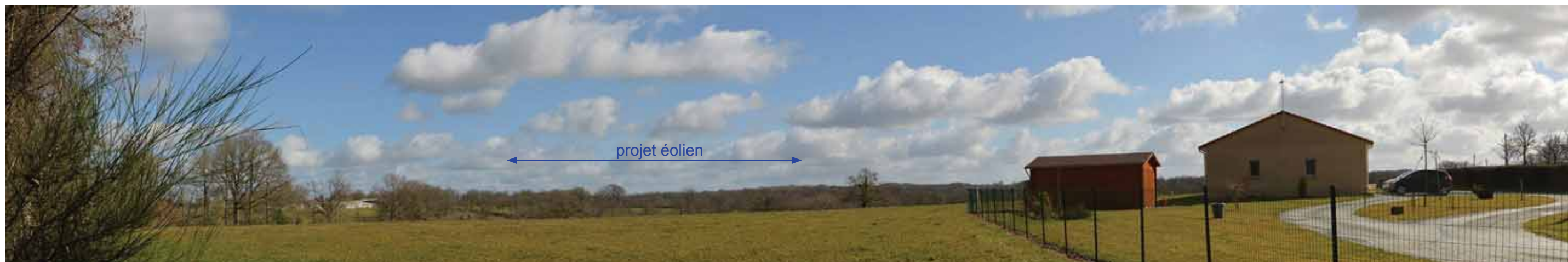
Ce petit bourg est situé en rebord de la vallée de la Benaize. La présence de prairies à la trame bocagère lâche permet quelques vues dégagées depuis le sud, mais le projet éolien est masqué par la superposition des structures bocagères à l'horizon. Aucune co-visibilité n'est par ailleurs possible en raison de la distance et de la densité des structures végétales. L'impact du projet éolien sur ce village est par conséquent **nul**.

- Dompierre-les-Eglises (7 km)

Ce petit bourg aggloméré est situé sur le versant nord de la vallée de la Brame. Cette situation, en contrebas par rapport au projet éolien, ne permet aucune visibilité en direction de ce dernier. Aucune covisibilité n'est possible non plus. L'impact du projet éolien sur ce village est par conséquent **nul**.

- Beaulieu (7,6 km)

Ce bourg de petite taille se trouve en rebord du vallon du Bel Rio, sur une légère pente orientée au nord et à l'est, à l'opposé du projet éolien. Le relief limite fortement les vues en direction de ce dernier (cf. carte des zones d'influence visuelle). De plus, la trame bocagère est dense en périphérie du village. L'impact du projet éolien sur ce bourg est par conséquent **nul**.



Photographie 162 : Vue depuis le château d'eau, en sortie sud-est du bourg de Saint-Léger-Magnazeix (D63)



Photographie 163 : Vue depuis la D61, à l'est du bourg de Saint-Hilaire-la-Treille



Photographie 164 : Vue depuis le bourg de St-Sulpice-les-Feuilles, au niveau du cimetière

5.3.6.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au § 5.3.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement, de nombreux masques ou filtres végétaux existent le long des routes.

- La **D44** (St-Sornin-Leulac/St-Sulpice-les-Feuilles) passe au sud et à l'est de l'AEIn. Elle traverse successivement un nombre important de cours d'eau. Des vues relativement dégagées en direction du projet éolien sont possibles entre Champagnac, en situation dominante, et St-Hilaire-la-Treille (cf. **photomontage 10**). Le projet se trouve toutefois légèrement à l'arrière du relief et reste un élément assez discret dans le paysage. A l'est, en direction de St-Sulpice-les-Feuilles, les vues sont beaucoup plus limitées en raison de la densité de la trame bocagère. L'impact du projet éolien sur cette route est **faible**.

- La **D23/D44** (Tilly/Mailhac-sur-Benaize) passe au nord du projet éolien. Elle emprunte une ligne de faite située entre la vallée de la Benaize et la vallée du Bel Rio. Malgré cette situation dominante, les vues en direction du projet sont limitées en raison des nombreuses structures végétales, notamment des bosquets, qui filtrent le champ de vision. Une vue panoramique dégagée sur le projet est néanmoins possible au nord-est de l'étang de Mondon (cf. **photomontage 13**). Le projet forme alors un alignement irrégulier en accord avec les structures bocagères. L'impact du projet éolien sur cette route est **faible**.

- La **D2** (axe Magnac-Laval/La Châtre-Langlin) passe au nord du projet éolien. Elle traverse le bourg de St-Georges-les-Landes. A l'ouest, la trame bocagère dense et les arbres bordant la route limitent fortement les vues en direction du projet. De même, à l'est, les bosquets associés aux haies ne permettent pas de vues lointaines dégagées. L'impact du projet éolien sur cette route est par conséquent **négligeable**.

- La **D912** (axe Lussac-les-Eglises/Mailhac-sur-Benaize/La Souterraine) traverse l'AEIn d'est en ouest, en passant par St-Sulpice-les-Feuilles. A l'ouest, la densité du bocage ne permet pas de vues très étendues. L'absence d'obstacles au premier plan (alignement d'arbres, haie) permet par endroits quelques vues plus lointaines mais elles restent limitées par les structures végétales. A l'est, une vue lointaine ponctuelle en direction du projet éolien est possible au niveau de Bel-Air, à proximité de l'A20, en raison d'une situation dominante et dégagée. L'horizon est toutefois masqué par la végétation. L'impact du projet éolien sur cette route est **négligeable**.

- La **D220** (parallèle à l'A20) passe à l'ouest du projet éolien. Elle emprunte plusieurs vallons. Quelques fenêtres relativement dégagées sont possibles (cf. **photomontage 12**). Cependant, le projet est la plupart du

temps en partie masqué par le relief et les structures bocagères et reste peu visible depuis la route. L'impact du projet éolien sur cette route est par conséquent **négligeable**.

- L'**A20** passe à l'extrémité est de l'AEIn. Son tracé ne permet pas de vues très dégagées en direction du projet éolien en raison de la présence de talus et d'une végétation plus ou moins rapprochée. Les éoliennes seront visibles ponctuellement et de manière très partielle. L'impact du projet éolien sur l'autoroute est par conséquent **négligeable**.

5.3.6.4 Perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'aire d'étude immédiate. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments historiques les plus importants

Sur les monuments historiques de l'aire intermédiaire, six sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Dans le paragraphe ci-après, nous analyserons les relations du projet éolien avec l'ensemble de ces monuments historiques (cf. tableau 2 ci-après).

- **Eglise d'Arnac-la-Poste** : Cette église se trouve au cœur du bourg, lui-même situé sur une butte. Aucune visibilité lointaine en direction du projet éolien n'est possible en raison des écrans bâtis formés par les habitations. Des co-visibilités sont possibles en périphérie (à partir d'un kilomètre environ et au-delà) mais restent très limitées et ponctuelles en raison de l'importance de la trame bocagère qui filtre les vues lointaines (cf. **photomontage 9**). L'impact du projet éolien sur ce monument est par conséquent **faible**.

- **Dolmen des Bras** : ce dolmen se trouve dans une petite clairière au sein d'un bois situé sur le versant nord du vallon du ruisseau de la Garde. Les vues sont très limitées par la végétation abondante de la vallée ainsi que par le relief. L'impact du projet éolien sur ce monument est donc **négligeable**.

- **Ancienne celle grandmontaine des Bronzeaux** : Les bâtiments se trouvent dans un vallon. Les vues en direction du projet éolien sont limitées par le relief et la trame bocagère dense. L'impact du projet

éolien sur ce monument est donc **négligeable**.

- **Polissoir dit Le Poulvan-de-Séjotte** : Aucune vue sur le projet éolien n'est possible depuis le monument, celui-ci étant situé dans un bois. Les éoliennes seront à peine perceptibles à travers le filtre de la végétation en périphérie, depuis la D2. L'impact du projet éolien sur ce monument est **négligeable**.

- **Maison au lieu-dit Montmagnier** : Le contexte bocager ne permet pas de vue dégagée en direction du projet éolien. Des visibilitées très partielles restent possibles en hiver depuis la route d'accès au monument (D220). L'impact du projet éolien sur ce monument est donc **négligeable**.

- **Eglise de Dompierre-les-Eglises** : Le projet éolien est totalement masqué par le relief, légèrement plus élevé au nord. Par conséquent, l'impact du projet éolien sur ce monument est **nul**.

- **Eglise de Beaulieu** : L'église est située en périphérie nord-est du bourg. Celui-ci se trouve à proximité du cours d'eau le Bel Rio. La perspective est limitée par le relief plus élevé au sud. Le projet éolien ne sera pas visible depuis l'église. La seule vue lointaine en direction de l'église et du projet éolien se trouve au niveau de la D20A, près de la piste d'entraînement de chevaux de course. Cependant, le clocher est noyé dans la végétation, à peine perceptible, et le projet éolien n'est pas visible, masqué par la végétation. Aucune co-visibilité n'est donc possible. L'impact du projet éolien sur ce monument est donc **nul**.

- **Château de Dompierre** : Le château se trouve au bord d'un lac de retenue encaissé, situé sur le cours de la Brame. Cette situation ne permet pas de vues lointaines. Aucune co-visibilité n'est possible non plus. L'impact du projet éolien sur ce château est par conséquent **nul**.

- **Logis seigneurial** : Le colombier est situé légèrement à l'extérieur du bourg de Saint-Martin-le-Mault, dans un pré. Il est visible depuis la D10. Le relief limite en grande partie la visibilité du projet éolien. De plus, la trame bocagère ne permet pas de vues dégagées lointaines, à proximité du colombier ou depuis la D10. L'impact du projet éolien sur ce monument est par conséquent **nul**.

Description des effets du projet sur les sites protégés les plus importants

Aucun site protégé n'a été répertorié dans l'AEIn.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Les trois sites emblématiques recensés sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien

(visibilité depuis l'élément ou co-visibilité).

Dans le paragraphe ci-après, nous analyserons les relations du projet éolien avec ces trois sites (cf. tableau 2 page suivante).

- **L'étang de Murat** : Les abords de l'étang sont très végétalisés (trame bocagère, boisements), mais des vues en direction du projet éolien sont toutefois possibles, notamment depuis l'observatoire, seul accès aménagé (cf. **photomontage 15**). Les éoliennes sont très discrètes, émergeant à peine au-dessus des boisements. Le principal élément d'attraction reste l'étang et les oiseaux qui le fréquentent. La tranquillité de ce lieu est préservée. L'impact du projet éolien sur ce site est par conséquent **négligeable**.

- **La Brame** : Etant donné sa situation en contrebas par rapport au projet éolien, la vallée ne permettra aucune visibilité sur ce dernier. De même, ses rebords ainsi que les circuits de randonnée ne permettront pas de voir les éoliennes, masquées par le relief. Une vue relativement dégagée et lointaine est possible depuis un point haut culminant à 21 m, au nord de la vallée et à l'est du bourg de Dompierre. Cependant le projet éolien n'est pas visible, entièrement masqué par le relief et la végétation. Aucune co-visibilité n'est par ailleurs possible. L'impact du projet éolien sur ce site est par conséquent **nul**.

- **L'étang de Vitrat et le bois de Bessac** : L'étang et sa zone humide ne permettent aucune visibilité en direction du projet éolien en raison de leur situation en creux, dans la vallée de la Brame. Le bois de Bessac ne permet pas non plus de percevoir le projet éolien. Les lisières à l'ouest permettent en revanche des vues lointaines. De même, le secteur nord, constitué de prairies à dominante ouverte, offre de larges panoramas en direction du projet éolien. L'impact du projet éolien sur ce site reste **négligeable**, étant donné la distance.

Description des effets du projet sur les sites touristiques les plus importants

Sur les quatre sites touristiques recensés, trois présentent une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). Le quatrième ne sera pas impacté visuellement.

Les impacts du projet éolien sur les trois sites touristiques concernés, qui sont aussi des monuments et sites protégés, ont été qualifiés ci-dessus. Les effets du projet sur l'ensemble des sites sont présentés dans le tableau 26 page suivante.

Aucun sentier de Grande Randonnée ne passe dans l'AEIn.

Aire d'étude intermédiaire						
Relation du projet avec les monuments historiques						
N°	Département	Commune	Nom	Effets visuels du projet	Impact	Distance au projet en km
7	HAUTE-VIENNE	ST-SOLPICE-LES-FEUILLES	Dolmen dit Des Bras	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la végétation.	Négligeable	0,0
8	HAUTE-VIENNE	ST-LEGER-MAGNAEIE	Ancienne celle grandmontaine des Bronzeaux	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la végétation.	Négligeable	0,0
9	HAUTE-VIENNE	ARNAC-LA-PORTE	Eglise	Aucune visibilité possible depuis l'église mais co-visibilité en périphérie, à travers le filtre de la végétation.	Faible	0,0
10	HAUTE-VIENNE	ST-LEGER-MAGNAEIE	Polissoir dit : Le Poulvan-de-Séjotte	Visibilité possible en périphérie, à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	6,6
11	HAUTE-VIENNE	ARNAC-LA-PORTE	Maison au lieu-dit Montmagnier	Visibilité possible depuis la route d'accès, à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	7,2
12	HAUTE-VIENNE	DOMPIERRE-LES-EGLISES	Eglise (clocher)	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	7,2
13	HAUTE-VIENNE	DOMPIERRE-LES-EGLISES	Château de Dompierre	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	7,6
14	HAUTE-VIENNE	ST-MARTIN-LE-MALLET	Logis seigneurial (colombier)	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la végétation.	Nul	0,2
15	INDRE	BEAULIEU	Eglise Saint-Nicolas	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	10

Tableau 28 : Impact du projet éolien sur les monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire

Aire d'étude intermédiaire						
Relation du projet avec les sites emblématiques						
Département	Commune	Nom	Effets visuels du projet	Impact	Distance au projet en km	
HAUTE-VIENNE	SAINT-LEGER-MAGNAEIE, LASSAC-LES-EGLISES	Etang de Murat	Visibilité possible depuis l'observatoire, à travers le filtre de la végétation.	Négligeable	0,0	
HAUTE-VIENNE	DOMPIERRE-LES-EGLISES, SAINT-SORNIN-LE-LAC	La Brame	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	6,0	
CREUSE, HAUTE-VIENNE	ARNAC-LA-PORTE, SAINT-MARICE-LA-SERRAINE, LA SERRAINE	Etang de Vitrat et bois de Bessac	Visibilité possible depuis les hauteurs dégagées du plateau mais pas depuis le bois et l'étang.	Négligeable	7,2	

Tableau 29 : Impact du projet éolien sur les sites emblématiques de l'aire d'étude intermédiaire

Aire d'étude intermédiaire						
Relation du projet avec les sites touristiques						
Type	Département	Commune	Nom	Effets visuels du projet	Impact	Distance au projet en km
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	ST-LÉGER-MAGNAEIE	Les Bronzeaux	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la végétation.	Négligeable	0,0
Patrimoine architectural et archéologique	HAUTE-VIENNE	ARNAC-LA-PORTE	Eglise St-Martial	Aucune visibilité possible depuis l'église mais co-visibilité en périphérie, à travers le filtre de la végétation.	Faible	0,0
Patrimoine naturel et jardins	HAUTE-VIENNE	ST-LÉGER-MAGNAEIE	Etang de Murat	Visibilité possible depuis l'observatoire, à travers le filtre de la végétation.	Faible	7
Patrimoine architectural et archéologique	INDRE	BEAULIEU	Eglise St-Nicolas	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	10

Tableau 30 : Impact du projet éolien sur les sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire

5.3.6.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire intermédiaire

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et/ou aux lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude intermédiaire, neuf points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante.

Rappel méthodologique concernant la carte suivante (ZIV)

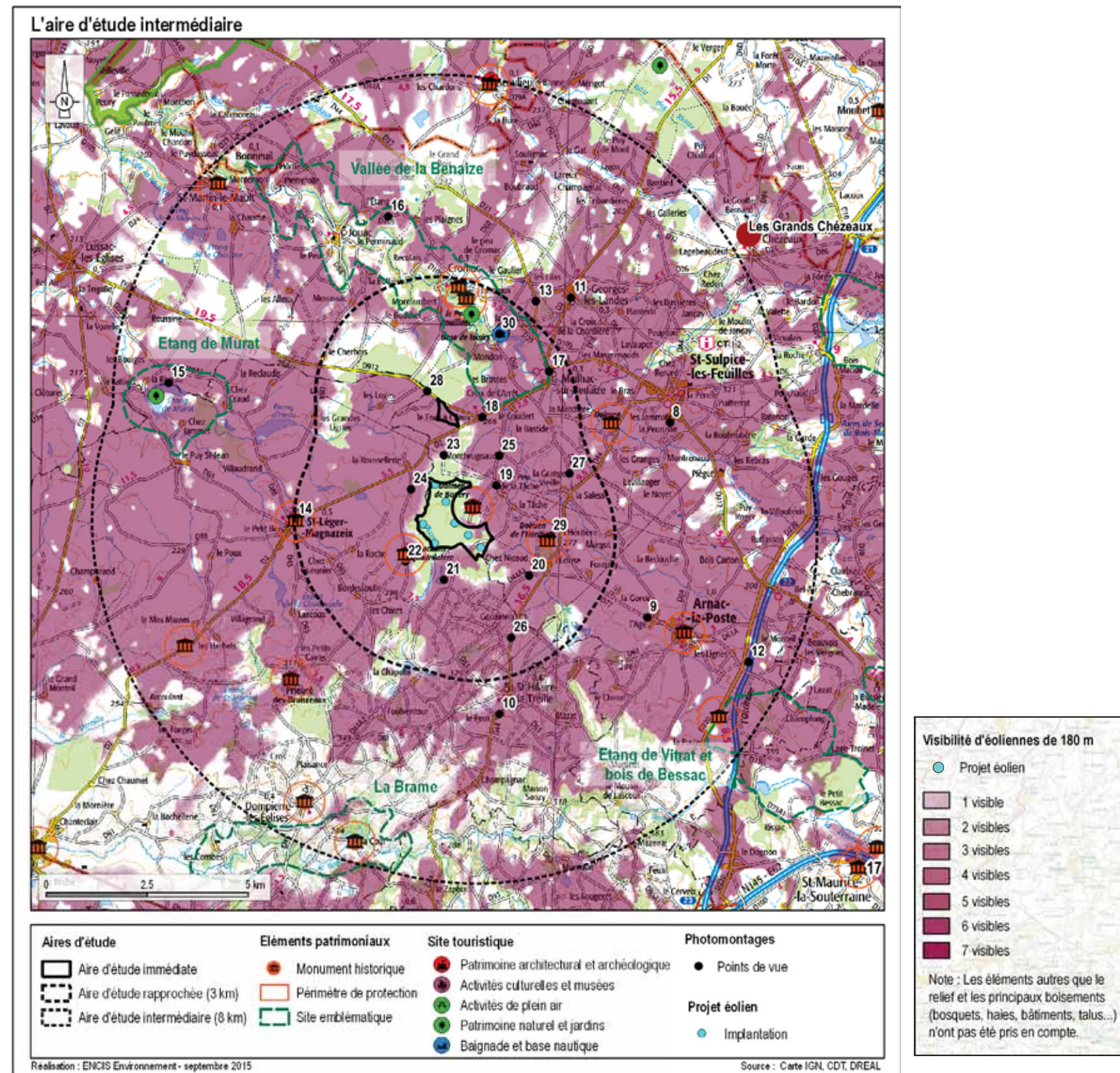
Comme indiqué dans la partie 2.1.11, le modèle prend en compte le relief (SRTM de la NASA avec un pas de 10 m) et les principaux boisements (d'après la base de données Corine Land Cover 2006 - code 3). La précision de la modélisation ne permet pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres isolés ou les éléments bâtis (maison, bâtiments agricoles, talus, panneaux, etc). Les marges d'incertitudes augmentent donc lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée.

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance. Les perceptions théoriques en fonction de la distance entre l'observateur et l'éolienne sont illustrés par différents croquis schématisés dans la partie 1.1 - Considérations générales sur les effets d'un parc éolien - Les effets visuels à différentes distances sont illustrés par des photomontages.

L'exposition visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Aire d'étude intermédiaire			
Numéro	Localisation	Raison du choix du point de vue	Impact
8	Depuis St-Sulpice-les-Feuilles, en périphérie sud, au niveau du complexe sportif	Principal bourg de l'AEIn (plus de 1 000 habitants).	Faible
9	Depuis Arnac-la-Poste, en périphérie ouest, à proximité de la D77	Deuxième plus gros bourg de l'AEIn (plus de 1 000 habitants).	Faible
10	Depuis St-Hilaire-la-Treille, accès sud (D10)	Bourg de taille plus réduite mais covisibilité.	Faible
11	Depuis St-Georges-les-Landes, sortie sud (D2)	Bourg de l'AEIn.	Faible
12	Depuis la D220, à proximité de l'intersection avec la D61	Une des rares vues dégagées vers le projet depuis cette route, l'une des principales de l'AEIn. Covisibilité avec le bourg d'Arnac-la-Poste et co-visibilité avec son église (monument historique). Proximité immédiate de l'A20.	Modéré
13	Depuis la D20, à proximité du lac de Mondon	Une des principales routes de l'AEIn. Vue depuis un tronçon dégagé.	Faible
14	Depuis le périmètre de protection de l'église de St-Léger-Magnazeix (monument historique)	Co-visibilité avec un monument historique. Vue depuis la périphérie du bourg.	Négligeable
15	Depuis l'étang de Murat, au niveau de l'observatoire ornithologique (site inscrit)	Visibilité et co-visibilité depuis un site inscrit. Egalement site touristique.	Négligeable
16	Depuis le rebord de la vallée de la Benaize (site emblématique), au niveau de la D10	Co-visibilité avec un site emblématique.	Négligeable

Tableau 31 : Liste des photomontages de l'aire d'étude intermédiaire



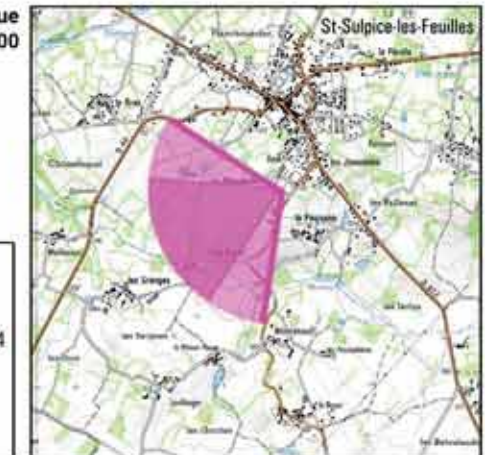
Carte 50 : L'aire d'étude intermédiaire

VUE 8 : DEPUIS ST-SULPICE-LES-FEUILLES, EN PÉRIPHÉRIE SUD, AU NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF

Le parc éolien sera visible depuis une partie du bourg, de manière partielle, en fonction des écrans bâtis et végétaux. Cette vue est située au niveau de la route d'accès au complexe sportif, en périphérie sud du bourg. Le projet éolien est visible à l'horizon, entre les chênes bordant la route. Deux éoliennes sont ici en partie masquées par des arbres situés au second plan mais sont tout de même identifiables. Le parc présente ici un certain caractère linéaire, bien que les interdistances soient irrégulières. Il apparaît assez harmonieux dans ce paysage, soulignant le relief allongé visible en arrière-plan. Les éoliennes apparaissent à l'échelle de ce relief ainsi que des structures végétales présentes au second plan.

IMPACT FAIBLE

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 161,1°)

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 574445 / 6580472
 Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 11:24
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 243,9°
 Angle visuel du parc : 18,8°
 Eolienne la plus proche : E5 5 617 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 9 : DEPUIS LA SORTIE OUEST D'ARNAC-LA-POSTE, SUR LA D77

Le projet éolien ne sera pas visible depuis le bourg. Il sera seulement visible à l'ouest, le long de la D77. Il se situe en effet approximativement dans l'axe de la route et constituera donc un point d'attraction visuelle. La vue ci-dessous se situe au niveau des dernières maisons bordant la route. Seules cinq éoliennes sont ici visibles, deux étant entièrement masquées par la végétation. Ces dernières seraient toutefois identifiables en hiver, à travers le filtre des branchages. Le projet éolien, bien que présent, occupe une place assez secondaire. Les vues depuis les habitations seront très limitées en raison de la densité de la trame végétale des jardins et des haies périphériques.

IMPACT FAIBLE

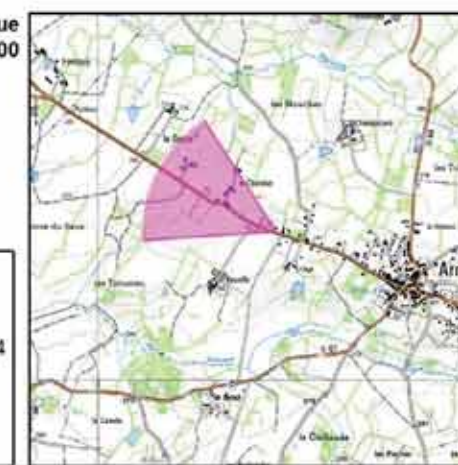
Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 60°)



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 573866 / 6575647
 Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 11:24
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 289,7°
 Angle visuel du parc : 13°
 Eolienne la plus proche : E5 4 470 m

VUE 10 : DEPUIS ST-HILAIRE-LA-TREILLE, ACCÈS SUD (D44)

Le projet éolien sera visible depuis le bourg, en partie masqué par le relief. Depuis la route d'accès sud (D44), les éoliennes seront visibles sur la gauche, à l'arrière d'une colline, simultanément avec la silhouette du village dominé par son clocher. Cette route aux abords dégagés offre une vue continue sur le village. Seules quatre éoliennes seront réellement visibles, les autres étant masquées (ou quasiment) par le relief et les boisements. Ces dernières constituent des motifs relativement discrets. L'éolienne la plus perceptible est E4. Celle-ci constitue un point d'attraction visuelle, notamment en raison du mouvement des pales et de sa situation dominante sur le vallon. Celle-ci ne concurrence toutefois pas directement la silhouette du village, situé à l'écart sur la droite. Les éoliennes constituent de nouveaux éléments anthropiques qui viennent s'ajouter à ceux déjà présents dans ce paysage rural (habitations, pylônes de lignes à haute tension), sans occuper toute l'attention. Le paysage conserve son harmonie, liée à la coexistence de ces éléments avec le contexte rural et bocager.

IMPACT FAIBLE

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 113,9°)

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 570210 / 6573259
 Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 17:20
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 356,9°
 Angle visuel du parc : 15,4°
 Eolienne la plus proche : E5 4 170 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

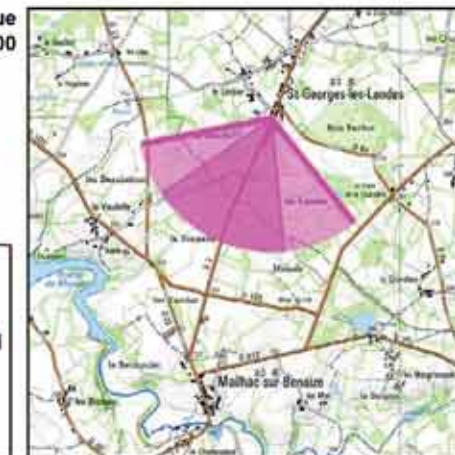
VUE 11 : DEPUIS ST-GEORGES-LES-LANDES, SORTIE SUD (D2)

Le projet éolien sera visible depuis la sortie sud de Saint-Georges-les-Landes. Ce dernier étant situé dans l'axe de la route, il constituera un point d'attraction important, bien qu'une partie des éoliennes soit masquée par la végétation. Les éoliennes apparaissent ici à l'échelle du paysage, les structures végétales et les éléments bâtis au premier et second plan constituant des éléments de transition visuelle.

Cette vue ne concerne que peu d'habitations et reste ponctuelle. Lorsque l'on continue sur cette route, le projet devient en effet rapidement invisible car l'on descend dans un vallon.

IMPACT FAIBLE

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 161,1°)

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 571977 / 6583569
Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 10:41
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 206°
Angle visuel du parc : 16,1°
Eolienne la plus proche : E1 5 710 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



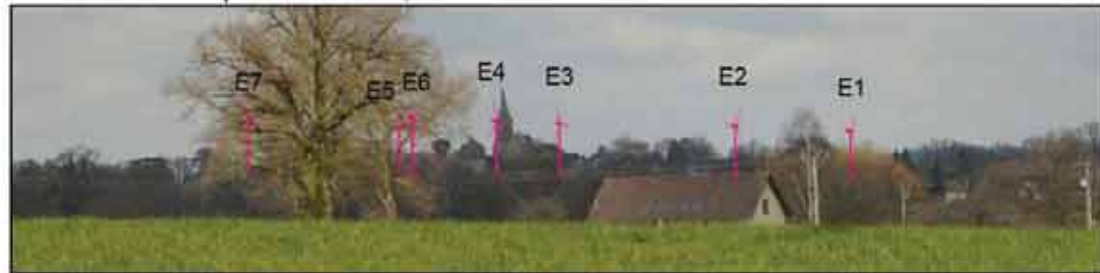
Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 12 : DEPUIS LA D220, À PROXIMITÉ DE L'INTERSECTION AVEC LA D61

La D220 permet des vues partielles sur le projet éolien, ce dernier étant souvent masqué par le relief et/ou la végétation. Elle offre ici une co-visibilité avec l'église d'Arnac-la-Poste (monument historique). Le parc apparaît ici en arrière-plan de la silhouette du village. Une éolienne se superpose au clocher, brouillant la perception de ce dernier. Les éoliennes concurrencent ici directement la silhouette du village et son église. Cette co-visibilité peu flatteuse mais il est à noter qu'il s'agit d'une vue en mouvement, donc possible sur un tronçon très court de la route. D'autre part, éoliennes et clocher ne se trouvent pas dans l'axe de la route et attireront donc peu l'attention, voire passeront inaperçus. D'autres vues de ce type sont possibles en d'autres points du territoire, en périphérie du bourg, mais ce sont toujours des vues très sporadiques, à une distance importante et depuis des lieux peu fréquentés (routes communales, chemins ruraux...).

IMPACT MODERE

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 1,5.



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 576377 / 6574566
Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 12:05
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 293,6°
Angle visuel du parc : 8,5°
Eolienne la plus proche : E5 7 203 m

VUE 13 : DEPUIS LA D23, À PROXIMITÉ DE L'ETANG DE MONDON

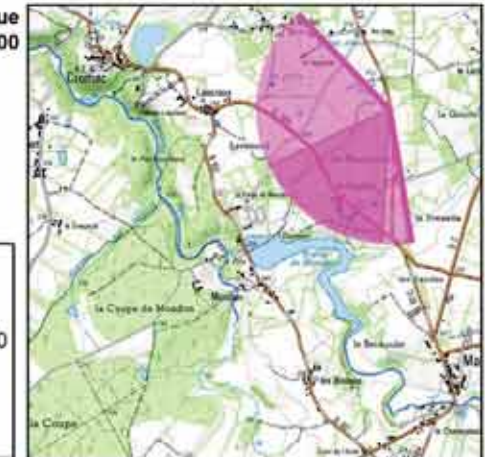
La D23 permet peu de vues sur le projet éolien en raison de la densité de la trame bocagère. Elle offre toutefois une vue panoramique et dégagée sur ce dernier sur environ 200 m, à proximité du lac de Mondon (qui n'est pas visible, en contrebas). Le parc occupe ici une grande partie du champ visuel (un peu moins d'un tiers de la vue à 60°). Il constitue par conséquent un élément très prégnant dans le paysage. La hauteur des éoliennes apparaît ici équivalente au dénivelé perceptible au sud de la vallée de la Benaize : elles ne perturbent pas la lisibilité de l'horizon qui s'étire très longuement, même si elles le ponctuent de leurs formes parfaitement identifiables. Le projet présente un alignement irrégulier (interdistances, altitudes) qui est ici assez bien adapté contexte bocager. Bien que les hauteurs des éléments soient sans comparaison avec l'existant, le rythme créé par les éoliennes rappelle celui d'une haie bocagère (variations dans la hauteur et l'écartement des arbres). Ce point de vue montre une bonne intégration paysagère du projet. L'horizontalité de ce paysage, son harmonie et son caractère tranquille sont préservés.

IMPACT FAIBLE

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 142,9°)

**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 571110 / 6583480
 Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 18:50
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 202,1°
 Angle visuel du parc : 16,2°
 Eolienne la plus proche : E1 5 170 m

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



vallée de la Benaize - étang de Mondon

Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 14 : DEPUIS LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE L'ÉGLISE DE ST-LÉGER-MAGNAZEIX (MONUMENT HISTORIQUE)

Le bourg de Saint-Léger-Magnazeix offre peu de vues sur le projet éolien. Une vue partielle est possible en sortie nord du bourg, juste après l'église, sur la D2. Les éoliennes sont en grande partie masquées par le relief, ainsi que par la végétation arborée au second plan (ripisylve, résineux...). Seuls des pales et certains rotors sont identifiables. Les éoliennes constituent donc des éléments relativement discrets, qui seront encore moins perceptibles en été, lorsque les arbres ont des feuilles. Il s'agit par ailleurs d'une vue fugace, le projet n'étant pas visible depuis l'intérieur du bourg et depuis la D2 lorsque l'on s'éloigne.

IMPACT NEGLIGEABLE

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 141,2°)

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 565177 / 6578082
Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 13:44
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 85,7°
Angle visuel du parc : 24,1°
Eolienne la plus proche : E6 3 139 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 15 : DEPUIS L'ÉTANG DE MURAT, AU NIVEAU DE L'OBSERVATOIRE ORNITHOLOGIQUE (SITE INSCRIT)

Le principal endroit accessible sur les berges de l'étang est l'observatoire ornithologique. Ce dernier offre une vue panoramique. Le projet éolien est à peine visible à l'horizon, à l'arrière d'un relief boisé. Seuls les pales et rotors de quatre éoliennes émergent au-dessus de la végétation. Cependant, à cette distance (7 km), ils seront peu discernables. La tranquillité de ce plan d'eau, dédié principalement à l'avifaune, est préservée.

IMPACT NEGLIGEABLE

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 1,5.



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

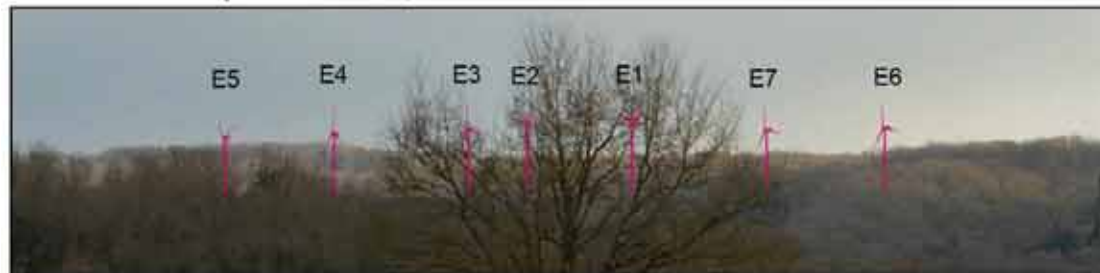
Coordonnées Lambert 93 : 562033 / 6581464
Date et heure de la prise de vue : 29/04/2015 12:04
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 114,5°
Angle visuel du parc : 10,4°
Eolienne la plus proche : E1 7 047 m

VUE 16 : DEPUIS LE REBORD DE LA VALLÉE DE LA BENAIZE (SITE EMBLÉMATIQUE), AU NIVEAU DE LA D105

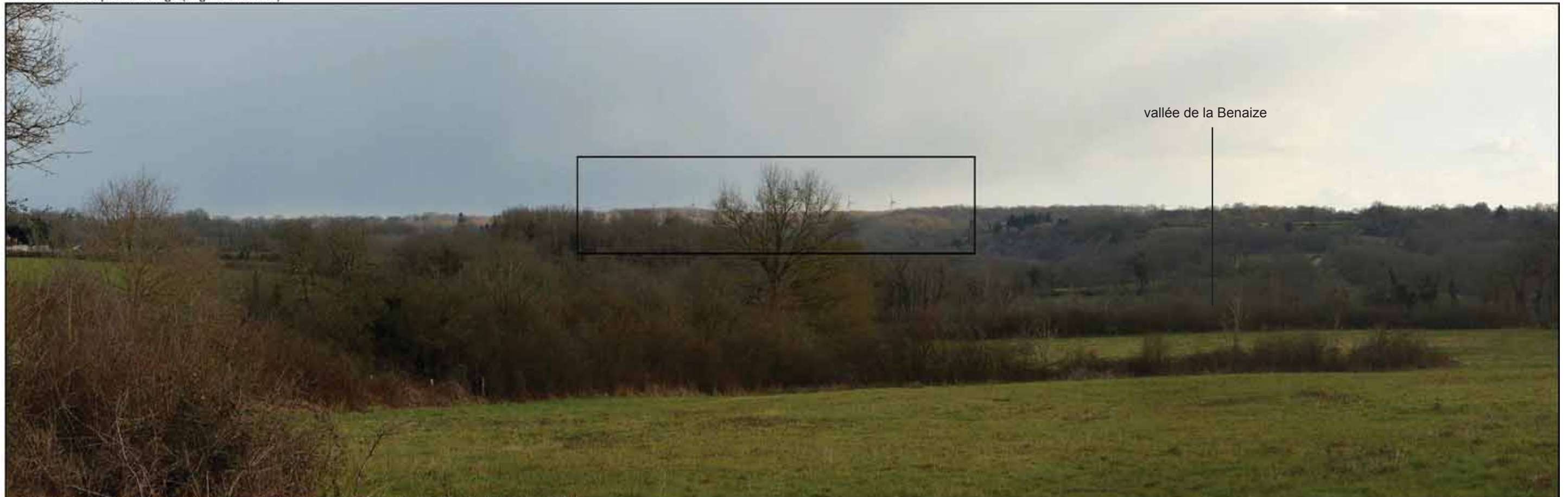
La vallée de la Benaize, dont le fond est étroit et les versants boisés, se distingue peu dans le paysage. Quelques fenêtres en rebord permettent toutefois de percevoir son relief. Le projet éolien est ici visible partiellement, les mâts étant en grande partie masqués par le relief. Les pales et les rotors constituent des éléments secondaires dans le paysage. Ils n'en perturbent pas la lisibilité. Le caractère linéaire du parc s'accorde ici avec l'horizon.

IMPACT NEGLIGEABLE

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 1,5.



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 567458 / 6585575
Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 18:36
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 168°
Angle visuel du parc : 9,2°
Eolienne la plus proche : E1 6 734 m

5.3.7 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

A l'échelle de l'aire rapprochée, le futur parc éolien perçut dans le paysage quotidien. Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

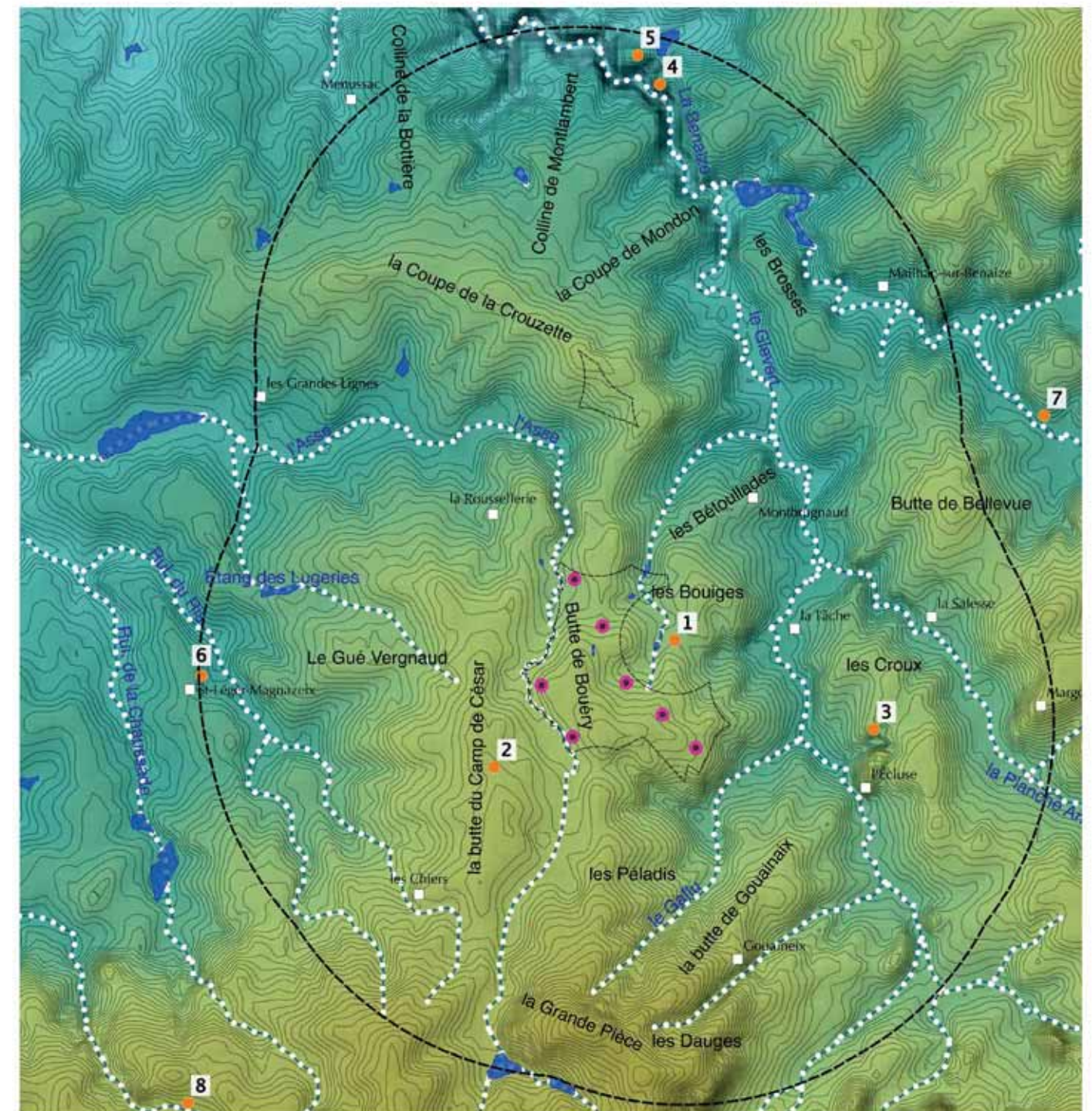
5.3.7.1 Les relations du projet avec la topographie de l'AER

Le projet éolien est implanté sur l'interfluve situé entre les ruisseaux de l'Asse à l'ouest et un affluent de Glevert à l'est. L'orientation principale du relief est nord/sud, mais ce dernier s'étire également vers le sud-est. Il est délimité par les ruisseaux du Gaflu, du Glevert, ainsi que plusieurs de ses affluents. Les éoliennes ne s'inscrivent pas sur les points hauts ni ne suivent l'orientation des micro lignes de crêtes, mais s'inscrivent sur l'espace topographique de la butte de Bouéry.

(cf. carte des structures de reliefs ci-contre)



Les structures de reliefs de l'aire d'étude rapprochée



Carte 51 : Les structures de reliefs de l'aire d'étude rapprochée

Atelier de Paysage Claude Chazelle

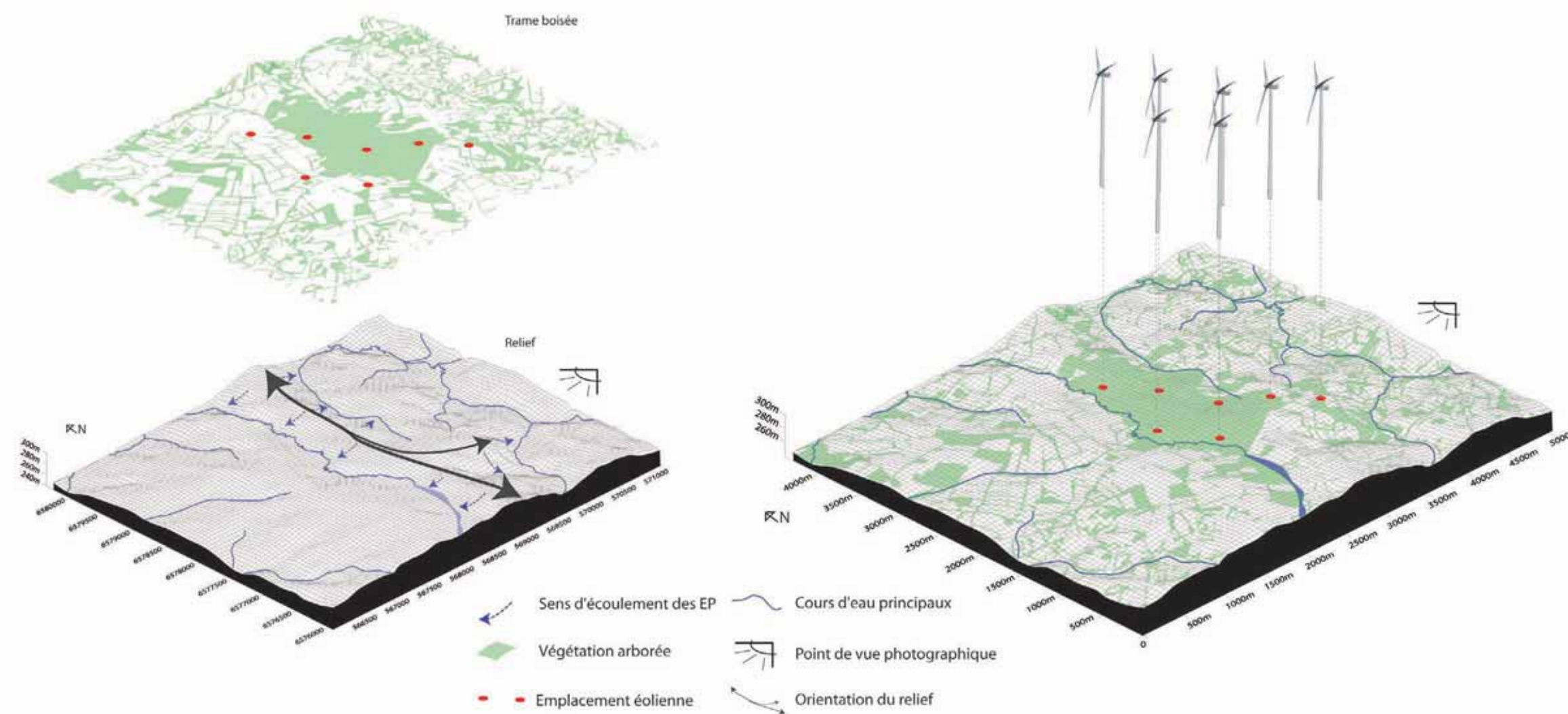


Figure 23 : Modèles numériques de terrain illustrant l'inscription des éoliennes par rapport à la topographie

5.3.7.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux et leurs accès

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte deux bourgs (Saint-Léger-Magnazeix, en limite, est traité dans l'AEIn). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après. Ces derniers sont localisés sur la carte suivante.

Bourgs

- Mailhac-sur-Benaize

Ce petit bourg se trouve dans la vallée de la Benaize, à 0,8 km au nord-est du projet éolien. Ses abords immédiats à l'ouest sont ouverts par des prairies qui permettent des vues relativement dégagées vers le projet. L'arrière-plan est toutefois très boisé (ripisylve de la Benaize, haies) et l'horizon par conséquent entièrement masqué. Les éoliennes seront ainsi à peine visibles (bouts de pales, cf. **photomontage 17**). La route d'accès à l'est (D26) offre une vue panoramique en direction du projet éolien, avec le bourg en contrebas, dans la vallée, en grande partie masqué par la végétation (cf. photographie ci-dessous). La covisibilité n'est donc pas marquante, la silhouette du village étant peu discernable, de même que le clocher. L'impact du projet éolien sur ce bourg est **faible**.



Carte 52 : Principales visibilitées depuis le bourg de Mailhac-sur-Benaize (source : Géoportail)



Photographie 165 : Vue depuis le nord-est du bourg, sur la D26

- Cromac

Ce bourg se trouve sur une légère butte, en surplomb de la vallée de la Benaize, à 1,5 km au nord du projet éolien. Malgré cette situation dominante, la densité du bâti et les abords immédiats très végétalisés (boisements, haies) ne permettent pas de panorama dégagé en direction du projet. Les éoliennes seront à peine visibles à travers le filtre de la végétation, depuis la périphérie sud du bourg (cf. photographie ci-dessous). Des vues sur ce dernier sont possibles depuis la D60 au nord-est, mais le projet est ici aussi en grande partie masqué par le relief et la végétation. Depuis les autres accès, le village n'est visible qu'au dernier moment et le projet éolien n'est pas visible. L'impact du projet éolien sur ce bourg est par conséquent négligeable.

Hameaux proches

Les lieux de vie proches sont principalement des exploitations agricoles ou des petits hameaux.

Le tableau page suivante reprend l'inventaire des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée et qualifie les impacts du projet.



Carte 53 : Principales visibilitées depuis le bourg de Cromac (source : Géoportail)



Photographie 166 : Vue depuis la périphérie sud du bourg de Cromac

Le rapport altitude / distance est ici de 1. Il faut noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilitées.

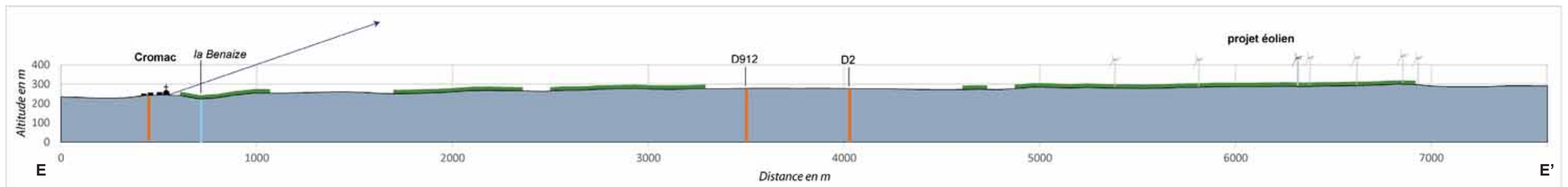


Figure 24 : Coupe entre le bourg de Cromac et le projet éolien

Evaluation de l'exposition visuelle du projet sur les hameaux les plus proches (moins de 2 kilomètres)			
Nom	Exposition visuelle au projet	Visibilité	Distance au projet en m
Le Four à Chaix	Ce hameau et sa route d'accès, la D2/D12, offrent une vue panoramique sur le projet éolien. Depuis la route (cf. photomontage 18), le projet éolien sera visible mais il laissera libre le vaste panorama qui s'étend vers le sud et l'est. Il occupera en revanche une grande partie du champ de vision vers le sud-ouest (plus de la moitié de la vue à 60°). Les éoliennes apparaissent à l'arrière d'une haie bocagère qui filtre la vue. On distingue toutefois bien l'implantation, les éoliennes semblant ici bien alignées. Les deux éoliennes situées à l'arrière-plan (E6 et E7) gênent peu la lisibilité de l'ensemble. Les structures bocagères du second plan accompagnent visuellement les éoliennes en atténuant leur dimension. L'effet de surplomb du boisement accueillant les éoliennes est ici peu visible.	Modéré	1 000
Montbrugnaud	Le projet éolien sera visible principalement en sortie du hameau en raison de la densité du bâti, associant maisons d'habitation et bâtiments agricoles, et de la végétation des jardins (cf. photomontage 25). Les habitations ne sont pas tournées vers le projet et leurs abords sont assez végétalisés. Elles ne permettront donc pas de vues directes. Le projet éolien apparaît dans l'axe de la route et constitue donc un élément qui attire le regard de manière importante. Les motifs sont en grande partie masqués mais les éoliennes restent bien visibles au-dessus de la végétation. Celles-ci semblent former une ligne irrégulière à laquelle se superposent E6 et E7 (E7 étant ici quasiment invisible). Etant donné leur emprise à l'horizon, elles constituent ici une sorte de barrière visuelle. Toutefois, elles ne semblent pas surplomber les motifs constituant ce paysage. Les bosquets et les arbres isolés accompagnent visuellement le parc.	Faible	1 700
Les Ranchades	Des arbres le long de la route au bord de laquelle se trouvent les habitations filtrent les vues sur le projet éolien. Des structures bocagères le masquent en partie, mais il reste visible.	Faible	1 000
Le Peu de la Tèche	Le projet éolien se situe légèrement en contre-haut des habitations. Les vues depuis les habitations sont limitées par la végétation périphérique des haies et jardins. Les abords du hameau sont très végétalisés et ne permettent donc que des vues partielles sur le projet éolien, illustrées par le photomontage 19 . En été, la plupart des éoliennes apparaissent en grande partie masquées par la végétation. En hiver, ce simple rideau arboré laissera filtrer des vues un peu plus importantes. L'éolienne E2 peut ici paraître assez imposante, notamment en comparaison des bâtiments que l'on aperçoit sur la gauche. La végétation constitue toutefois un accompagnement visuel des éoliennes, notamment en terme de rapports d'échelle. Les structures végétales relèguent les éoliennes à l'arrière-plan. Malgré la proximité du projet éolien, il n'y a pas ici d'effet d'enfermement ou d'écrasement.	Modéré	1 000
La Tèche	Le hameau se trouve sur une légère butte offrant des vues sur le projet éolien. Ce dernier est toutefois en grande partie masqué par les structures bocagère entourant le hameau et la ripisylve du Glevert.	Faible	1 000
Moulin de la Tèche	Les vues depuis les habitations sont filtrées par l'importante végétation se trouvant aux abords immédiats. Une vue un peu plus dégagée est possible en sortie ouest du hameau. Le projet éolien sera visible à travers le filtre de la végétation en hiver, et quasiment invisible en été.	Négligeable	1 000
Chez Nicaud	Le hameau se trouve en contre-bas, dans un vallon. Les vues depuis les habitations sont très restreintes en raison de l'abondante végétation. Le projet éolien est ainsi quasiment invisible, excepté depuis l'habitation la plus au sud, qui offre une fenêtre sur l'extrémité sud du parc.	Négligeable à faible	1 200
Chez Fougère	Les vues depuis les habitations sont limitées par la végétation périphérique. Seule la maison située au nord-ouest offre une vue plus dégagée sur le projet éolien (cf. photomontage 20 depuis la route d'accès).	Faible à modéré	80
Laffait	Les abords sont relativement dégagés. Trois éoliennes seront en partie masquées par un bosquet. Six éoliennes sur les sept seront visibles, surplombant ce bosquet et le Bois de Bouéry. Le parc occupe une emprise importante, formant un effet de barrière depuis les habitations. Le photomontage 21 illustre la vue depuis la route d'accès au sud. La juxtaposition des éoliennes avec les bâtiments rend ces dernières d'autant plus imposantes. L'ensemble du parc occupe par ailleurs une emprise très importante à l'horizon (60°), ce qui provoque un certain effet de barrière visuelle. L'implantation du parc est ici peu lisible, on ne comprend pas bien comment sont disposées les éoliennes. La présence du projet éolien impacte fortement la vue sur le hameau, mais aussi depuis ce dernier, les éoliennes étant alors encore plus proches, et donc plus imposantes.	Fort	60
Le Camp de César	Le Camp de César est une ferme très proche. Le photomontage 22 illustre l'arrivée sur cette dernière. Les éoliennes apparaissent à l'arrière-plan, très imposantes. Le rapport d'échelle est ici donné par les boisements mais aussi les bâtiments. E7 surplombe l'habitation principale. Malgré le fait que beaucoup d'éoliennes soient en grande partie masquées par la végétation, le parc est très présent en raison de la proximité de E6 et E7, cette dernière étant située à 86 m. Les vues sur le hameau ainsi que depuis l'habitation sont très impactées. Le cadre de vie et le sens du lieu sont fortement modifiés.	Fort	770
Bellevue	Bellevue ne comporte qu'une seule habitation mais celle-ci se trouve proche du projet éolien. De plus, elle fait face à ce dernier. Le photomontage 24 illustre une vue proche depuis la route d'accès. Le parc occupe une emprise très importante à l'horizon (angle visuel de 80,1°), créant un véritable effet de barrière. Les éoliennes, hautes de 180 m, surplombent complètement le Bois de Bouéry, qui en perd son échelle et semble réduit à un tapis de verdure. L'implantation apparaît peu cohérente avec les structures, que ce soit en terme d'échelle ou de disposition. La présence de grands arbres au second plan permet toutefois une certaine transition visuelle, notamment avec E6. L'éolienne la plus imposante reste E1, car il s'agit de la plus proche.	Fort	700
La Roussellerie	Les abords sont dégagés et permettent de percevoir la totalité du projet éolien. Ce dernier occupe une emprise relativement importante dans le champ de vision mais l'effet de barrière est limité, le parc semblant divisé en deux parties depuis cet angle de vision.	Modéré	60
Grands Fats	Depuis l'habitation la plus proche, les éoliennes sont en grande partie masquées par le bois tout proche. Elles sont en revanche plus visibles depuis la route d'accès ainsi que depuis les autres habitations. Le photomontage 23 illustre la vue depuis la route d'accès à l'habitation la plus proche. Seules trois éoliennes sont visibles au-dessus du boisement, les motifs étant en grande partie masqués par la végétation. Elles apparaissent très imposantes, en comparaison avec les bâtiments par exemple. Elles surplombent le Bois de Bouéry et sont très présentes sur cette vue. A noter toutefois que depuis l'habitation que l'on aperçoit en lisière du bois, les éoliennes seront moins visibles, notamment E1, en raison de l'effet de filtre créé par les boisements.	Modéré	60

Evaluation de l'exposition visuelle du projet sur les hameaux les plus proches (moins de 2 kilomètres)			
Nom	Exposition visuelle au projet	Visibilité	Distance au projet en m
Le Petit Bois	Le hameau est entouré par une trame bocagère dense. Le projet sera visible à travers le filtre de la végétation.	Faible	1 000
Font Buffaut	Plusieurs parcelles boisées s'intercalent entre la ferme et le projet éolien. Ce dernier sera donc à peine visible (extrémité des pales) voire pas du tout visible.	Négligeable	1 000
La Roche	Les importantes structures bocagères en périphérie limitent les vues sur le projet éolien. Ce dernier pourrait être visible à travers le filtre de la végétation, notamment en hiver. Sa présence est toutefois assez peu importante.	Négligeable	1 700
Les Chiers	La densité du bâti, la végétation ainsi que les bâtiments agricoles limitent les vues sur le projet éolien. Ce dernier sera visible principalement en sortie du hameau où la vue est alors dégagée par la présence de prairies. Les mûts seront en grande partie masqués par les structures végétales. L'emprise du parc est relativement limitée, évitant l'effet de barrière.	Faible	1 000
Le Chêne Vert	Les éoliennes seront vivibles à travers le filtre de la végétation. A noter que les habitations ne sont tournées vers le projet éolien. Ce dernier modifiera assez peu le paysage existant.	Faible	1 000
Gouaineix	Une grande partie des habitations ne verront quasiment pas le projet éolien car elles sont situées sur un versant de vallon opposé à ce dernier. Les éoliennes seront en revanche visibles depuis les habitations situées en bordure de la D102. Elles ne seront visibles que partiellement en raison de la topographie et des effets de masque créés par la végétation et le bâti.	Faible	1 700
Chez Lapointe	Les habitations se trouvent en contrebas du projet éolien (versant d'un vallon). Ce dernier est en grande partie masqué par la végétation périphérique et constitue un élément discret dans le paysage.	Négligeable	1 000
Les Bordes	Cette ferme se trouve en léger contre-bas par rapport au projet éolien. Les structures bocagères périphériques limitent fortement les vues sur le projet éolien, le rendant quasiment invisible.	Négligeable	1 000
L'Ecluse	Ce hameau se trouve sur le flanc d'une légère butte. Les habitations situées dans le vallon ne permettront pas de voir le projet éolien. En revanche, sur les hauteurs, des vues seront possibles, à travers le filtre de la végétation et les écrans bâtis.	Faible	1 000

Tableau 32 : L'exposition visuelle du projet éolien sur les hameaux de l'aire d'étude rapprochée situés à moins de 2 km du projet éolien

L'exposition visuelle est globalement forte pour les hameaux les plus proches, principalement ceux situés à moins d'un kilomètre, en raison de l'emprise étendue du projet depuis l'est et l'ouest. Les rapports d'échelles et d'images entre les éoliennes, le bâti et les structures bocagères et boisées, montrent de forts contrastes. En visions rapprochées et espaces bien dégagés en premiers plans, les éoliennes se détachent très franchement du velum occupé par les motifs habituels du paysage. Elles sont mises en scène dans l'espace du ciel et, même si elles en donnent une lecture paysagère particulièrement théâtralisée et un peu surréaliste, ne réduisent ni la cohérence sémantique du paysage initial, ni ses propres rapports d'échelles. Les deux images s'apposent et s'opposent sans réduire le sens ni de l'une ni de l'autre.

En revanche, dès que l'on s'éloigne un peu, le velum des éoliennes se rapproche de celui des structures paysagères initiales et les motifs du bocage, de la forêt et des villages constituent alors des éléments de transition vers les éoliennes. La mise à distance en perspective réduit les effets de surplomb ainsi que les contrastes forts entre les éoliennes et les éléments constitutifs du paysage. Le paysage y perd un peu de sa théâtralité.

Les vues directes depuis les habitations sont limitées par l'importance de la végétation, les structures bocagères étant généralement plus denses autour des lieux habités. Le bocage ayant perdu de sa densité au profit des champs ouverts pour les cultures, dans plusieurs secteurs de l'AER, des vues assez dégagées sont possibles en périphérie des hameaux et rendent le projet éolien très présent dans le paysage.

5.3.7.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au 5.3.5.2, plusieurs facteurs susceptibles de modifier les perceptions sont à prendre en compte dans l'étude depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit et l'exposition visuelle du projet diffère selon le sens de déplacement.

Six routes principales traversent l'aire d'étude rapprochée (cf. carte page suivante). L'exposition visuelle du projet éolien depuis celles-ci est décrite ci-dessous.

- La **D2** relie St-Léger-Magnazeix à Mailhac-sur-Benaize. Elle passe au nord du projet éolien, à 670 m au plus proche du projet éolien. A l'ouest, entre St-Léger-Magnazeix et La Roussellerie, elle traverse un secteur au bocage encore dense, entrecoupé par des boisements. Les vues sont par conséquent très cloisonnées. Le champ de vision est beaucoup plus ouvert à partir de La Roussellerie, bien qu'entrecoupé par diverses structures végétales. L'exposition visuelle du projet éolien sur cette route est **faible à fort**, en fonction de la portion où l'on se trouve.

- La **D912** relie Mailhac-sur-Benaize à Lussac-les-Eglises. Elle passe au nord du projet éolien, à 2 km au plus proche. Elle traverse un secteur de bocage dense et de boisements (forêt exploitée) qui ne permet pas de vues en direction du projet. Celui-ci se découvre progressivement à travers le filtre de la végétation recouvrant l'ancienne mine d'uranium des Loges. La vue se dégage ensuite d'un seul coup, faisant apparaître le projet sur la droite (cf. photomontage 18). Il est à noter que certains de ces boisements sont susceptibles d'être coupés (forêt exploitée). L'exposition visuelle au projet éolien sur cette route est **nul** (au niveau des bois) **à fort**.

- La **D44** relie St-Hilaire-la-Treille à St-Sulpice-les-Feuilles, à l'est du projet éolien. Au sud, elle traverse un secteur relativement ouvert et dominant (interfluve entre deux ruisseaux), permettant des vues assez dégagées. Elle traverse ensuite plusieurs vallons, ainsi que des secteurs à la trame bocagère resserrée. Les vues sont alors beaucoup plus cloisonnées et raccourcies. L'exposition visuelle au projet éolien sur cette route est **négligeable à faible**.

- La **D44a2** relie la D63 à la D44. Elle emprunte un interfluve entre deux ruisseaux. Cette situation dominante, associée à la présence d'une trame bocagère lâche, permet des vues panoramiques en direction du projet éolien (cf. photomontage 26). Celui-ci est visible quasiment en continu. L'orientation du relief nord/sud est bien lisible. L'exposition visuelle au projet éolien sur cette route est par conséquent **modéré**.

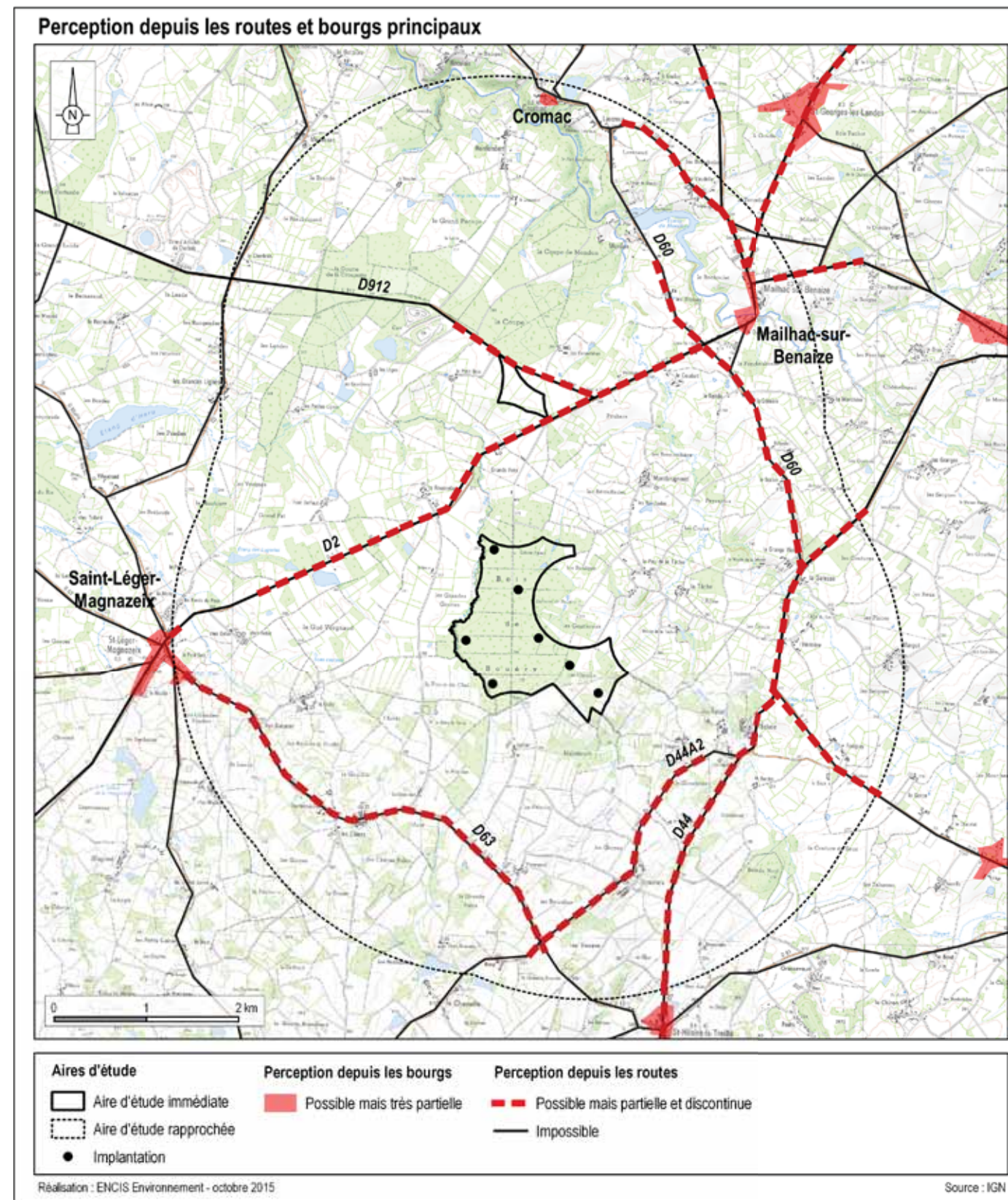
- La **D63** relie St-Hilaire-la-Treille à St-Léger-Magnazeix. Elle présente une altitude dégressive entre ces deux bourgs. Entre St-Léger-Magnazeix et Les Chiers, elle traverse un secteur à la trame bocagère relativement dense. Les abords immédiats de la route sont cependant dégagés, ce qui permet d'avoir des vues relativement ouvertes, mais toutefois limitées par les nombreuses structures végétales à l'arrière-plan. Entre Les Chiers et St-Hilaire-la-Treille, l'altitude plus élevée et la trame bocagère très lâche permettent des vues beaucoup plus étendues en direction du projet éolien. L'exposition visuelle au projet éolien sur cette route est par conséquent **faible** (ouest) **à fort** (est).

- La **D60** relie la D63 à Cromac, au nord et à l'est du projet éolien. Cette route se trouve globalement en situation dominante, bien que son altitude soit un peu moins élevée que celle du projet. La trame bocagère est lâche aux abords de cette route, ce qui permet des vues étendues, mais toujours cadrées par les structures végétales (cf. photomontage 27). L'exposition visuelle au projet éolien sur cette route est **modérée**.

Les vues depuis les routes sont globalement discontinues et sporadiques. Le projet éolien est accompagné par les structures bocagères qui créent différents plans de vision et évitent une vision trop brutale du projet éolien. Quelques vues plus dégagées permettent de percevoir la ligne de force donnée par la topographie. Le projet éolien, bien que soulignant peu une ligne de crête, semble, selon les angles de vue, suivre le relief et donne à lire son ampleur spatiale à défaut de son ampleur altimétrique.

Les effets produits par le projet éolien et lisibles depuis les routes confèrent au paysage existant de nouvelles qualités scénographiques assez fortes, les contrastes d'échelles restent moyens et cependant ne nuisent pas à l'intégrité des échelles du bocage. La convergence sémantique entre les éoliennes et le bocage est faible mais les rapports d'images restent positifs car ils s'apposent sans s'opposer et tendent même à se compléter.

Les potentialités paysagères sont faibles de même que la vulnérabilité paysagère. L'impact du projet sur les perceptions paysagères depuis les principaux axes de circulation est donc évalué comme faible.



Carte 54 : Perception du projet depuis les routes et bourgs principaux

5.3.7.4 Effets paysagers du projet et perceptions depuis les monuments historiques

Le tableau suivant reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet et de l'analyse de photomontages.

Les six monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée présentent une exposition visuelle au projet éolien (visibilité depuis le monument ou co-visibilité) analysée et présentée dans le tableau ci-après.

- Dolmen de l'Héritière :

Les prairies permettent une vue dégagée sur le projet éolien depuis le chemin d'accès au dolmen. Une co-visibilité est par conséquent possible (cf. photomontage 20).

L'exposition visuelle du monument au projet est évaluée comme faible.

Ce dolmen, bien que représentant d'un motif emblématique à l'échelle locale reste très discret dans le paysage, et ne constitue pas pour autant le sujet principal de l'intérêt paysager. Ses qualités scénographiques sont faibles malgré son côté emblématique et les éventuelles capacités métaphoriques, voire symbolique que présenterait le rapprochement de l'un et de l'autre. Son échelle est de l'ordre du détail, réduite à l'échelle même des motifs de son environnement actuel. La mise à distance du projet par les vallons du Glévert et du Gaflu ne permet pas une réelle confrontation de leurs échelles respectives. Il n'y a pas de convergence sémantique directe entre les éoliennes et le dolmen et leurs images restent distantes de fait, par les temps historiques qui les séparent.

Le dolmen de l'Héritière ne présente pas de réelles potentialités paysagères en soi, ni confronté au projet éolien. Sa vulnérabilité paysagère est modérée dans son état actuel, et la présence éolienne n'accentuera pas plus cet état.

L'impact du projet éolien reste négligeable en soi.

Néanmoins, il pourrait indirectement avoir un impact positif si le projet éolien rendait possible l'amélioration de sa mise en scène, de son accessibilité au public et éventuellement sa mise en réseau avec les autres dolmens locaux.

- **Enceinte quadrilatère dit Le Camp de César** : Les vestiges se trouvent dans un bois. En hiver, les éoliennes proches pourront être visibles à travers les troncs et les branchages. L'exposition visuelle du monument au projet est évaluée comme modérée.

Ses qualités scénographiques sont actuellement quasi inexistantes malgré les potentialités sensibles du site et son apparente modestie en terme de valeur archéologique.

Son échelle ne présente pas d'autre réalité que les dimensions modestes de ses arbres et de sa surface. Associée aux motifs du bocage, son échelle, comme celle des haies et des bois, restera dissociée de celle des éoliennes de même que toute convergence directe de sens et d'images.

La vulnérabilité paysagère de ce site est négligeable à nulle dans son état actuel, et la présence éolienne n'accentuera pas cet état. Ses potentialités paysagères sont, en l'état, tout aussi négligeables sauf à inscrire la réhabilitation et la mise en valeur de ce lieu dans le cadre de mesures d'accompagnement du projet éolien.

L'impact du projet éolien, en l'absence de mesures est négligeable mais il peut se révéler très positif par la mise en œuvre d'un projet de valorisation archéologique et paysagère.

- Dolmen dit La Pierre Levée au bois de Bouéry :

Le dolmen est situé dans un bois (cf. photographie ci-dessous, vue depuis le dolmen). En hiver, l'absence de feuillage permettra de distinguer les éoliennes les plus proches, au dessus du bois, à travers le filtre des branchages et des troncs. L'exposition visuelle du monument est évaluée comme modérée.

La présence scénographique du dolmen en son lieu est actuellement simple et néanmoins de qualité. Le dolmen se découvre dans une petite clairière au carrefour d'un chemin rural et d'un chemin forestier. Le monument présente une belle forme de table, conforme aux images faisant référence dans l'imaginaire collectif et largement diffusées.

Son échelle est parfaitement à taille humaine, sans grande monumentalité et son environnement boisé, encore trop jeune, l'enveloppe légèrement sans participer directement à la mise en scène. Au milieu du perchis seul un arbre, un chêne encore jeune (60 à 80 ans peut être) domine en hauteur mais ne rivalise pas du tout avec l'échelle du temps donnée par le dolmen qui rend lisible l'antériorité.



Photographie 167 : Vue depuis le dolmen de Bouéry en direction du projet éolien

La présence éolienne sera, certes visible depuis le dolmen, mais l'ancrage au sol des machines ne le sera pas et les éoliennes seront perçues un peu comme des vaisseaux du Futur en vol stationnaire au dessus du bois. La distance ainsi mise en scène peut accentuer l'antériorité du bois et du dolmen. Il serait intéressant, dans le cadre d'un projet de valorisation paysagère du site, de pouvoir rendre lisible l'antériorité du sol et du lieu par rapport au dolmen lui-même. Le contraste d'échelle qui joue au regard du paysage est principalement ici un contraste des échelles de temps que la présence éolienne, si elle reste discrète, peut rendre lisible.

A priori, hors mis le temps et ses échelles, aucune convergence sémantique ni d'images n'est lisible entre éoliennes et dolmen. La confrontation des images, aussi éloignées soient elles, et précisément parce qu'elles sont extrêmement éloignées, peut se faire sans heurt car cette confrontation a capacité à mettre en scène les distances du temps.

L'impact paysager du projet éolien, est négligeable en l'état actuel. Néanmoins, la présence éolienne peut se révéler très positive au regard de la perception paysagère non seulement par la mise en œuvre d'un projet de valorisation archéologique et paysagère sur le site, mais aussi à travers une préparation des regards à lire autrement ce nouveau paysage. L'impact pourrait alors être très positif.



Photographie 168 : Vue sur le bois où se trouvent les vestiges du Camp de César depuis le chemin de randonnée



Photographie 169 : Vue depuis la D60, au nord-est du bourg de Cromac

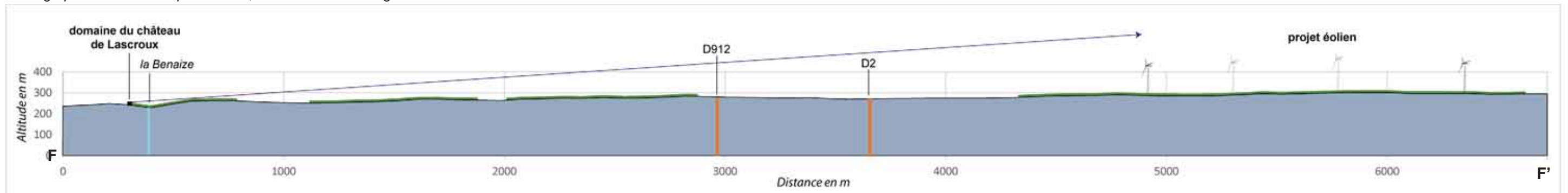


Figure 25 : Coupe topographique entre le Domaine du château de Lascroux et le projet éolien

Le rapport altitude / distance est ici de 1. Il faut noter que cette coupe topographique ne prend en compte que les boisements principaux et ne considère pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

- Eglise de Saint-Léger-Magnazeix :

L'église se trouve au nord du bourg, en périphérie des habitations. Une prairie jouxtant cette dernière permet une vue relativement dégagée, bien que limitée par des haies, dont une en grande partie composée de conifères, ainsi que par la ripisylve du ruisseau du Ris. Seuls des pales seront visibles à l'arrière des boisements (cf. photomontage 1). Des co-visibilités sont également possibles en périphérie sud et ouest mais elles sont très limitées car l'on se trouve en contrebas par rapport au projet éolien. Les éoliennes seront en grande partie masquées par les éléments bâtis du bourg et la végétation. De plus, le clocher est assez peu visible de loin étant donnée sa faible hauteur.

L'exposition visuelle du monument au projet est évaluée comme négligeable.

Même si le bourg de Saint-Léger-Magnazeix et son église, sont partiellement exposés visuellement au projet éolien, le paysage de leur site propre n'est pas particulièrement touché par la présence éolienne. Seul son horizon pourra laisser filtrer cette présence. Deux structures de vallons, (les ruisseaux de Ris et de l'Asse) et la butte du camp de César, séparent le bourg du bois de Bouéry où est projeté le parc éolien. La scénographie de cette situation relègue les éoliennes à l'horizon, au delà des plans moyens fortement prégnants, marqués par le bocage, les bois et le bâti. Les éoliennes, même visibles, ne perturbent pas la lecture du paysage des lieux. Elles le rehaussent en signifiant leur présence au delà de l'horizon.

L'impact du projet éolien sur le paysage du village et de l'église est évalué comme nul.

- Domaine du château de Lascroux :

Comme nous l'avons vu dans l'état des lieux, le château et son domaine sont situés sur un éperon rocheux surplombant la vallée de la Benaize. Malgré cette situation dominante, les vues sont limitées par les versants boisés de la vallée. Totalement masqué par les bois, le projet éolien ne sera pas visible dans l'état actuel de la situation. Aucune co-visibilité n'est possible en raison de l'importance de la végétation (cf. coupe page précédente). L'exposition visuelle du monument au projet est évaluée comme négligeable.

L'impact du projet éolien sur le paysage de ce monument est évalué comme nul en l'état.

Il est intéressant de noter ici que, même si, à l'occasion de coupes de bois importantes, les éoliennes étaient rendues visibles, leur mise en scène dans une perspective depuis le parc du château pourrait faire l'objet d'un projet d'actualisation de l'esprit même de ce parc du XVIII^e siècle (Voir page 7).

L'impact paysager pourrait alors s'avérer très positif.

- **Eglise de Cromac** : Malgré sa situation dominante et sa relative proximité avec le projet éolien (1,1 km), l'église ne permet pas de vue dégagée vers ce dernier en raison des écrans bâtis proches et de la végétation de la vallée (cf. coupe chapitre 7.2). Des co-visibilités très partielles seront théoriquement possibles depuis la D60 au nord-est, à travers le filtre des boisements. Les éoliennes seront probablement quasiment invisibles, même en hiver (cf. photographie page précédente). L'exposition visuelle du monument au projet est évaluée comme négligeable.

L'impact du projet éolien sur le paysage du village et sur celui de l'église est évalué comme nul.

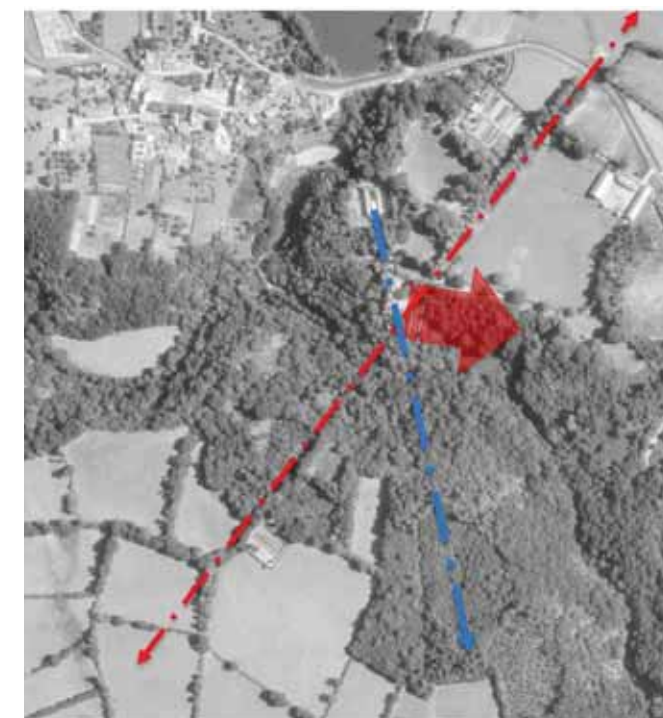
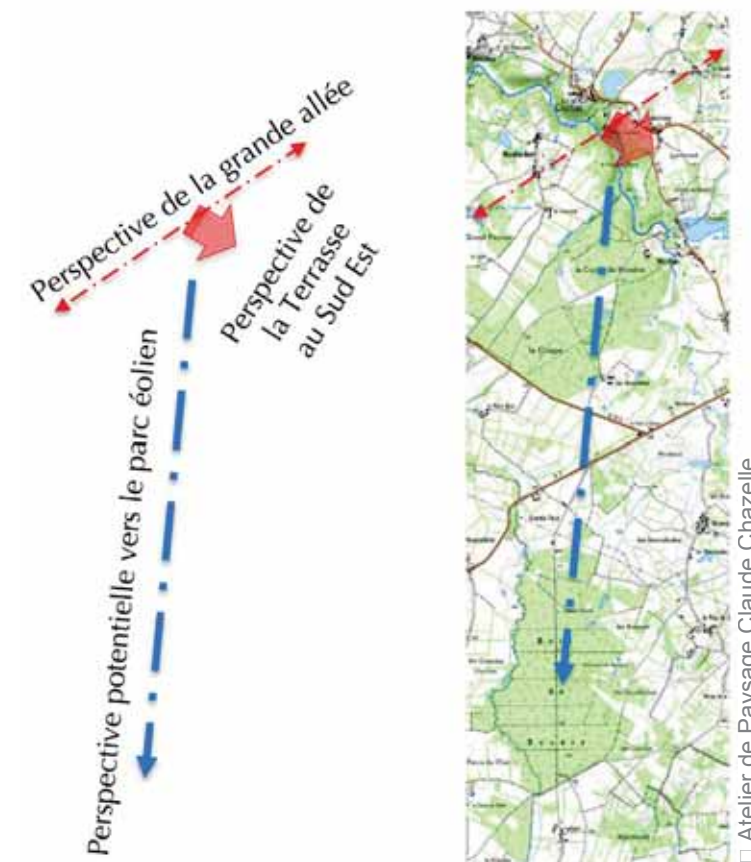


Photo aérienne 1976 (Source : IGN Géoportail)

Analyse des structures de composition du parc du château de Lascroux, des perspectives et de son exposition visuelle au projet éolien



Photo aérienne 1996 (Source : IGN Géoportail)

Atelier de Paysage Claude Chazelle

Aire d'étude rapprochée						
Relation du projet avec les monuments historiques						
n°	Département	Commune	Nom	Distance au projet en km	Exposition visuelle au projet	Impact
1	Haute-Vienne	Mailhac-Sur-Benaize	Dolmen dit La Pierre Levée au bois de Bouéry	0,6	Modérée	Négligeable à positif *
2	Haute-Vienne	Saint-Leger-Magnazeix	Enceinte quadrilatère dit Le Camp de César	0,8	Modérée	Négligeable à positif *
3	Haute-Vienne	Arnac-La-Poste	Dolmen de l'Héritière	1,6	Faible	Négligeable à positif *
4	Haute-Vienne	Cromac	Domaine du château de Lascroux	4,6	Négligeable	Nul à positif *
5	Haute-Vienne	Cromac	Eglise	4,9	Négligeable	Nul
6	Haute-Vienne	Saint-Leger-Magnazeix	Eglise	3,1	Négligeable	Nul

* à l'appui de projets de mise en valeur paysagères proposées dans le cadre de mesures d'accompagnement.

Tableau 33 : Relation du projet éolien aux monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

5.3.7.5 Effets paysagers du projet et perceptions depuis les sites patrimoniaux, emblématiques et touristiques.

Aucun site protégé n'a été recensé dans l'aire d'étude rapprochée.

La vallée de la Benaize, seul site emblématique de l'aire rapprochée, est partiellement exposé visuellement au projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité).

Sur les quatre sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée, trois présentent une exposition visuelle au projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité).

Ci-après, nous analyserons les relations du projet éolien avec l'ensemble des sites. Les effets du projet sont également présentés dans les tableaux ci après.

- Vallée de la Benaize encaissée et boisée :

Etant donné son relief encaissé, la vallée ne permet que des vues très rapprochées et offre surtout des ambiances intimistes très marquées par les motifs de l'eau et de la végétation luxuriante et quelque peu sauvage. Ses rebords offrent en revanche quelques fenêtres en direction du projet éolien. Le contexte très végétalisé restreint toutefois l'importance de ces vues, qui sont souvent filtrées. La vallée est peu discernable, enfouie sous les boisements, et le projet éolien, assez peu visible, occupe une emprise réduite du champ de vision (cf. photomontage 16).

L'impact du projet éolien sur le paysage de cette vallée est négligeable même si des co-visibilités sont possibles.

- L'étang de Mondon :

La plage est orientée en direction du projet éolien. La végétation dense présente sur les rives et les abords filtre les vues. Seuls des bouts de pales seront visibles (cf. photomontage 30).

La présence éolienne n'interfère en rien ici avec le paysage du lac. Elles participeront à peine à la scénographie des lieux dominée par l'eau, les arbres et leurs reflets dans l'eau.

Aucun rapport d'échelle ne sera préhensible.

Aucun conflit d'image ni de sens tant elles seront perçues comme lointaines.

L'exposition visuelle au projet est négligeable, l'impact sur le paysage du lac est, quant à lui, évalué comme nul.

- Le Pot Bouillant (ainsi que la Marmite, le Pas de Boeuf et la grotte des Martres) :

Etant donné leur situation dans un vallon encaissé, ces éléments ne permettent aucune visibilité ni co-visibilité avec le projet éolien.

L'exposition visuelle au projet est nulle, l'impact sur le paysage est, quant à lui, évalué comme nul.

- Circuit de randonnée du Pot Bouillant :

Le point de départ est l'étang de Mondon. Ce chemin alterne des séquences au fond de la vallée de la Benaize et en rebord au nord, ainsi que sur le plateau, plus en retrait de la vallée au sud. Il passe au plus proche à 0,6 km du projet éolien. Des vues en direction de ce dernier sont possibles depuis le rebord nord de la vallée. Au sud, les vues sont limitées par l'importance des structures végétales mais restent possibles.

Les éoliennes du projet, par leur nombre, leur disposition et leur hauteur viendront s'apposer aux nombreux motifs du paysage existant et ne pervertiront pas la lecture des caractères et qualités principales du paysage en place. Elles pourront même, parfois, les rehausser.

L'exposition visuelle au projet est négligeable, l'impact sur le paysage de ce circuit évalué comme nul.

- Circuit de la procession de la Lieue :

Ce circuit forme une petite boucle au départ du bourg de St-Léger-Magnazeix. Malgré sa relative proximité du projet éolien (2 km au plus proche), celui-ci est peu visible en raison de la densité de la trame bocagère. Des vues plus dégagées sont notamment possibles au niveau de la D2 et du château d'eau.

L'exposition visuelle au projet est négligeable, l'impact sur le paysage de ce circuit est évalué comme nul.

- Circuit de César au monastère Grandmontain :

Ce circuit forme une boucle au départ de St-Léger-Magnazeix. Il permet de découvrir les monuments historiques classés du Camp de César et de l'ancien prieuré des Bronzeaux. Il passe à proximité du projet éolien, à 280 m au plus proche. Le tronçon le plus à l'est offre des vues relativement dégagées sur le projet, tandis que le reste du circuit permet des vues beaucoup plus cloisonnées et fragmentées.

L'exposition visuelle au projet sur ce circuit est forte pour le tronçon le plus proche du projet et négligeable pour le reste du chemin.

L'impact du projet est évalué globalement comme pour le camp de César. En l'absence de mesures, il est négligeable mais il peut se révéler très positif par la mise en œuvre d'un projet de valorisation archéologique et paysagère de l'enceinte quadrilatère.

- Circuit Les Ramiers - les Millefeuilles :

Ce circuit fait une boucle au départ de St-Sulpice-les-Feuilles. Il passe en limite de l'AER, à l'est du projet éolien. Cette portion du parcours se trouve dans un secteur où la trame bocagère est resserrée. Les vues en direction du projet sont par conséquent limitées par la végétation, qui ne permettra que des vues partielles.

L'exposition visuelle au projet est négligeable, l'impact sur le paysage de ce circuit est évalué comme nul.

Aire d'étude rapprochée						
Relation du projet aux sites emblématiques						
n°	Département	Commune	Nom	Distance au projet en km	Exposition visuelle au projet	Impact
1	Haute-Vienne	Jouac, Cromac, Mailhac-Sur-Benaize, Saint-Martin-Le-Maux	Vallée de la Benaize encaissée et boisée	2,2	Négligeable	Nul

Tableau 34 : Relations du projet éolien aux sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée

Aire d'étude rapprochée							
Relation du projet aux sites touristiques et aux circuits de randonnée							
n°	Dép.t	Commune	Type	Nom	Distance au projet en km	Exposition visuelle au projet	Impact
1	87	Cromac	Baignade et base nautique	Lac de Mondon	3,8	Négligeable	Nul
2	87	Cromac	Patrimoine naturel et jardins	Le Pot Bouillant	4,3	Nulle	Nul
3	87	Cromac	Patrimoine naturel et jardins	Parc paysager du château de Lascroux	4,6	Négligeable	Nul à positif *
4	87	Cromac	Randonnée	Circuit de Pot Bouillant	3,6	Négligeable	Nul
5	87	Saint-Leger-Magnazeix	Randonnée	Circuit de la procession de la Lieue	2	Négligeable	Nul
6	87	Saint-Leger-Magnazeix	Randonnée	Circuit de César au Monastère de Grandmontain	0,28	Forte	Négligeable à positif *
7	87	Mailhac-Sur-Benaize ; Saint-Sulpice-les-Feuilles	Randonnée	Circuit des Ramiers - les Millefeuilles	3,4	Négligeable	Nul

* à l'appui de projets de mise en valeur paysagères proposées dans le cadre de mesures d'accompagnement.

Tableau 35 : Relations du projet éolien aux sites touristiques et aux circuits de randonnée de l'aire d'étude rapprochée

5.3.7.6 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire rapprochée

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et/ou les lieux à exposition visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 10 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante.

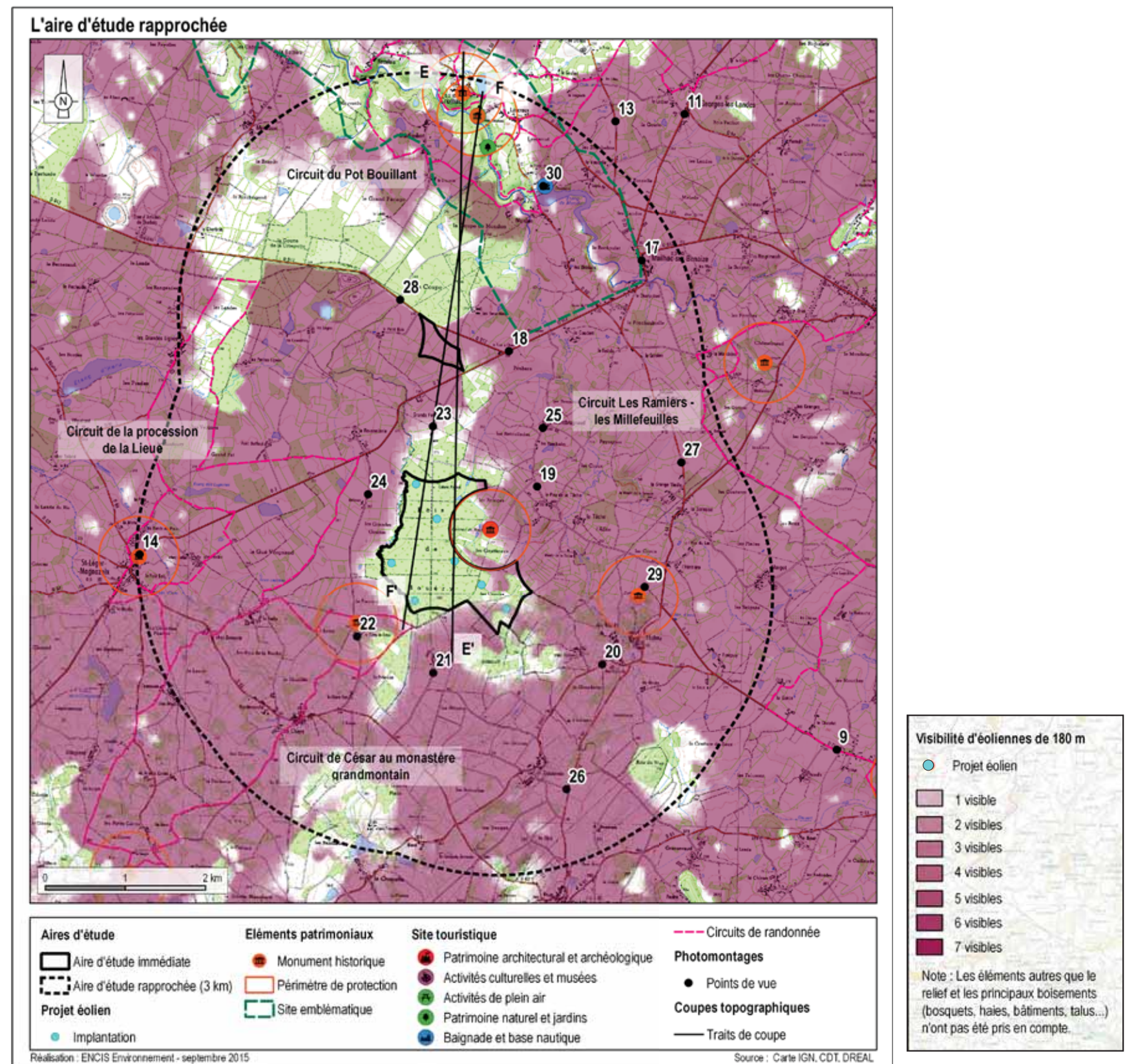
Aire d'étude rapprochée					
N°	Localisation	Raison du choix du point de vue	Exposition visuelle	Valeur paysagère actuelle	Impact
17	Depuis le bourg de Mailhac-sur-Benaize	Principal bourg de l'AER.	Négligeable	Modérée	Nul
18	Depuis le Four à Chaux, sur la D12	Hameau proche (1 000 m) et une des routes majeures de l'AER.	Modérée	Faible	Négligeable
19	Depuis le Peu de la Tèche	Hameau proche (1 000 m).	Modérée	Faible	Négligeable
20	Depuis la D102A2, vue sur Chez Fougère	Une des routes majeures de l'AER, hameau proche (1 800 m).	Forte	Modérée	Modéré
21	Depuis Laffait	Hameau proche (600 m).	Forte	Faible	Négligeable
22	Depuis le Camp de César	Hameau proche (770 m) et vue sur le boisement accueillant un ensemble fortifié et des vestiges archéologiques dit le Camp de César (monument historique).	Forte	Négligeable à modérée	Négligeable à positif
23	Depuis Grands Fats	Hameau proche (600 m).	Forte	Modérée	Négligeable
24	Depuis Bellevue	Hameau proche (600 m).	Forte	Faible	Modéré
25	Depuis Montbrugnaud	Hameau proche (1 700 m).	Forte	Négligeable	Négligeable
26	Depuis la route d'accès à Gouaineix, à proximité de la D10	Hameau proche (1 700 m) et une des routes majeures de l'AER (D10).	Forte	Modérée	Négligeable
27	Depuis la D60, à proximité de la Grange Vieille et la Salesse	Une des routes majeures de l'AER. Offre une vue quasiment continue sur le projet sur une portion importante.	Forte	Faible	Négligeable
28	Depuis la D12, à proximité de l'ancienne mine d'uranium	Une des routes majeures de l'AER. Tronçon dégagé de l'ancienne mine jusqu'à la D12.	Forte	Faible	Négligeable
29	Depuis le chemin d'accès au dolmen de l'Héritière (monument historique)	Co-visibilité avec un monument historique. Dolmen situé sur une parcelle privée et clôturée, donc non accessible.	Forte	Modérée	Faible
30	Depuis la plage du lac de Mondon	Site touristique majeur de l'AER.	Forte	Négligeable	Nul

Tableau 36 : Liste des photomontages de l'aire d'étude rapprochée

Rappel méthodologique concernant la carte suivante (ZIV)

Comme indiqué dans la partie 2.1.11, le modèle prend en compte le relief (SRTM de la NASA avec un pas de 10 m) et les principaux boisements (d'après la base de données Corine Land Cover 2006 - code 1). La précision de la modélisation ne permet pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres isolés ou les éléments bâtis (maison, bâtiments agricoles, talus, panneaux, etc). Les marges d'incertitudes augmentent donc lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée.

Cette carte ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance. Les capacités visuelles théoriques en fonction de la distance entre l'observateur et l'éolienne sont illustrées par différents croquis schématisés dans la partie 1.1.1. Considérations générales sur les effets d'un parc éolien - Les effets produits par le projet sur le paysage à différentes distances sont illustrés par des photomontages, commentés et évalués.



Carte 55 : L'aire d'étude rapprochée

VUE 17 : DEPUIS LE BOURG DE MAILHAC-SUR-BENAIZE

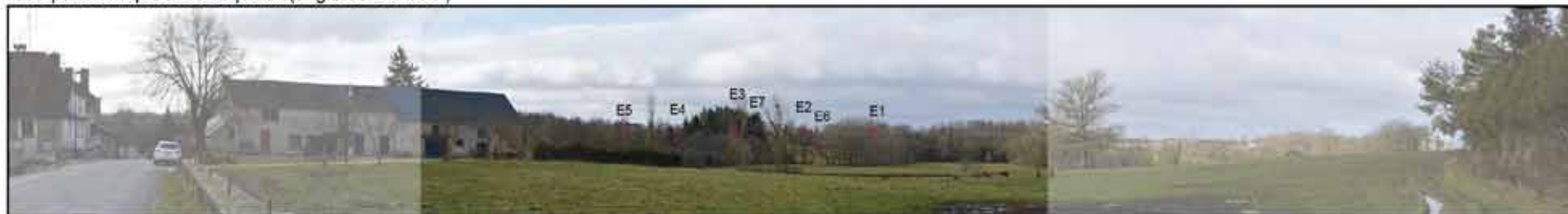
La D12 offre une vue dégagée juste avant le centre du village, en raison de la présence d'une vaste prairie. L'horizon est toutefois masqué par une juxtaposition d'écrans végétaux (ripisylve, haies, bosquets...). Seuls des bouts de pales seront théoriquement visibles mais à peine discernables à l'oeil nu, à l'arrière de la végétation. Le reste du bourg ne permet pas de vue plus dégagée.

La présence éolienne devinée au delà de l'horizon forestier et bocager, ne perturbe en rien les qualités du paysage montré sur cette vue.

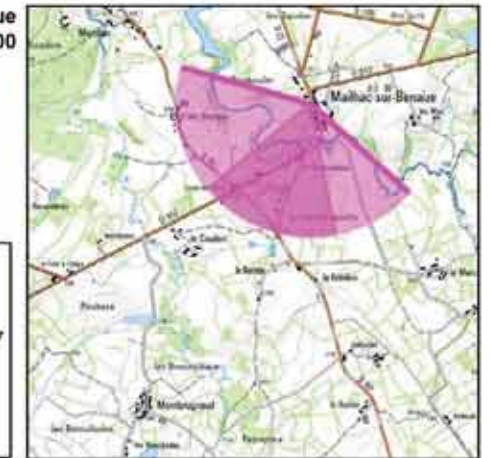
L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, négligeable, l'impact sur le paysage de ce point de vue est évalué comme nul.

IMPACT NUL

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 152°)

**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 571436 / 6581746
 Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 10:57
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 210,7°
 Angle visuel du parc : 24°
 Eolienne la plus proche : E1 3 965 m

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

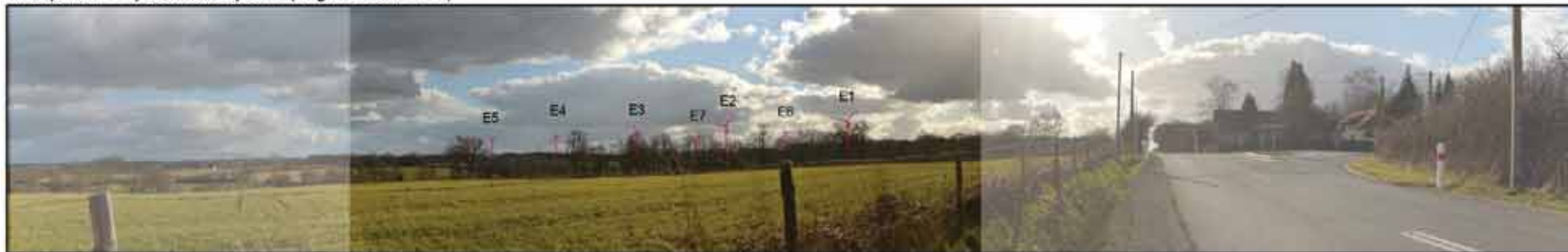
VUE 18 : DEPUIS LE FOUR À CHAUX, SUR LA D912

La D912 permet une vision panoramique au niveau du Four à Chaux. Le projet éolien sera visible mais il laissera libre le vaste panorama qui s'étend vers le sud et l'est. Il occupera en revanche une grande partie du champ de vision vers le sud-ouest (plus de la moitié de la vue à 60°). Les éoliennes apparaissent ici à l'arrière d'une haie bocagère qui filtre la vue. On distingue assez bien l'implantation en deux lignes. La mise en perspective des deux éoliennes situées à l'arrière-plan (E6 et E7) de la première ligne donne à lire la profondeur de l'horizon. Les structures bocagères du plan moyen filtrent un peu la vision et atténuent momentanément la lisibilité de la distance entre le velum du bois et celui des éoliennes : Les contrastes d'échelles sont donc assez positifs. L'image éolienne reste ponctuelle et ne prend pas le dessus de l'image bucolique qui reste dominante : les rapports d'images ne se nuisent pas et restent moyens. La scénographie est, depuis ce point de vue, moins théâtrale, mais reste suffisamment contrastée pour que les bois et le bocage gardent lisible leur ancrage au sol et les éoliennes leur élan vers les nuages et le vent. Les qualités scénographiques sont moyennes à fortes et, même s'il n'y a pas véritablement de convergence sémantique entre les lieux et les éoliennes, le jeu sémantique reste équilibré. Les potentialités paysagères avec éoliennes sont faibles de même que la vulnérabilité paysagère à la présence éolienne.

L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, modérée. L'impact sur le paysage de ce point de vue est évalué comme négligeable.

IMPACT NÉGLIGEABLE

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 151°)

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 569781 / 6580616
Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 17:00
Focale : 52mm, équivalent 24x36
Azimut : 195°
Angle visuel du parc : 34°
Eolienne la plus proche : E1 2 025m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 19 : DEPUIS LE PEU DE LA TÂCHE

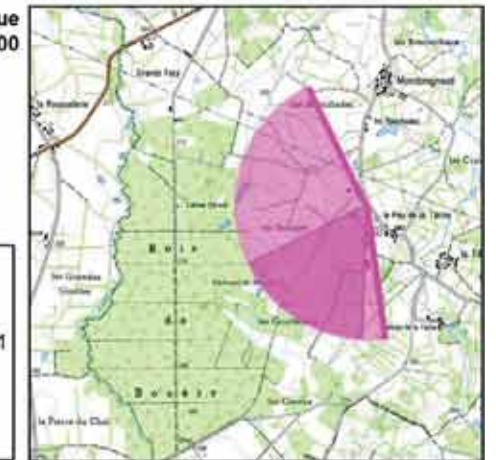
Les abords du hameau sont très végétalisés et ne permettent que des vues partielles sur le projet éolien, comme sur la vue ci-dessous. En été, la plupart des éoliennes apparaissent en grande partie masquées par la végétation. En hiver, ce simple rideau arboré laissera filtrer des vues un peu plus importantes. L'éolienne E2 est mise en exergue par l'ouverture dans la végétation. La végétation constitue toutefois un accompagnement de la présence des éoliennes. La réalité des contrastes d'échelle de hauteurs est réduite par la mise en perspective liée à la distance. Les structures végétales de belles dimensions, très présentes au plan moyen relèguent ici les éoliennes à l'arrière-plan, et, malgré la proximité relative du projet éolien, limitent fortement tout effet monumental de la scénographie.

Les signes et les images déjà très composites, s'apposent ici sans véritablement s'opposer.

L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, plutôt modérée. L'impact sur le paysage de ce point de vue est évalué comme négligeable.

IMPACT NÉGLIGEABLE

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 160,7°)

**Informations sur la vue**

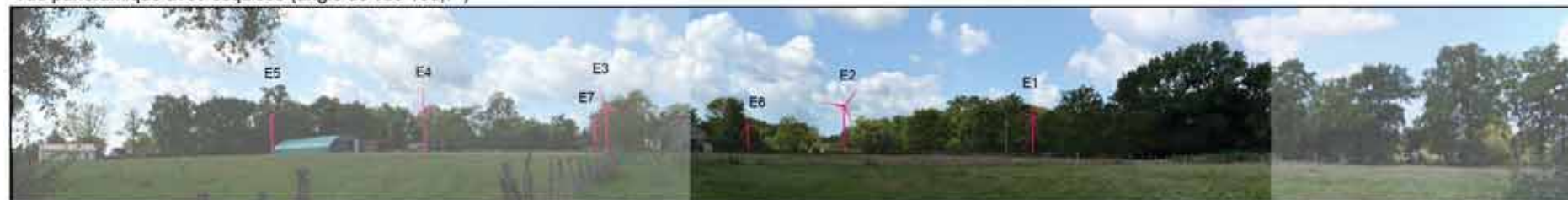
Coordonnées Lambert 93 : 570133 / 6578927
Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 12:01
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 204,5°
Angle visuel du parc : 77,6°
Eolienne la plus proche : E2 1 312 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

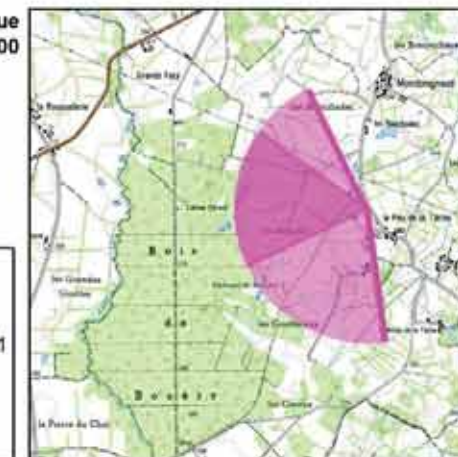
Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 160,7°)



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 570133 / 6578927
 Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 12:01
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 264,8°
 Angle visuel du parc : 77,6°
 Eolienne la plus proche : E2 1 312 m

Localisation de la prise de vue
 Fond IGN 1/25 000



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Autres vues depuis le Peu de la Tâche et le Moulin de la Tâche en hiver



Photographie 170 : Vue depuis le Peu de la Tâche



Photographie 171 : Vue depuis le Peu de la Tâche



Photographie 172 : Vue depuis Moulin de la Tâche

VUE 20 : DEPUIS LA D44A2, VUE SUR CHEZ FOUGÈRE

La D44A2 est une des routes principales de l'AER. Elle permet des vues discontinues sur le projet éolien. L'implantation du parc est ici peu lisible car on ne perçoit pas bien le relief sur lequel elles sont installées. Il ne semble pas y avoir de connexion entre E1, E2 et E3 et les autres éoliennes, qui sont par ailleurs en grande partie masquées par la végétation. Le parc apparaît ici en covisibilité avec le hameau de Chez Fougère. Les trois éoliennes les plus visibles dominent le hameau de loin et néanmoins de toute leur hauteur. La confrontation entre le bâti et les éoliennes opère à la fois sur les contrastes d'échelles de hauteurs et sur les oppositions d'images, un peu moins sur le jeu des signes et du sens. Les rapports d'échelles de hauteurs sont, certes fortement contrastés, mais dans la mise en scène, la masse et la tension de la ligne de l'horizon forestier et bocager permettent de dissocier parfaitement les différents espaces, le vélum du bocage et le vélum des éoliennes. Seule, la confrontation de l'image agricole et bucolique avec l'image éolienne et technologique, montre une opposition. L'implantation du parc est clairement lisible au delà de la masse plus sombre de l'horizon proche, sur l'espace du bois de Bouéry mais l'ordonnancement en lignes des éoliennes n'est pas explicite. Dans cette configuration, les éoliennes donnent plus à lire un ensemble groupé à l'échelle du bois de Bouéry que des lignes régulières. Les implantations ne suivent pas la ligne d'horizon mais au contraire donnent à lire sa profondeur.

La valeur paysagère initiale est ici évaluée comme modérée. L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, plutôt forte.

L'impact sur le paysage de ce point de vue est évalué comme modéré.

IMPACT MODÉRÉ

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 161,1°)



Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000

**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 570944 / 6576701
Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 12:24
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 297,5°
Angle visuel du parc : 26,5°
Eolienne la plus proche : E5 1 381 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 21 : DEPUIS LAFFAIT

Il s'agit d'un des hameaux les plus proches du projet éolien (11 m). Cette vue illustre l'arrivée sur le hameau, avec les éoliennes en arrière-plan. L'ensemble du parc occupe une emprise très importante à l'horizon (60%). La scénographie est ici fortement mise en perspective vers l'horizon où s'élèvent les éoliennes, mais les premiers plans ne donnent pas une image très pittoresque du hameau. Les contrastes de hauteurs sont ici à peine atténués par la masse des bâtiments agricoles et la ligne d'horizon forestière et bocagère. De ce fait, les éoliennes se distinguent parfaitement de l'horizon qui les porte, chaque vélum étant ainsi nettement dissocié.

Les éoliennes appartiennent nettement au ciel où elles vont chercher le vent, les pales dans les nuages. Elles ne s'opposent pas, en termes de sémantique, au bocage, à la forêt ou à l'agriculture qui appartiennent, eux, nettement à la terre. Les éléments très composites de l'agriculture contemporaine, très présents dans ce paysage, atténuent beaucoup toute possibilité d'opposition franche d'images.

L'implantation du parc est ici peu lisible dans son organisation spatiale en lignes et le jeu du relief atténué beaucoup aussi la prégnance de la ligne d'horizon marquée par le bois de Bouéry.

L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, plutôt forte. La qualité du paysage initial est plutôt négligeable.

L'impact sur ce paysage, de ce point de vue, est évalué comme négligeable. **IMPACT NÉGLIGEABLE**

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 186,9°)

**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 588838 / 6576595
Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 13:10
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 353,1°
Angle visuel du parc : 69,3°
Eolienne la plus proche : E7 931 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

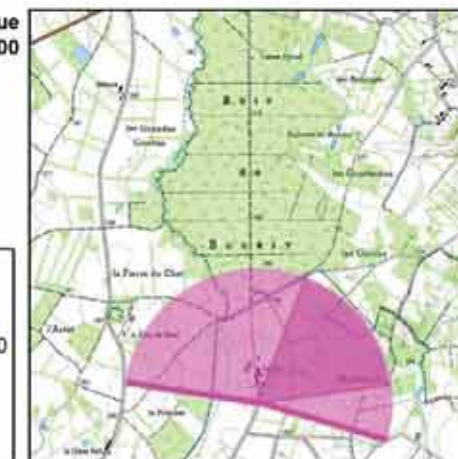
Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 186,9°)



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 568838 / 6576595
 Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 13:10
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 51°
 Angle visuel du parc : 69,3°
 Eolienne la plus proche : E7 931 m

Localisation de la prise de vue
 Fond IGN 1/25 000



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 22 : DEPUIS LE CAMP DE CESAR

Le Camp de César est également une ferme très proche (806 m). La vue ci-dessous illustre l'arrivée sur cette dernière. Les éoliennes apparaissent à l'arrière-plan, très imposantes. Le rapport d'échelle est ici donné par les boisements mais aussi les bâtiments. E7 surplombe l'habitation principale. Malgré le fait que beaucoup d'éoliennes soient en grande partie masquées par la végétation, le parc est très présent en raison de la proximité de E6 et E7, cette dernière étant située à 806 m. L'exposition visuelle au projet est ici plutôt forte. Les qualités paysagères et scénographiques des lieux ne laissent pas vraiment entrevoir la proximité d'un site archéologique et montrent surtout un pittoresque quel que peu décalé mais néanmoins émouvant. Associée aux motifs du bocage, l'échelle de la ferme, comme celle des haies et des bois, est fortement dissociée de celle des éoliennes. Toute convergence directe de sens et d'images pourrait à priori être inimaginable, mais, dans ce paysage où l'homogénéité du végétal rivalise avec l'hétérogénéité composite de la présence humaine, les éoliennes, en prenant de la hauteur, semblent servir de révélateur et permettent la mise en abîme de ce paysage, somme toute à la fois un peu burlesque et très poétique.

L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, plutôt forte. La qualité du paysage initial est plutôt négligeable au regard de critères conventionnels.

L'impact sur ce paysage, de ce point de vue, est évalué comme négligeable, voire positif si l'on admet la dimension non conventionnelle et poétique de l'esprit de ce lieu. **IMPACT NÉGLIGEABLE À POSITIF**

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 192,7°)

**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 567887 / 6577050
Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 13:19
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 15,2°
Angle visuel du parc : 68,7°
Eolienne la plus proche : E7 846 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Porteur de projet : EDF EN / Bureau d'études : ENCIS Environnement

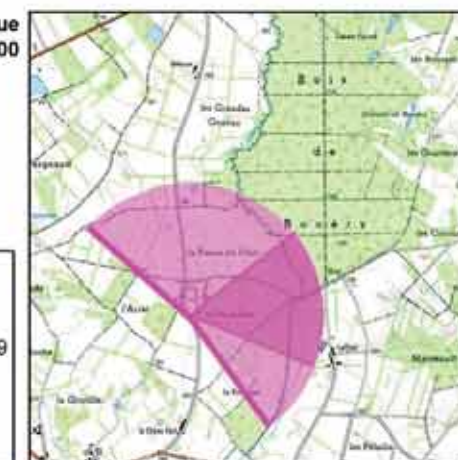
Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 192,7°)



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 567887 / 6577050
 Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 13:19
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 67,3°
 Angle visuel du parc : 68,7°
 Eolienne la plus proche : E7 846 m

Localisation de la prise de vue
 Fond IGN 1/25 000



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 23 : DEPUIS GRANDS FATS

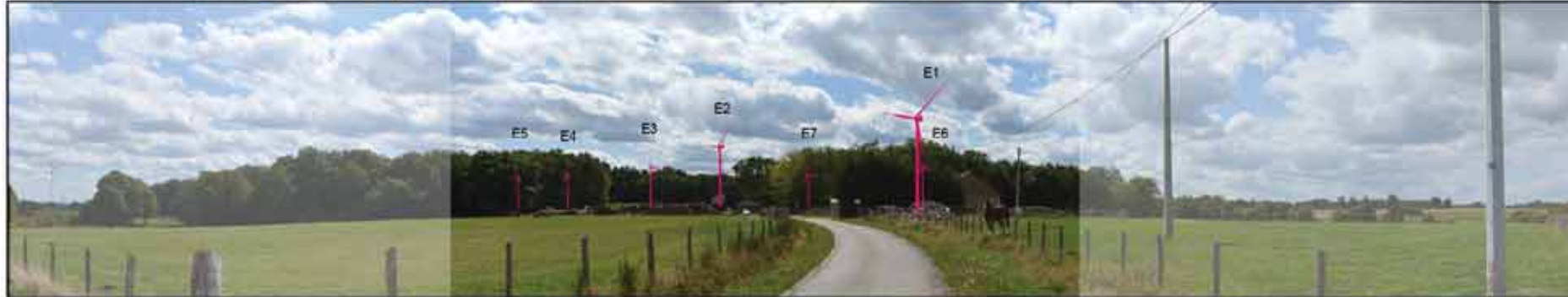
Il s'agit encore une fois d'un hameau proche (701 m). Seules trois éoliennes sont ici visibles au dessus du boisement, les autres étant en grande partie masquées par la végétation. Elles apparaissent très imposantes, en comparaison avec les bâtiments par exemple. Elles surplombent le Bois de Bouéry et sont très présentes sur cette vue. A noter toutefois que depuis l'habitation que l'on aperçoit en lisière du bois, les éoliennes seront moins visibles, notamment E1, en raison de l'effet de filtre créé par les boisements (cf. photographie page suivante). L'impact pour l'habitation est ainsi qualifié de modéré.

L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, plutôt forte, même si toutes les éoliennes ne sont pas visibles. Les éoliennes dominent le bois, appartiennent au vélum du ciel et des nuages. Elles s'apposent sans s'opposer et ne perturbent en rien la lisibilité des motifs de la lisière et de l'agriculture. Les contrastes d'échelles de hauteurs sont largement dilués dans l'étendue et la tension en pleins et déliés de l'horizon. Il en va de même pour les oppositions logiques d'images et de sens que la dissociation nette des vélums ainsi que la prégnance forestière, bocagère et agricole neutralise à son avantage.

La qualité du paysage initial est plutôt modérée au regard de critères conventionnels. L'impact sur ce paysage, depuis ce point de vue, est évalué comme négligeable.

IMPACT NÉGLIGEABLE

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 152,3°)

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 568833 / 6579677
Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 13:40
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 180,5°
Angle visuel du parc : 38,6°
Eolienne la plus proche : E1 751 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).



Photographie 173 : Vue depuis la maison en hiver (source : Google Earth)

VUE 24 : DEPUIS BELLEVUE

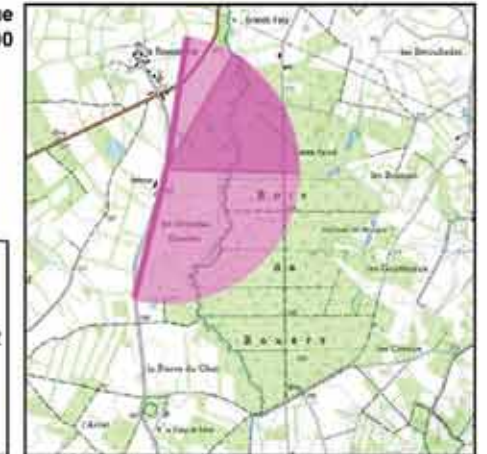
Bellevue ne comporte qu'une seule habitation mais celle-ci se trouve proche du projet éolien (610 m de E1). De plus, elle fait face à ce dernier. Le parc occupe une emprise très importante à l'horizon (angle visuel de 83,1°). Les éoliennes, hautes de 180 m, dominent complètement le Bois de Bouéry. Cet effet est accentué par le jeu des reliefs lisibles depuis Bellevue. Le vallon de l'Asse est en partie masqué par le socle de Bellevue qui se trouve légèrement plus haut que la butte du bois de Bouéry. Cet effet de mise en perspective accentue la dominance de Bellevue et le bois de Bouéry semble alors réduit à un tapis de verdure. Ce jeu des reliefs met encore plus en exergue les éoliennes. L'implantation des éoliennes ne souligne pas le rebord de la butte de Bouéry que la dépression du vallon de l'Asse met légèrement en exergue. Au contraire, la mise en perspective de leurs alignements détourne l'attention sur la profondeur plutôt que sur la frontalité extrêmement ténue de la lisière du bois sur le vallon de l'Asse. Cette disposition s'avère peut être un avantage car si les éoliennes avaient été alignées en parallèle avec l'Asse, elles auraient probablement atténué encore plus une ligne trop ténue pour les porter.

L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, plutôt forte. La qualité du paysage initial est plutôt faible au regard de critères conventionnels.

L'impact sur ce paysage, depuis ce point de vue, est évalué comme modéré.

IMPACT MODÉRÉ

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 185,8°)

**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 568025 / 6578831
Date et heure de la prise de vue : 29/04/2015 12:32
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 90,1°
Angle visuel du parc : 83,1°
Eolienne la plus proche : E1 610 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Informations sur la vue

- Coordonnées Lambert 93 : 568025 / 6578831
- Date et heure de la prise de vue : 29/04/2015 12:32
- Focale : 52 mm, équivalent 24x36
- Azimut : 148,4°
- Angle visuel du parc : 83,1°
- Eolienne la plus proche : E1 610 m

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 185,8°)



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 25 : DEPUIS MONTBRUGNAUD

Le projet éolien sera visible principalement en sortie du hameau en raison de la densité du bâti, associant maisons d'habitation et bâtiments agricoles, et de la végétation des jardins. Ce dernier apparaît alors dans l'axe de la route et constitue donc un élément qui attire le regard de manière importante. Les mâts sont en grande partie masqués mais les éoliennes restent bien identifiables au-dessus de la végétation. La lecture des premiers plans et des plans moyens est ici très difficile par la multiplicité des détails et le faible jeu de reliefs. Les éoliennes sont ici lisibles comme appartenant à un espace situé au delà de l'horizon moyen. Leurs silhouettes jouent avec celles des arbres en premiers plans. Les oppositions d'images sont gommées par le clair obscur de la photo qui met les arbres et les éoliennes sur un registre coloré identique.

L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, plutôt forte.

La qualité du paysage initial est plutôt négligeable au regard de critères conventionnels.

L'impact sur ce paysage, depuis ce point de vue, est évalué comme négligeable.

IMPACT NÉGLIGEABLE

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 120,8°)

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 570204 / 6579658
Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 19:32
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 220°
Angle visuel du parc : 54,7°
Eolienne la plus proche : E1 1 730 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 26 : DEPUIS LA ROUTE D'ACCÈS À GOUAINEIX, À PROXIMITÉ DE LA D44

La D44 permet des vues assez dégagées sur le projet éolien, notamment à proximité de Gouaineix. Cette vue montre une covisibilité avec ce hameau. Les éoliennes sont visibles à l'arrière-plan mais à l'écart des habitations, il n'y a donc pas de confrontation directe (à noter qu'il n'y a pas de vue possible depuis cette route montrant le hameau avec le parc juste à l'arrière à cause du relief et des écrans végétaux). Deux éoliennes sont ici en grande partie masquées par la végétation. Celles-ci se trouvent à l'écart du reste du parc, dont elles semblent dissociées. Les autres éoliennes présentent une implantation irrégulière mais restent lues comme un ensemble. Ce point de vue présente une qualité scénographique intéressante : deux ensembles de motifs distincts s'apposent (le groupe d'éoliennes plus ou moins alignées à droite et le hameau de Gouaineix à gauche) mais ne s'opposent pas : le bocage et le hameau épousent le relief au plus près, les éoliennes s'élèvent franchement au dessus et dialoguent avec les nuages et le vent. Les contrastes d'échelles en hauteurs sont nettement atténués par l'étirement uniforme et ample des horizons au ras du sol. Les relations d'images et de sens peuvent ici s'accorder au sein même de leurs différences. Les potentialités paysagères sont ici plutôt fortes et l'impact peut être évalué ici comme nul, voire comme positif. Cependant, le regard social peut préférer, sur cette image, le côté bucolique du hameau dans son écrin bocager et l'impact paysager peut être évalué ici comme modéré à fort. Le paysage n'est ici vulnérable qu'au regard d'un choix de société. L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, plutôt forte.

La qualité du paysage initial est plutôt modérée au regard de critères conventionnels et des paysages locaux.

La présence des éoliennes présente un potentiel paysager notable. L'impact sur ce paysage, depuis ce point de vue, est évalué comme négligeable. **IMPACT NÉGLIGEABLE**

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 113°)

**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 570498 / 6575146
 Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 13:00
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 332,9°
 Angle visuel du parc : 20,3°
 Eolienne la plus proche : E5 2 373 m

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 27 : DEPUIS LA D60, À PROXIMITÉ DE LA GRANGE VIEILLE ET LA SALESSE

La D60 offre des vues dégagées en raison de sa situation en point haut. Le relief allongé orienté nord/sud, sur lequel est implanté le Bois de Bouéry est ici bien lisible. Le projet éolien est bien visible sur ce relief. L'implantation en deux unités linéaires est rendue lisible pas l'éloignement de E6 et E7 qui, apparaissant légèrement plus éloignées de la première ligne, donnent à lire une organisation en quinconce et la structure d'un espace en profondeur. Cette relative linéarité est en cohérence avec la succession des plans de la topographie. Les éoliennes dominant largement le boisement et laissent toute son expression au relief et à l'horizon tendu. Le paysage bocager reste ici dissocié du vélum éolien qui ne l'affecte que très peu par un contraste d'images qui, bien que marqué, ne s'oppose pas à l'apposition sémantique de l'éolien et du bocage.

Les qualités scénographiques sont assez fortes, les contrastes d'échelles moyens, la convergence sémantique est faible mais les rapports d'images restent positifs.

Les potentialités paysagères sont faibles de même que la vulnérabilité paysagère.

L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, plutôt forte.

La qualité du paysage initial est plutôt faible au regard de critères conventionnels et des paysages locaux.

L'impact sur ce paysage, depuis ce point de vue, est évalué comme négligeable. **IMPACT NÉGLIGEABLE**

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 179,3°)

**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 571939 / 6579223
 Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 11:22
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 241,3°
 Angle visuel du parc : 36,3°
 Eolienne la plus proche : E5 2 855 m

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Porteur de projet : EDF EN / Bureau d'études : ENCIS Environnement

VUE 28 : DEPUIS LA D912, À PROXIMITÉ DE L'ANCIENNE MINE D'URANIUM

La D912 n'offre quasiment aucune visibilité sur le projet éolien dans sa partie ouest. La vue se dégage seulement après l'ancienne mine (vue ci-dessous). Le premier plan dégagé permet d'apercevoir les éoliennes à l'arrière-plan. La localisation du parc est peu lisible tant l'horizon est bas et noyé dans les plans moyens, mais la composition en deux lignes est assez lisible grâce à la hauteur des machines qui se détachent franchement du velum bocager et forestier. La mise en perspective des lignes qui ordonnent les rotors rend lisible un espace que le bocage tend à noyer. De ce fait, le paysage présente une qualité scénographique assez forte. Les contrastes d'échelles sont assez forts mais ne nuisent pas à la lecture des structures initiales. Aucune convergence sémantique ni d'image n'est exprimée entre les éoliennes et le bocage, mais les deux sont suffisamment distincts pour ne pas se nuire l'un l'autre. Les potentialités paysagères sont faibles de même que la vulnérabilité paysagère.

L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, plutôt forte. La qualité du paysage initial est plutôt faible au regard de critères conventionnels et des paysages locaux.

L'impact sur ce paysage, depuis ce point de vue, est évalué comme négligeable.

IMPACT NÉGLIGEABLE

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 85°)



Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 568426 / 6581256
Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 15:50
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 157°
Angle visuel du parc : 20°
Eolienne la plus proche : E1 2 312 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 29 : DEPUIS LE CHEMIN D'ACCÈS AU DOLMEN DE L'HÉRITIÈRE (MONUMENT HISTORIQUE)

Le dolmen est situé sur une parcelle privée clôturée, mais on peut l'apercevoir au loin dans le pré depuis le chemin d'accès aux prairies. En bordure des prés, le champ de vision est dégagé en direction du projet éolien. Le relief allongé où est implanté ce dernier est ici bien lisible. Les éoliennes occupent une position dominante. Le jeu des plans des reliefs met en exergue la butte de Bouéry et l'organisation du parc révèle plus l'épaisseur du bois qu'une quelconque ligne de crête, par ailleurs quasi inexistante. Les éoliennes prennent ici clairement possession du ciel au dessus du bois, même si l'une ou l'autre est masquée à la vue par les arbres d'un reste de bocage. La présence éolienne encore ponctuelle ne rivalise pas avec l'horizon et sa grande homogénéité. Les contrastes d'échelles de hauteurs sont largement équilibrés par l'échelle des longueurs que l'horizon donne à lire. L'emprise du parc est largement relativisée par l'étendue du panorama. Le dolmen, situé à l'écart, est peu perceptible. Appartenant à la terre comme les reliefs, les prairies, les bois et le bocage, il n'entre pas directement en opposition avec les éoliennes qui, ici, appartiennent clairement au ciel.

L'exposition visuelle au projet est, depuis ce point de vue, forte.

La qualité du paysage initial est plutôt modérée au regard de critères conventionnels et des paysages locaux.

L'impact sur ce paysage, depuis ce point de vue, est évalué comme faible. **IMPACT FAIBLE**

Vue panoramique avec esquisse (angle de vue 184,4°)

**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 571474 / 6577676
Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 11:37
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 278°
Angle visuel du parc : 33,8°
Eolienne la plus proche : E5 1 747 m

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 30 : DEPUIS LA PLAGE DU LAC DE MONDON

La plage du lac de Mondon est orientée vers le projet éolien. Ce dernier sera toutefois quasiment invisible, seuls des bouts de pales émergeant au-dessus ou à l'arrière de la végétation. La présence éolienne n'interfère en rien ici avec le paysage du lac. Elles participeront à peine à la scénographie des lieux dominée par l'eau, les arbres et leurs reflets dans l'eau. Aucun rapport d'échelle ne sera préhensible. Aucun conflit d'image ni de sens tant elles seront perçues comme lointaines.

Le paysage actuel est ici de qualité modérée à forte au regard de critères conventionnels et des paysages locaux.

L'exposition visuelle au projet est négligeable, l'impact sur le paysage du lac est, quant à lui, évalué comme nul.

IMPACT NUL

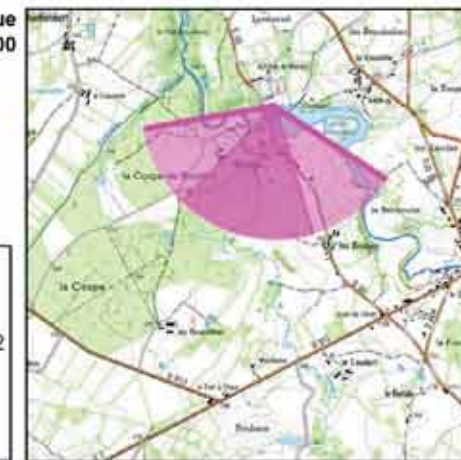
Vue zoomée avec esquisse. Facteur x1,5.



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 570209 / 6582673
Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 17:12
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 191 °
Angle visuel du parc : 18°
Eolienne la plus proche : E1 4 048 m

5.3.8 Les effets du projet dans l'aire immédiate

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront des effets plus ou moins importants sur l'aire immédiate.

L'échelle de cette aire est celle des éléments et motifs paysagers composant le site d'implantation du projet : le relief, les chemins, les bois, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement.

Rappel des enjeux du site et des principaux effets paysagers du projet

Le Bois de Bouéry est une petite forêt dont l'origine est ancienne. Les boisements font l'objet d'un plan de gestion et sont globalement assez jeunes. Une grande piste permet de les traverser du nord au sud. Il s'agit du principal chemin emprunté par les riverains. Le bois est fréquenté ponctuellement pour la chasse, la promenade, la cueillette des champignons ou du muguet. Il s'agit donc d'un lieu bénéficiant d'un attachement local important.

Le chemin principal est globalement peu touché par la présence des éoliennes. Elles resteront peu ou pas visibles selon la saison, en raison de leur situation plus ou moins à l'écart de cette allée forestière. Il n'y aura par ailleurs aucun survol de pales de cette dernière.

Voies d'accès

Sur le site, le choix a été fait d'utiliser au maximum les chemins existants afin de limiter la création de nouvelles pistes. Une grande partie a déjà un gabarit important et leur emprise sera donc peu modifiée. Certains nécessiteront toutefois un élargissement avec un défrichage en bordure (piste d'accès à E6 et E4, extrémité sud du chemin central et chemin sud, cf. photographies ci-contre). Certains de ces chemins sont déjà empierrés (chemin sud et piste d'accès à E4, cf. photographies ci-contre).

Pour les chemins actuellement en terre (chemin central et pistes d'accès à E6, E4 et E4) des travaux de confortement seront nécessaires. Afin de leur permettre de garder des dimensions et des textures en accord avec l'échelle et l'image forestière et rurale, ces chemins seront traités en mélange terre-pierre qui permet la colonisation des accotements, voire de l'entre axe du passage des roues, par une strate de végétation herbacée sans perdre aucune qualité de portance et de gabarit (voir croquis ci-après).

Certaines pistes seront à créer. Celles-ci représentent un linéaire faible. Il s'agit des pistes ou bouts de pistes d'accès à E1, E2, E4 et E7. Pour E4, il s'agit du début de la piste, le rayon de braquage de la piste existante n'étant pas adapté, ainsi que la dernière portion permettant d'arriver à l'éolienne, à travers le pré. Une petite partie de la piste centrale (environ 10 m) sera également recréée en parallèle de la piste existante, en raison de l'absence d'accords fonciers. Les rayons de braquage seront élargis au niveau des pistes de E4 et E7, ainsi qu'à l'extrémité sud du chemin central.

Les pistes créées seront constituées de matériaux identiques à ceux utilisés pour les pistes renforcées.

Ces nouvelles pistes permettront également de faciliter l'exploitation forestière.

L'impact paysager sur les chemins est globalement évalué comme faible à nul.

Les pistes qui seront aménagées :



Photographie 174 : Le chemin d'accès à E6



Photographie 175 : Le chemin central



Photographie 176 : Le chemin central, extrémité sud



Photographie 177 : Le chemin sud



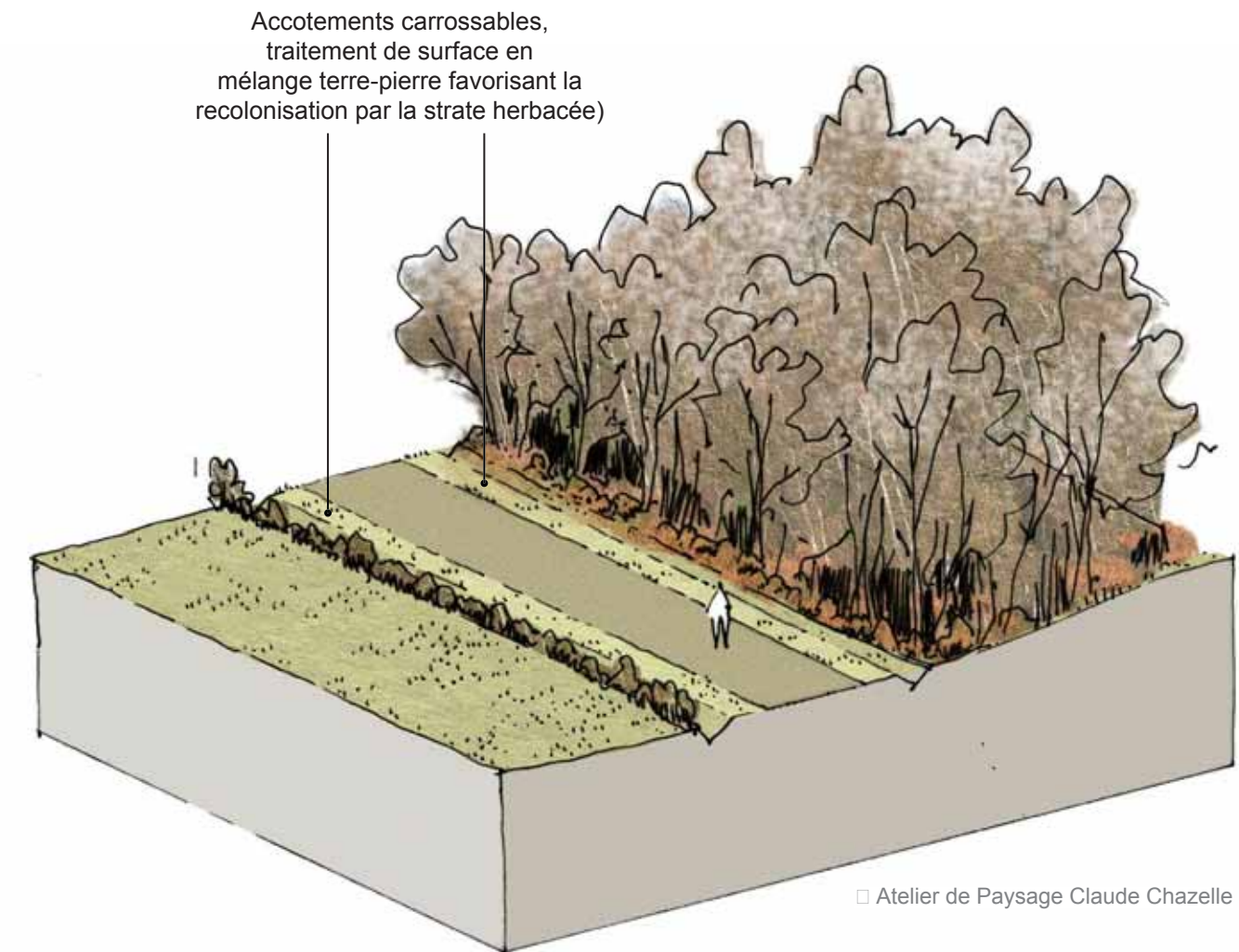
Photographie 178 : Le chemin d'accès à E5



Photographie 179 : Le chemin d'accès à E4



Photographie 180 : Vue en direction du projet depuis la piste centrale, après les Grands Fats, au niveau de la barrière. Seule E1 sera perceptible à travers le filtre des branchages, en hiver.



Bloc-diagramme type d'une piste d'accès

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

La plupart des aires seront visibles uniquement depuis leurs abords immédiats. En effet, les plateformes de E1, E2, E3, E6 et E7 sont situées dans le bois de Bouéry et sont donc totalement entourées de boisements. La parcelle de E4 se trouve sur une prairie étroite en lanière entourée par des bois sur trois côtés. Enfin, la plateforme de E5 se trouve dans une petite prairie bocagère. Elle sera par conséquent visible depuis les deux chemins bordant ce pré au nord et au sud.

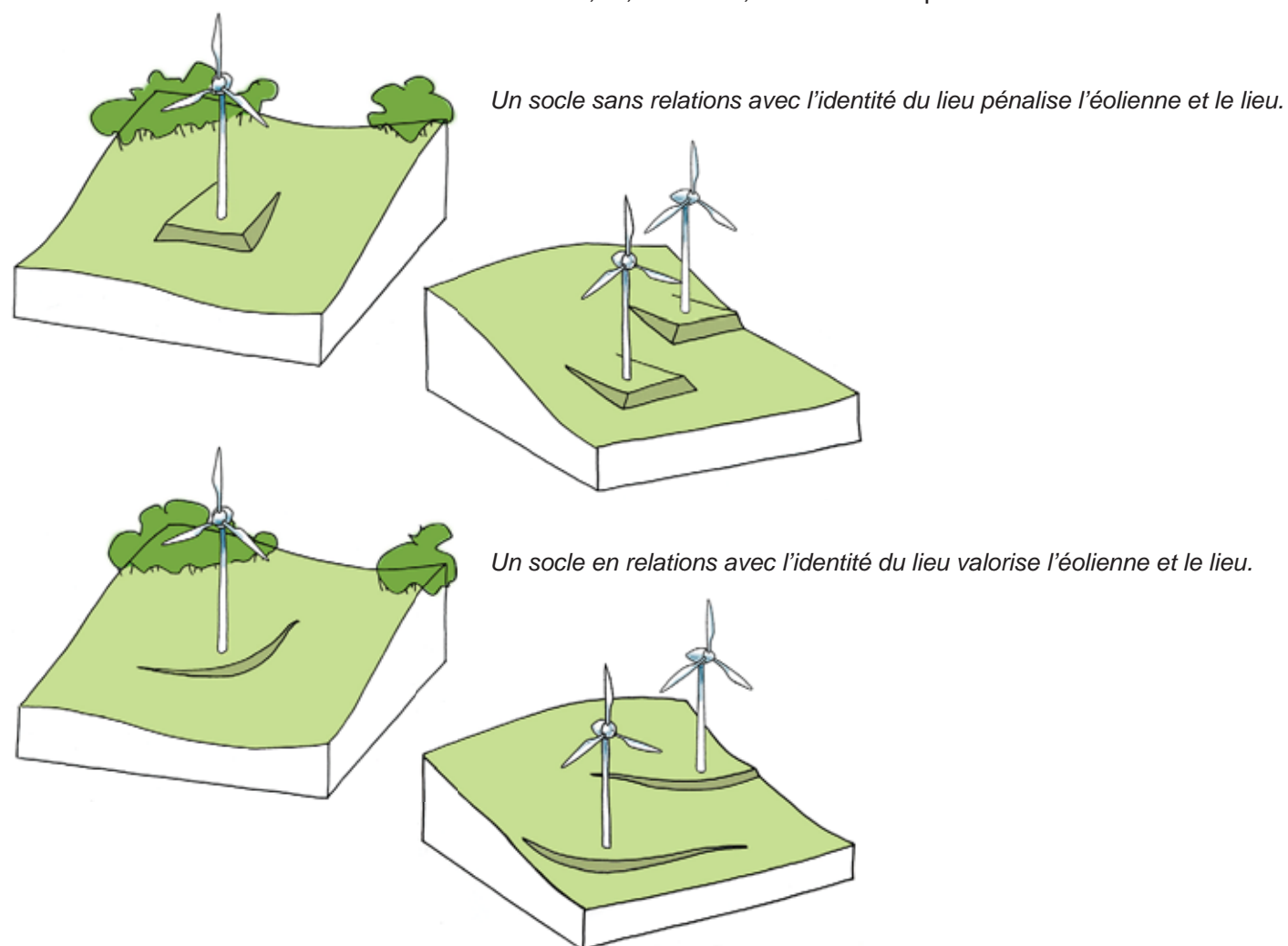
Ces surfaces rectangulaires et homogènes seront réalisées dans le prolongement des pistes. Tout comme ces dernières, elles devront techniquement assurer le passage et l'évolution d'engins lourds tant en termes de dimensions et de pentes que de caractéristiques techniques. Elles seront traitées en surface en mélange terre-pierre afin d'être facilement colonisées par une strate herbacée et présenter rapidement une image plus naturelle et moins technique.

Ces aires, par leur nature, leurs dimensions et leur forme, ont une incidence significative à l'échelle de l'aire immédiate sur leurs propres lieux d'implantations. Etant donné le relief globalement peu pentu, elles nécessiteront peu de terrassement. Néanmoins, afin de limiter la prégnance de formes trop techniques, les talus de déblais et de remblais aux abords des plateformes seront modelés en surfaces gauches dans le sens des logiques de relief (voir croquis ci-après).

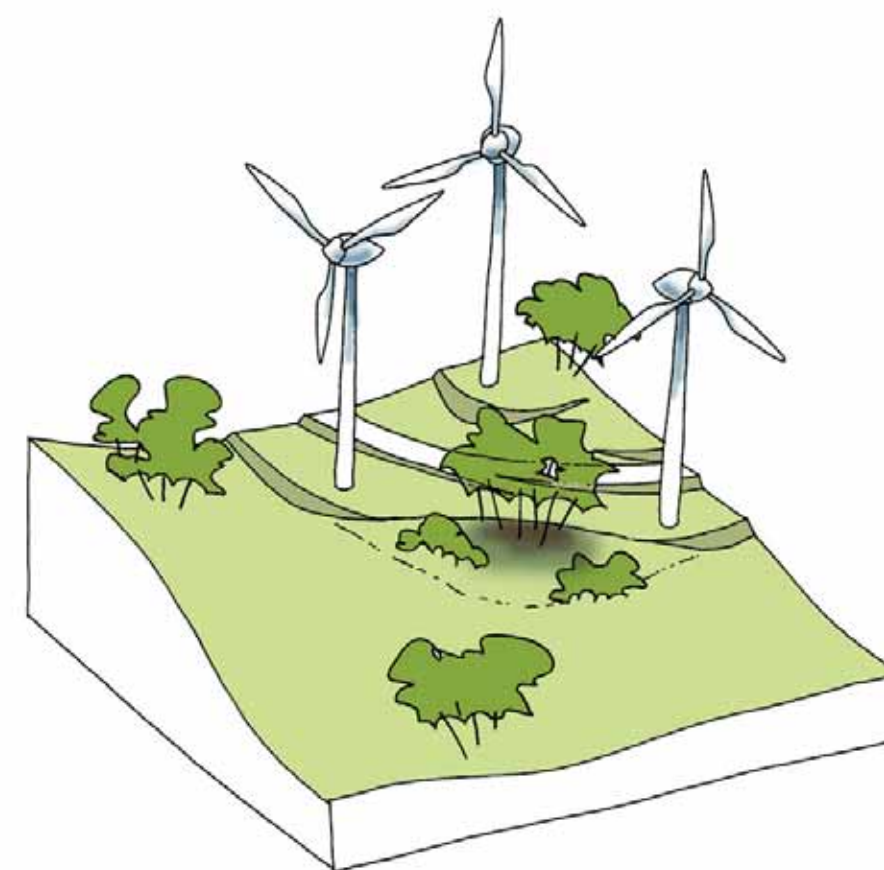
L'exposition visuelle des plateformes est faible car elle se limite à des vues très proches, qui concerneront principalement les promeneurs et les agriculteurs du secteur.

Leur traitement paysager permettra de les intégrer aux ambiances de chaque lieu d'implantation et de limiter leur impact sur le paysage des lieux.

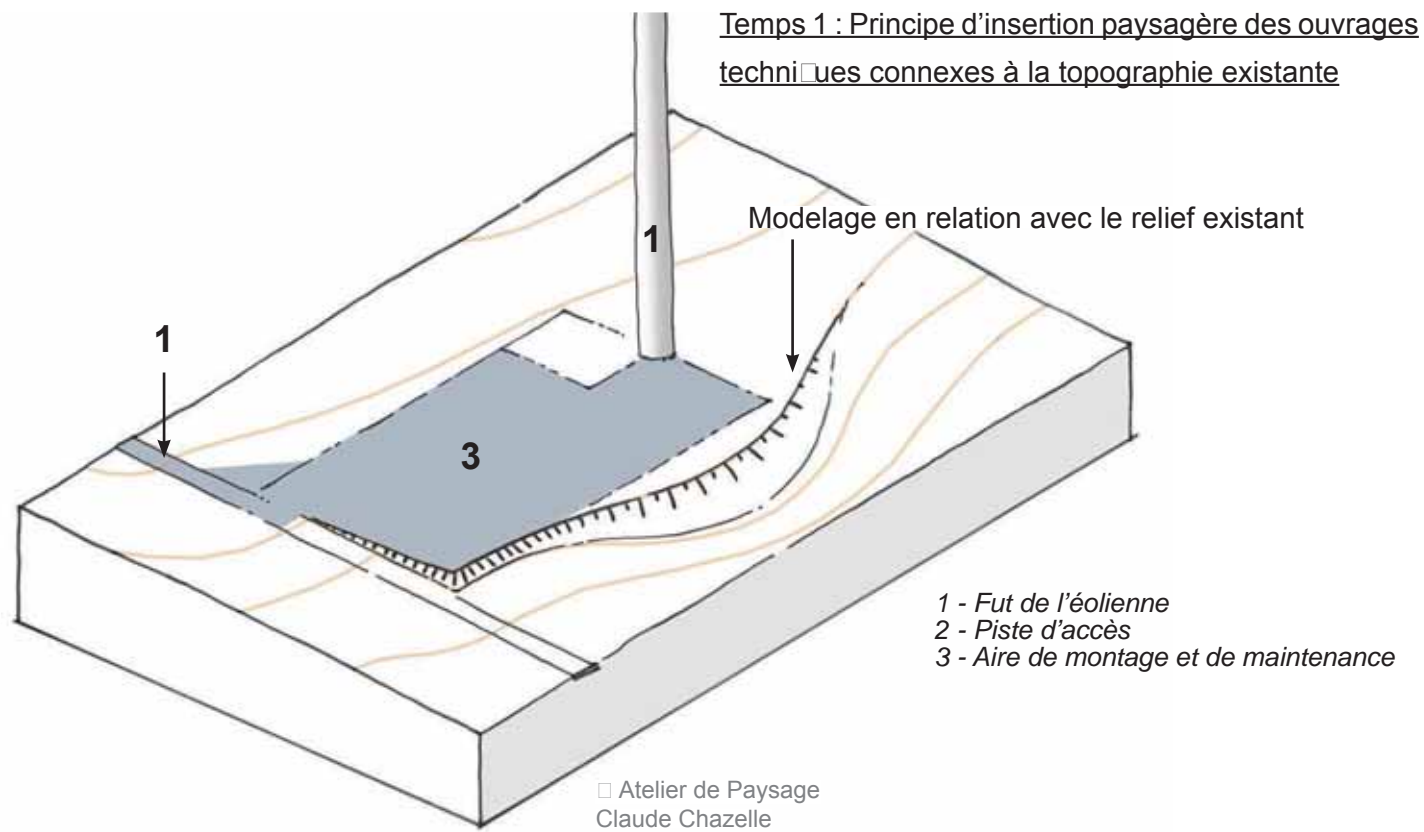
Les socles des éoliennes doivent être perçus et ressentis comme de véritables ancrages aux lieux qui les portent. Ce sont des motifs d'interface entre la terre et le ciel, et, à ce titre, des éléments porteurs de sens.



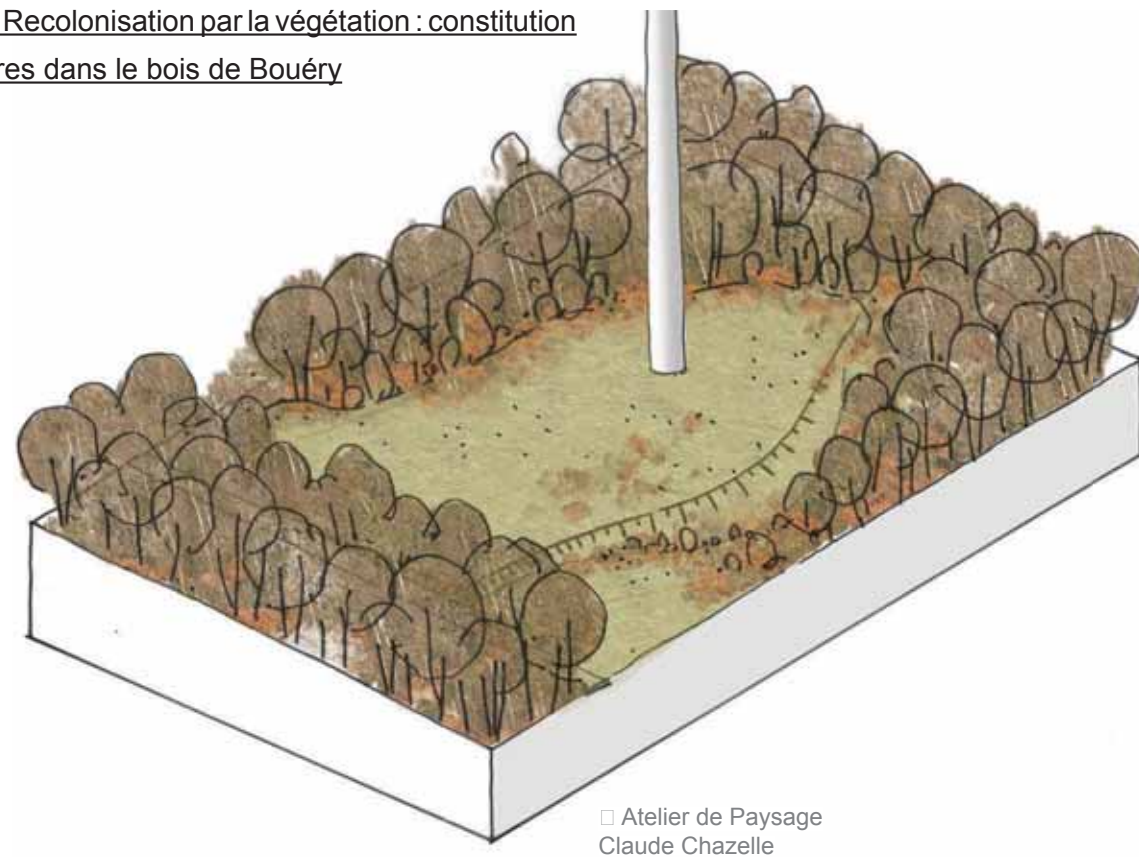
Un socle en relation composée avec l'identité du lieu valorise l'éolienne et le lieu : le modelage des terrasses constitue un préalable à l'installation des machines qui s'inscrivent alors dans le lieu tout naturellement.



Atelier de Paysage Claude Chazelle / Volet paysager du guide éolien de Seine-et-Marne



Temps 2 : Recolonisation par la végétation : constitution de clairières dans le bois de Bouéry



Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci sont enterrées et donc invisibles. L'impact est nul.

Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. L'impact est nul.

Poste de livraison

Le poste de livraison est en général un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Deux postes seront installés en bordure de la piste centrale, à proximité de la piste d'accès à E1 (cf. carte □□).

Il sera choisi ici un habillage en bardage-bois, propice à une bonne intégration paysagère (mesure □). L'emprise au sol de chaque poste est de 11 x 2,6□ m, soit 2□,1□ m², pour une hauteur de 2,67 m. L'impact sera faible.



Photographie 181 : Simulation d'intégration des postes de livraison (réalisation EDF Energies Nouvelles)

5.3.9 Synthèse des sensibilités à l'éolien du paysage des aires rapprochée et immédiate

Sensibilités à l'éolien du paysage des aires rapprochée et immédiate

Les interrelations paysagères et leurs effets : Évaluation des Vulnérabilité / Potentialité paysagères "avec éoliennes"

(Source : © Atelier de Paysage Claude Chazelle)

Potentialité paysagères avec éolien	Forte	Modérée	Faible	Négligeable	Nulle
Vulnérabilité paysagère avec éolien	Nulle	Négligeable	Faible	Modérée	Forte
Les Jeux plastiques et leurs effets sur le paysage	5	4	3	2	1
Qualité scénographique	Très forte	Forte	Moyenne	Faible	Très faible
Jeux plastiques		4			
Les Jeux d'Echelles et leurs effets sur le paysage	5	4	3	2	1
Contraste d'échelles	Positif	Assez positif	Moyen	Assez négatif	Négatif
Jeux d'échelles			3		
Les Jeux sémantiques et leurs effets sur le paysage	5	4	3	2	1
Convergence sémantiques	Très forte	Assez forte	Moyenne	Faible	Très faible à nulle
Jeux sémantiques			3		
Les Jeux d'Images et leurs effets sur le paysage	5	4	3	2	1
Qualité des rapports d'images	Positif	Assez positif	Moyen	Assez négatif	Négatif
Jeux d'images				2	
Évaluation / Moyennes :					
	0,00	1,00	1,50	0,50	0,00
Résultats / évaluation des sensibilités à l'éolien					
Potentialité paysagères avec éoliennes			Faible		
Vulnérabilité paysagère avec éoliennes			Faible		

Tableau de synthèse des sensibilités à l'éolien du paysage des aires rapprochée et immédiate

5.3.10 Les effets cumulés avec les projets connus

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulatifs et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-1 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 et d'une enquête publique
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration/saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien A ajouté à l'effet du parc B, mais l'effet créé par le nouvel ensemble C.

Si le parc A s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc B, l'impact est **négligeable** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et/ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

5.3.10.1 Les projets connus de faible hauteur

Les projets connus autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude intermédiaire. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

En novembre 2014, aucun projet connu n'est recensé par la DREAL Limousin et la DDT de la Haute-Vienne au sein des aires d'étude rapprochée et intermédiaire.

5.3.10.2 Les parcs éoliens et projets connus de grande hauteur

Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

Six projets sont inventoriés dans l'aire d'étude éloignée. Le parc éolien de Lussac-les-Eglises est autorisé mais non construit. Le projet de parcs éoliens de Bel air, Thouiller, Le champ du Bos, Les champs trouvés et La Rivaille est autorisé, mais des démarches judiciaires sont en cours. Il en est de même pour le projet du parc éolien de Bouac. Le parc éolien de la Haute Borne, dans le département de l'Indre, est en cours d'instruction et fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale. Le porteur de projets a souhaité prendre

également en compte deux projets en cours qui ne bénéficient pas de l'avis de l'Autorité Environnementale à l'heure de la rédaction du dossier : les projets de parcs éoliens de Thollet-Coulonges et de Bois Chardon.

La carte page suivante, réalisée à partir de l'inventaire de la DREAL Limousin et des avis de l'Autorité Environnementale en ligne, permet de synthétiser l'état d'avancement des autorisations de parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée.

Ensemble des aires d'étude				
Nom	Développeur - Exploitant	Communes d'implantation	Distance au projet	Description
Parc éolien de Bouac	-	Bouac	6 km	Autorisation de construire mais procédure contentieuse en cours 1 éoliennes
Parc éolien de la Haute Borne	Maia Eolis	Tilly	12 km	En cours d'instruction (avec avis de l'AE) 7 éoliennes de 2 MW Hauteur totale : 126,2 m
Parc éolien de Lussac-les-Eglises	ADRAN	Lussac-les-Eglises	12 km	Autorisation de construire 6 éoliennes de 2 MW Hauteur totale : 100 m
Parc éolien de La Souterraine	EPRON	La Souterraine, Saint-Agnant-de-Versillat	12,2 km	En exploitation 1 éoliennes de 2 MW
Parcs éoliens de Bel air, Thouiller, Le champ du Bos, Les champs trouvés et La Rivaille	ST IND	Azat-le-Ris, Dinsac, Le Dorat, Radour-St Genest, St Sornin-la-Marche, Tersannes, Verneuil-Moustiers	14,2 km	Avis de l'AE en 2010 PC Autorisés en 2011 annulés en 2014 par le TA de Limoges Rugement du TA de Limoges annulé en 2014 par CA de Bordeaux Conseil d'Etat saisi en 2014 2 éoliennes de 1,8 MW dont 1 hors AEE Hauteur totale : 100 m
Parc éolien de Thollet-Coulonges	EDF Energies Nouvelles	Thollet, Coulonges	14,8 km	En cours d'instruction (sans avis de l'AE) 20 éoliennes de 2,4 MW dont 8 hors AEE Hauteur totale : 180 m
Parc éolien de Bois Chardon	VALREM	Azéables, Saint-Sebastien	17,4 km	En cours d'instruction (sans avis de l'AE) 10 éoliennes

Tableau 37 : Inventaire des projets éoliens de l'aire éloignée

5.3.10.3 Présentation des photomontages pour les effets cumulés

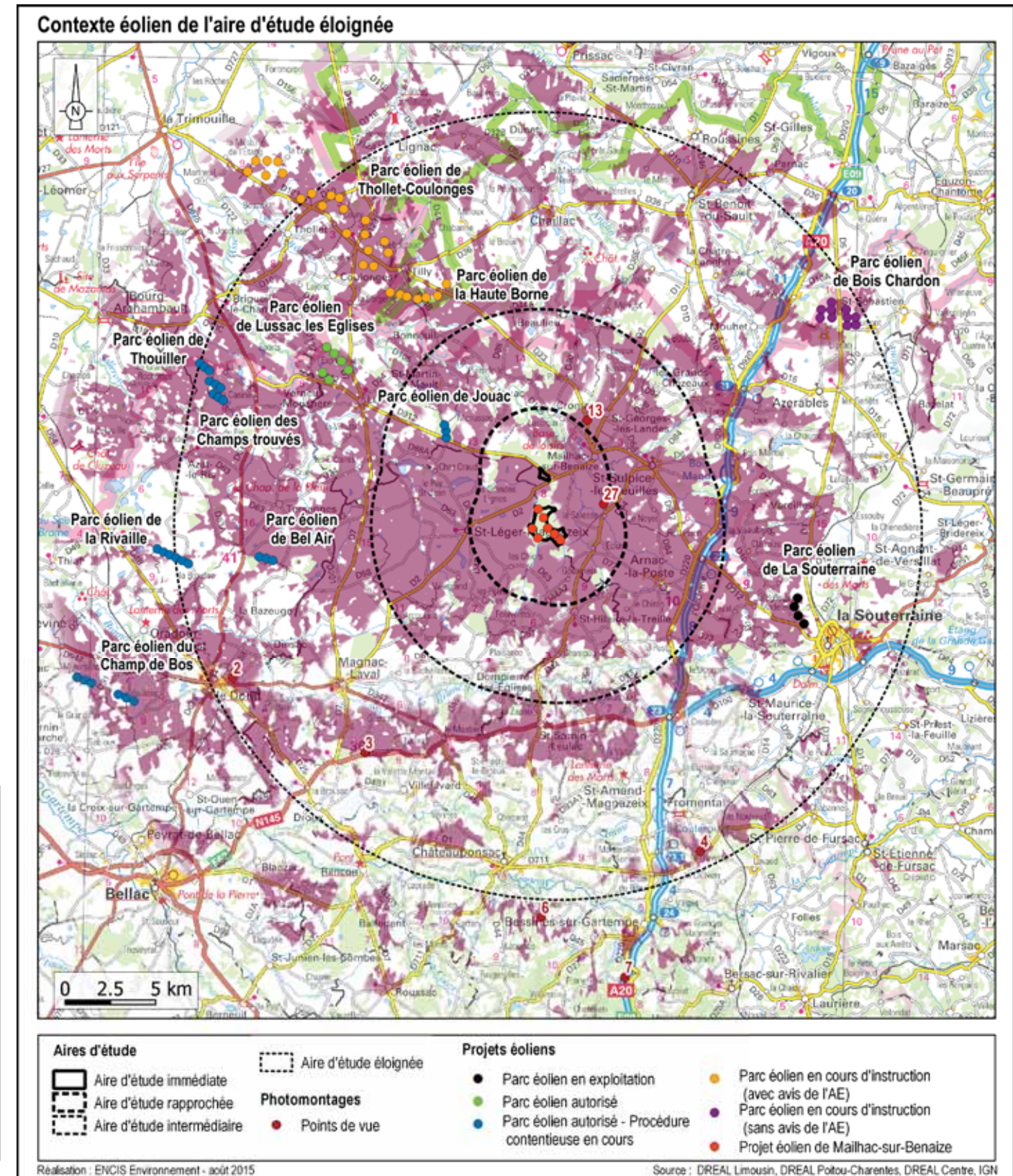
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux les plus représentatifs permettant de percevoir simultanément le projet éolien et les autres projets connus.

Six points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations, quatre dans l'AEE, un dans l'AEIn et un dans l'AER.

Ces photomontages sont localisés sur la carte ci-contre.

Ensemble des aires d'étude				
N°	Localisation	Raison du choix du point de vue	Distance au projet	Effet cumulé
□	Depuis la N1□□, à proximité de l'intersection avec la D□□A (AEE)	□ne des routes les plus importantes de l'AEE. □ffre des vues panorami□ues sur une grande partie en raison de sa situation en ligne de faite. Covoisibilité avec plusieurs projets éoliens.	1□□m	Faible
□	Depuis la D1, à proximité de l'intersection avec la D□□1A (AEE)	Route d'importance moindre mais offre des vues panorami□ues sur une partie de son tracé. Covoisibilité avec plusieurs projets éoliens.	17,□□m	Négligeable
6	Depuis le plateau au sud de la vallée de la Gartempe (AEE)	Vue panorami□ue sur le grand paysage. Covoisibilité avec plusieurs projets éoliens.	1□□□m	Négligeable
7	Depuis le rebord paysager des Monts d'Ambazac (AEE)	Vue panorami□ue sur le grand paysage depuis un rebord paysager important. Covoisibilité avec plusieurs projets éoliens.	22,□□m	Faible
1□	Depuis la D2□, à proximité du lac de Mondon (AEIn)	Covoisibilité avec le projet de □ouac.	□,2 □m	Négligeable
27	Depuis la D60, à proximité de la Grange Vieille et la Salesse (AER)	Covoisibilité avec le projet de □ouac.	2,8 □m	Négligeable

Tableau 38 : Liste des photomontages pour les effets cumulés



Carte 56 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée (source : DREAL Limousin et Poitou-Charentes)

VUE 3 : DEPUIS LA N145, À PROXIMITÉ DE L'INTERSECTION AVEC LA D93A (AEE)

Depuis la N145, le projet éolien est perceptible simultanément avec d'autres projets éoliens, principalement celui de Jouac. Ce dernier apparaît à l'écart, laissant libre une grande part de l'horizon. Les autres projets se trouvant dans le champ de vision (Haute-Borne, Lussac-les-Eglises, Thollet-Coulonges) sont assez relativement peu perceptibles en raison de la distance. Ils sont par ailleurs en grande partie masqués par le relief. Ils seront toutefois visibles par temps clair et dégagé.

EFFET CUMULE FAIBLE

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 1,5.



Vues zoomées avec esquisse. Facteur x 1,5.



Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 559829 / 6566549
Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 15:45
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 14,5°
Angle visuel du parc : 7,1°
Eolienne la plus proche : E7 14 048 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 4 : DEPUIS LA D1, À PROXIMITÉ DE L'INTERSECTION AVEC LA D51A (AEE)

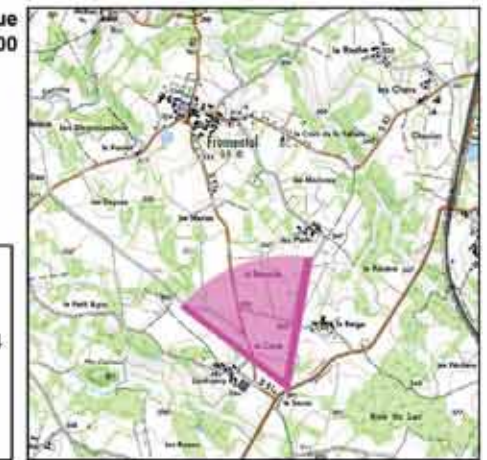
Tout comme la N100, la D1 offre des vues panoramiques dégagées. Celles-ci sont toutefois cadrées par des bosquets de taille plus ou moins importante. Le projet éolien de Mailhac-sur-Benaize, lui-même peu perceptible car masqué en partie par le relief et les boisements, est visible simultanément avec le projet éolien de Jouac. Ce dernier est également à peine perceptible à l'arrière du relief boisé. De même, les projets de Bois Chardon et de Thollet-Coulonges sont quasiment imperceptibles à l'œil nu, seuls des bouts de pales dépassant au-dessus de la ligne d'horizon. Les autres projets se trouvant dans la même direction ne sont pas perceptibles, soit masqués par le relief boisé à l'arrière-plan (projet éolien de la Haute-Borne), soit par un boisement plus proche (projet éolien de Lussac-les-Eglises).

EFFET CUMULE NEGLIGEABLE

Vues zoomées avec esquisse. Facteur x 1,5.



Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Informations sur la vue
 Coordonnées Lambert 93 : 576847 / 6561551
 Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 10:14
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 341°
 Angle visuel du parc : 3,3°
 Eolienne la plus proche : E5 17 392 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



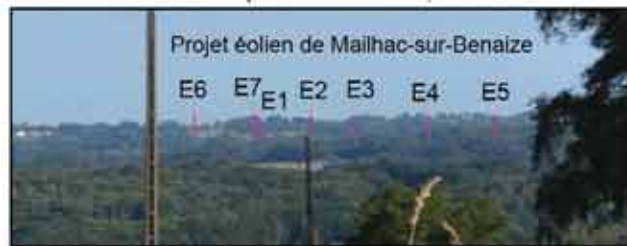
Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 6 : DEPUIS LE PLATEAU AU SUD DE LA VALLÉE DE LA GARTEMPE (AEE)

Le plateau offre des vues dégagées et lointaines. Les vues sont toutefois cadrées par des éléments plus ou moins proches, limitant leur étendue en largeur. Le projet éolien de Mailhac-sur-Benaize est malgré tout peu perceptible, seuls des bouts de pales dépassant du relief boisé. Deux autres projets éoliens sont perceptibles simultanément, la Rivaille et Bel Air. Ces derniers sont ici masqués par un arbre au premier plan. En l'absence de cet écran végétal, ceux-ci resteraient peu perceptibles en raison de la distance et de leur situation légèrement à l'arrière du relief. Ils sont par ailleurs très à l'écart du projet de Mailhac-sur-Benaize.

EFFET CUMULE NEGLIGEABLE

Vues zoomées avec esquisse. Facteur x 1,5.



Informations sur la vue
 Coordonnées Lambert 93 : 568770 / 6558186
 Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 09:51
 Focale : 52 mm, équivalent 24x38
 Azimut : 352,5°
 Angle visuel du parc : 4,2°
 Eolienne la plus proche : E5 19 279 m



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 7 : DEPUIS LE REBORD PAYSAGER DES MONTS D'AMBAZAC (AEE)

Le rebord des Monts d'Ambazac offrent des vues lointaines et panoramiques, bien que restant ponctuelles. Le projet de Mailhac-sur-Benaize pourrait être ici perceptible simultanément avec d'autres projets. Le principal est Couac, qui ne comporte que trois éoliennes. Les autres projets éoliens seront à peine perceptibles car très lointains (plus de 28 km) et en arrière de la ligne d'horizon, seules les pales dépassant du relief. Les deux plus

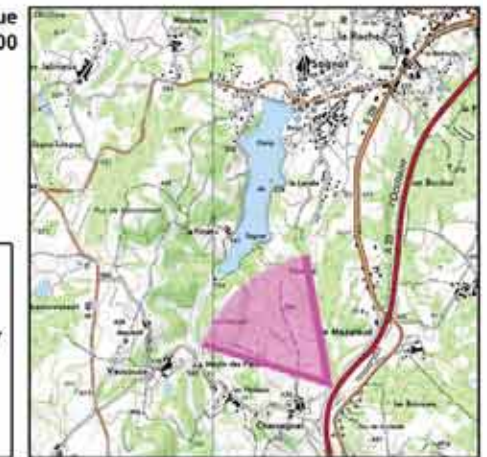
visibles resteraient donc celui de Mailhac et celui de Couac. L'écartement entre les deux ainsi que la faible emprise totale des deux projets ne provoquerait pas d'effet de saturation visuelle.

Vues zoomées avec esquisse. Facteur x 1,5.



EFFET CUMULE FAIBLE

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Informations sur la vue
 Coordonnées Lambert 93 : 573012 / 6555182
 Date et heure de la prise de vue : 04/09/2015 09:27
 Focale : 52 mm, équivalent 24x36
 Azimut : 322,2°
 Angle visuel du parc : 3,2°
 Eolienne la plus proche : E5 22 502 m

Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



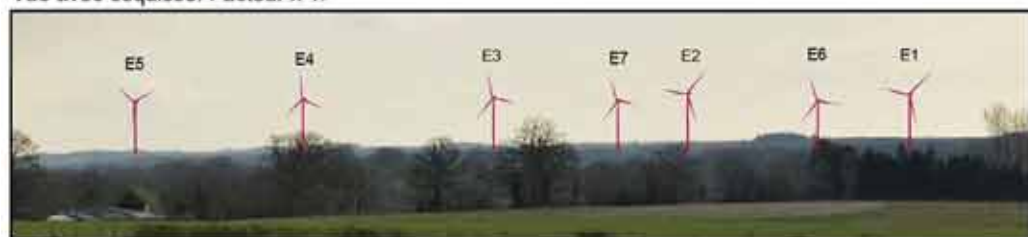
Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

VUE 13 : DEPUIS LA D23, À PROXIMITÉ DU LAC DE MONDON (AEIn)

Bien que relativement proche (100m), le projet éolien de Couac est rarement perceptible simultanément avec le projet éolien de Mailhac-sur-Benaize, en grande partie en raison des nombreux effets d'écran liés à la végétation. La vue suivante présente une de ces rares covisibilités. Les deux projets sont visibles en même temps mais ils sont très écartés et il s'agit d'une vue très fugace, puisqu'elle est possible depuis une route, donc perçue en mouvement. Les deux projets sont séparés par un espace important, ce qui permet de bien les dissocier et de ne pas provoquer d'effet de saturation visuelle.

EFFET CUMULE NEGLIGEABLE

Vue avec esquisse. Facteur x 1.

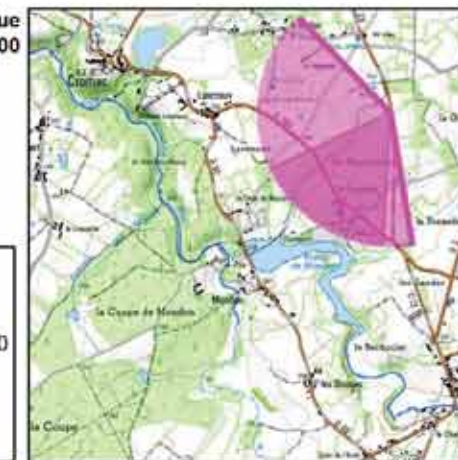


Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 571110 / 6583480
Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 18:50
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 202,1°
Angle visuel du parc : 16,2°
Eolienne la plus proche : E1 5 170 m

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 2.

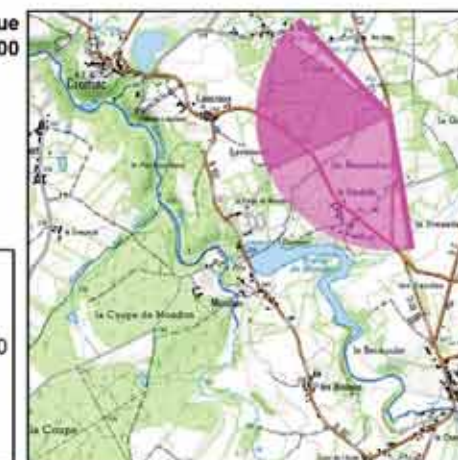


Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Informations sur la vue

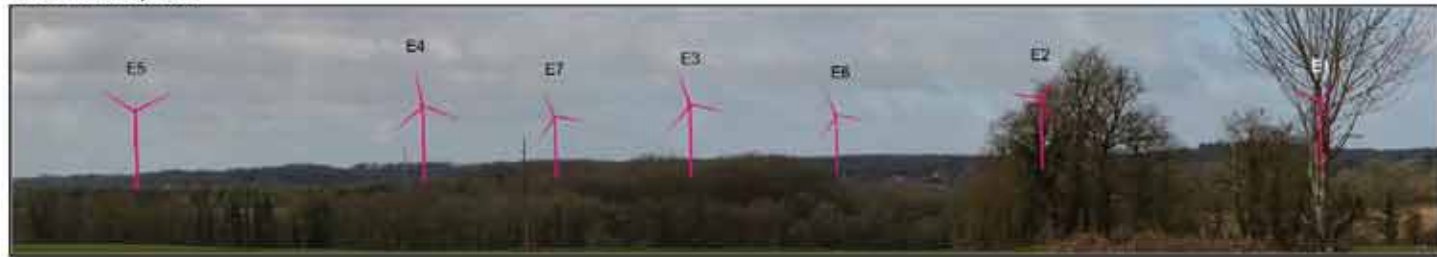
Coordonnées Lambert 93 : 571110 / 6583480
Date et heure de la prise de vue : 25/03/2015 18:50
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 202,1°
Angle visuel du parc : 16,2°
Eolienne la plus proche : E1 5 170 m

VUE 26 : DEPUIS LA D60, À PROXIMITÉ DE LA GRANGE VIEILLE ET LA SALESSE (AER)

Les projets de Mailhac-sur-Benaize et de Couac sont également perceptibles simultanément depuis la D60. Toutefois, l'un des projets est souvent en partie masqué par la végétation, comme ici les éoliennes de Couac. La covisibilité est donc peu marquante. Les deux projets sont séparés par un espace important et restent bien dissociés. Le regard est ici principalement attiré par le projet de Mailhac-sur-Benaize, et le projet de Couac, plus lointain et peu perceptible. Il s'agit également d'une vue sporadique. L'effet cumulatif entre les deux projets est par conséquent peu important.

EFFET CUMULE NEGLIGEABLE

Vue avec esquisse



Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000**Informations sur la vue**

Coordonnées Lambert 93 : 571939 / 6579223
Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 11:22
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 241,3°
Angle visuel du parc : 36,3°
Eolienne la plus proche : E5 2 855 m

Vue zoomée avec esquisse. Facteur x 2.

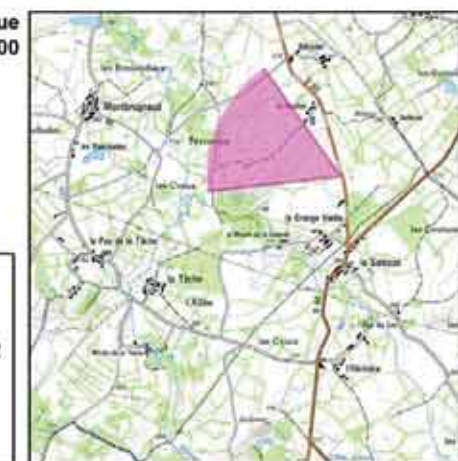


Vue réaliste avec photomontage (angle de vue 60°)



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Localisation de la prise de vue
Fond IGN 1/25 000



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 571939 / 6579223
Date et heure de la prise de vue : 27/02/2015 11:22
Focale : 52 mm, équivalent 24x36
Azimut : 269°
Angle visuel du parc : 36,3°
Eolienne la plus proche : E5 2 855 m

5.4 Synthèse des impacts

5.4.1 Les relations du projet avec les structures paysagères

Le projet éolien s'inscrit approximativement sur deux lignes parallèles orientées nord-ouest/sud-est. Cette orientation ne s'appuie pas sur les structures à l'échelle très rapprochée (vallon de l'Asse et topographie orientés nord/sud). En revanche, il est quasiment parallèle avec la vallée de la Benaize et les lignes de faite correspondant aux interfluvies entre la Benaize et l'Asse, entre la Benaize et la Planche Arnaise et entre le Glevert et la Planche Arnaise, dans les aires rapprochée et intermédiaire.

A l'échelle du grand paysage, et dans des conditions d'observations terrestres, même si les grandes orientations du relief du territoire sont suivies par le projet, la lisibilité de la cohérence d'implantation avec les principales lignes de structures de relief est difficile, voire impossible, tant les reliefs sont ténus et gommés par une couverture boisée et bocagère importante.

A une échelle plus rapprochée, le projet, en raison de son orientation légèrement transversale, est, de fait, moins en accord avec les lignes de crêtes de la topographie locale. Là aussi, les possibilités de lire un quelconque désaccord est rendu quasi impossible par les faibles amplitudes topographiques. Depuis certains angles de vue, le projet peut donner l'impression de s'appuyer sur de légères lignes de relief.

Si l'implantation des éoliennes ne peut véritablement se mettre en résonance avec des lignes de reliefs quasi insaisissables, l'organisation des éoliennes en deux lignes présente l'intérêt de mises en perspectives qui donnent à lire la réalité spatiale du relief de la butte de Bouéry à défaut de sa réalité linéaire.

La lisibilité spatiale du projet borné par ses deux lignes d'éoliennes révèle l'épaisseur du bois de Bouéry et se présente à l'observateur de deux manières différentes selon sa position. Lorsque l'observateur est placé au nord-ouest ou au sud-est, les éoliennes se présentent en perspectives linéaires comme sur des lignes de fuites. L'effet est souvent plus monumental car la géométrie est alors assez prégnante.

Lorsque l'observateur est placé au sud-ouest ou au nord-est, les éoliennes ne se présentent plus en lignes de fuites mais en plans en perspective dite atmosphérique. (la profondeur est donnée par l'espacement des plans et non plus par l'alignement des points). Cette disposition présente des effets moins monumentaux, mais donne plus souvent des effets de surfaces et de groupe. L'effet de groupe réduit quelque peu l'effet de monumentalité donné par les alignements et s'accorde mieux aux échelles des espaces du projet et des paysages qui l'entourent.

Concernant les rapports d'échelle, les éoliennes dominent largement en hauteur le Bois de Bouéry mais ne réduisent aucunement la lisibilité des reliefs, ni des vallons. Les échelles de hauteurs sont largement compensés par une grande lisibilité des horizons, extrêmement homogènes et très longuement étirés.

Cette unité des horizons, maintes fois constatée sur les photomontages, fixe la perception des éoliennes au dessus du vélum du paysage de la terre, dans le vélum du paysage des nuages et du vent.

5.4.2 Les perceptions sociales du paysage et les dynamiques d'évolution du territoire

Le projet éolien s'inscrit dans une campagne ordinaire. Ce territoire ne présente pas de paysages très emblématiques ni très touristiques. Il présente toutefois les caractères typiques des paysages limousins, avec un bocage encore bien conservé, bien que dégradé dans certains secteurs. La population apprécie ce cadre de vie campagnard et y attache une importance particulière. En raison de son caractère industriel, la présence d'un parc éolien dans ce territoire dédié à l'élevage, peut sembler déplacée pour certaines personnes. Toutefois, pour d'autres, les éoliennes parlent des énergies renouvelables, de la protection de l'environnement, et trouvent donc leur place dans ce contexte rural.

La perception d'un projet éolien dans le paysage peut varier selon les personnes. Elle est corrélée à l'appréciation de l'éolien en général.

L'éolien constitue un élément nouveau dans les paysages limousins, il est donc objet de curiosité mais aussi de méfiance. La présence du récent parc éolien de La Souterraine permet d'ores et déjà aux habitants de se faire une idée de l'intégration d'un parc au sein de leur paysage quotidien.

L'acceptation du projet par les habitants est par ailleurs favorisée par les différentes étapes de concertation et d'information mises en place par le porteur de projet, ainsi que par l'implication des élus et des riverains.

Le paysage de Mailhac-sur-Benaize apparaît apte à accueillir des éoliennes car même s'il bénéficie d'une bonne appropriation de la part des habitants, il n'est pas particulièrement reconnu ni emblématique. Aucune confrontation directe avec des monuments importants n'a été identifiée. La question de l'attachement des habitants au bois privé de Bouéry, prisé pour les promenades, peut toutefois soulever la question de la compatibilité avec l'implantation d'éoliennes. Malgré l'attention portée à l'intégration des éoliennes dans leur environnement proche, la perception du paysage des lieux risque toutefois d'être modifiée.

Le territoire de Mailhac-sur-Benaize et ses environs ne sont pas figés dans le temps, même si l'évolution reste lente. La pression urbaine est faible mais l'on voit tout de même apparaître des constructions contemporaines çà et là.

Le territoire est traversé par une autoroute, plutôt bien insérée dans le paysage, qui n'a pas entraîné d'urbanisation importante en périphérie. Les zones industrielles sont limitées aux villes (La Souterraine principalement). De nouveaux boisements apparaissent, mais l'agriculture résiste. La qualité des paysages est donc encore fortement rurale.

L'implantation d'un projet éolien composé de sept éoliennes ne remettra pas en question cette identité en raison de son emprise limitée et du faible nombre d'éoliennes déjà présentes à ce jour dans la région. Sa signification en lien avec la production d'énergie «propre» paraît en cohérence avec la présence d'élevage bovin en plein air et d'une agriculture qui reste relativement peu intensive. La multiplication des projets éoliens pourrait cependant altérer cette image dominante.

5.4.3 L'exposition visuelle au projet depuis les différentes aires d'étude

Le projet éolien sera très peu visible depuis l'aire éloignée. En effet, le relief, assez peu accentué, associé à une trame bocagère relativement dense, permet peu de vues lointaines dégagées. Le projet éolien sera visible de manière très ponctuelle, notamment depuis certains axes routiers en lignes de crêtes offrant des vues panoramiques (N100, D102, D1) et depuis les hauteurs au sud de la vallée de la Gartempe, ainsi que depuis les rebords des Monts d'Ambazac (au-delà de l'AEE). Les villes principales seront peu exposées : aucune visibilité ne sera possible depuis Magnac-Laval et seules des vues très partielles et ponctuelles seront possibles en périphéries de La Souterraine et Le Dorat. Une covisibilité lointaine sera également possible avec la périphérie de Châteauponsac.

Dans l'aire d'étude intermédiaire, certains bourgs ne seront pas exposés visuellement au projet éolien en raison de leur situation (Beaulieu, Dompierre-les-Eglises, St-Martin-le-Mault et Bouac). Les autres seront faiblement exposés (Arnac-la-Poste, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Hilaire-la-Treille et Saint-Georges-les-Landes), des vues partielles étant ponctuellement possibles en périphérie et depuis les routes d'accès, ainsi que des covisibilités (Arnac-la-Poste et St-Hilaire-la-treille).

Les principales routes offrent très peu de visibilités sur le projet éolien en raison de la densité de la trame bocagère. Seules la D100 et la D20/D100 offrent des vues un peu plus dégagées en direction du projet éolien, mais ces dernières restent ponctuelles.

Dans l'aire d'étude rapprochée, les deux bourgs seront peu exposés. Le projet éolien sera très peu visible depuis le bourg de Cromac en raison de l'importante présence végétale sur ses abords. Des covisibilités seraient possibles en périphérie mais la distance, associée à la végétation, les rend anecdotiques (éventuellement, bouts de pales dépassant des boisements). Le projet sera également à peine visible depuis le bourg de Mailhac-sur-Benaize (bouts de pales émergeant à peine de la végétation, y compris en l'absence de feuilles). Une covisibilité est possible depuis la route d'accès (D112), mais le bourg est alors en grande partie noyé dans la végétation, y compris en hiver. L'exposition visuelle sera par conséquent négligeable pour le bourg de Cromac et faible pour le bourg de Mailhac-sur-Benaize.

En ce qui concerne les autres lieux de vie, certains seront fortement exposés en raison de leur proximité et de l'emprise importante du projet à l'horizon, avec des rapports d'échelle contrastés et un manque général de lisibilité (Laffait, le Camp de César, Bellevue). D'autres seront exposés de manière un peu moindre (Le Four à Chaux, Le Peu de la Tache, Chez Fougère, La Roussellerie, Grands Fats), en raison d'une emprise plus limitée à l'horizon, ou d'effets de filtre et d'accompagnement par la végétation. Enfin, l'exposition visuelle sera plus limitée pour d'autres (négligeable à faible) en raison d'un éloignement plus important et/ou de la densité de la trame bocagère.

Ces degrés d'exposition visuelle sont à relativiser selon la perception des habitants et des visiteurs, notamment en ce qui concerne les expositions proches. Une présence importante sur un horizon immédiat,

comme pour les hameaux cités précédemment, peut en effet être perçue comme oppressante et obsédante par certaines personnes. En revanche, pour d'autres personnes, cette proximité du parc ne sera pas ressentie comme quel que chose de négatif.

Par ailleurs, même à une distance plus importante, ou depuis des lieux avec une visibilité moindre, les éoliennes peuvent être perçues comme très présentes, voir gênantes en raison du caractère trop technologique de leur image qui peut paraître en désaccord avec une image de campagne. Elles peuvent aussi, si non passer inaperçues, tout au moins ne faire l'objet d'aucune attention particulière, et faire partie du paysage habitué, comme peuvent l'être, par exemple, les pylônes électriques, les antennes de toutes sortes, les silos ou les châteaux d'eau.

5.4.4 Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

La plupart des monuments et sites protégés de l'aire éloignée seront peu ou pas exposés visuellement et leur paysage pas ou peu impacté. (impact nul ou négligeable).

Les monuments à fort enjeu (prieuré de Saint-Benoît-du-Sault et collégiale du Dorat) ne seront pas exposés visuellement au projet éolien et la perception de leurs paysages respectifs ne sera pas affectée par la présence du parc en projet. Le principal monument exposé visuellement au projet éolien est la tour de Bridiers. Une vue panoramique lointaine est en effet possible depuis son sommet. Le projet éolien sera visible, en covisibilité avec le parc éolien de La souterraine. Concernant les sites touristiques, les plus importants ne seront pas ou peu exposés au projet éolien et leur paysage ne sera pas ou peu affecté par la présence éolienne (impact nul ou négligeable).

Dans l'aire d'étude intermédiaire, la plupart des sites et monuments seront peu ou pas du tout exposés visuellement au projet éolien. La perception de leur paysage ne sera pas affectée par le projet. (impact nul ou négligeable). Le principal monument exposé visuellement sera l'église d'Arnac-la-Poste, mais pas de manière à en atteindre le paysage (impact faible). Des co-visibilités seront possibles en périphérie, mais ces dernières resteront toutefois très ponctuelles et fugaces le plus souvent perçues en mouvement, depuis les routes.

Dans l'aire d'étude rapprochée, les monuments et sites seront, de manières inégales, exposés visuellement au projet éolien, mais leurs qualités paysagères seront peu ou pas affectées. (impact nul ou négligeable). Elles pourront même, pour certaines, bénéficier de mesures d'accompagnement et l'impact sur leur qualité paysagère pourra être positif.

5.4.5 Les effets sur le cadre de vie

Le projet éolien constitue un élément nouveau dans le cadre de vie local, au caractère très rural. Bien que visibles de manière discontinue et partielle en raison du maillage bocager dense, les éoliennes seront bien présentes dans le cadre de vie proche, vécu au quotidien par les riverains.

Les structures bocagères accompagnent très souvent le cadre de vie local et accompagneront visuellement le projet éolien en créant différents plans et en formant des transitions à la fois d'échelles de hauteurs et d'images. Malgré cela, le projet modifiera de manière importante le cadre de vie des habitants les plus proches, notamment depuis Laffait, le Camp de César et Bellevue, en raison de leur hauteur imposante, de leur permanence et de leur proximité.

Au départ, les éoliennes peuvent être identifiées par les proches habitants comme des éléments étrangers au cadre de vie rural, puis peu à peu constituer des éléments faisant partie du quotidien, spécifiques à leur paysage. Elles peuvent faire l'objet d'une appropriation et devenir « leurs » éoliennes, des éléments identitaires.

Les éoliennes ne sont pas encore très nombreuses en Limousin, elles peuvent aussi être source de fierté pour les habitants et les élus, sortes de précurseurs pour le développement de cette énergie renouvelable.

Les agriculteurs, nombreux sur ce territoire, sont susceptibles de leur réserver un bon accueil car elles ne perturberont pas leur activité. La multiplication des projets pourrait néanmoins dégrader cet accueil.

5.4.6 L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

Les chemins existants seront modifiés de manière assez peu importante (élargissement et renforcement, certains étant déjà au gabarit ou presque, et déjà empierrés). Peu de nouvelles pistes seront créées. La mesure 2 permettra de limiter d'autant plus l'impact des chemins. Le défrichement est limité et concerne des surfaces peu importantes. Les postes de livraison seront habillés d'un bardage bois afin de favoriser leur intégration paysagère (mesure 3). Enfin, l'allée principale ne sera pas survolée par des pales, et aucune éolienne ne sera présente à proximité immédiate de cette allée.

5.4.7 Les effets cumulés

Les rares vues lointaines dégagées pourraient permettre de voir simultanément plusieurs projets éoliens. Ces derniers, toutefois situés à une distance comprise entre 20 et 100 m en général, seraient peu lisibles. Leur éloignement du projet éolien de Mailhac-sur-Benaize réduit d'autant les possibles effets d'accumulation et de saturation. Ces effets sont évalués comme négligeables à faibles.

Le projet le plus proche est celui de Bouac (100 m) et ne comporte que trois éoliennes. Les covisibilités depuis les aires intermédiaire et rapprochée sont peu fréquentes en raison de la densité de la trame bocagère. Les principales expositions visuelles identifiées sont une vue depuis la D23 (cf. photomontage 13) et une vue depuis la D60 (cf. photomontage 26). Lorsqu'ils sont visibles simultanément, les deux projets sont parfaitement dissociés en raison de leur éloignement et ne provoquent pas d'effet de saturation visuelle. Les effets cumulés sont globalement évalués comme négligeables à faibles.

5.5 Synthèse des impacts sur le paysage pour les aires d'étude rapprochée et immédiate

Évaluation de l'impact sur le paysage des aires rapprochée et immédiate

(Source : © Atelier de Paysage Claude Chazelle)

Potentialités paysagères	Forte	Modérée	Faible	Négligeable	Nulle
Vulnérabilités paysagères	Nulle	Négligeable	Faible	Modérée	Forte
Enjeu relatif à la valeur paysagère initiale	5	4	3	2	1
Vulnérabilité au regard de la valeur du paysage initial :	Très faible	Faible	Moyenne	Assez forte	Très forte
Évaluation :			3		
Sensibilités Sites et M.H face au projet éolien	5	4	3	2	1
Vulnérabilité des Sites et Monuments Historiques	Très faible	Faible	Moyen	Assez fort	Très fort
Évaluation :		4			
Sensibilités paysagères face au projet éolien	5	4	3	2	1
Vulnérabilité paysagère	Très faible	Faible	Moyen	Assez fort	Très fort
Évaluation :			3		
Évaluation de l'impact paysager du projet éolien	Nul	Négligeable	Faible	Modéré	Fort
Moyenne	0	1,33	2	0	0
Impact paysager :			Faible		

Tableau 39 : Synthèse des impacts sur le paysage pour les aires d'étude rapprochée et immédiate

5.6 Conclusion générale

Le projet éolien de Mailhac-sur-Benaize apparaît compatible avec les caractères des paysages de la Basse-Marche, notamment en terme de scénographie au regard de l'ampleur et de l'unité des horizons que le parc éolien ne pénalisera pas, mais qu'il pourra parfois rehausser. Les oppositions d'échelles de hauteurs seront très largement compensées par l'ampleur des horizons et la faible densité éolienne à l'entour. Les oppositions d'images seront dissociées par l'appartenance à des espaces nettement différenciés (vélum du bocage et de la terre et vélum des nuages et du ciel). L'idée de production d'énergie propre liée aux éoliennes est par ailleurs cohérente avec ce territoire aux paysages façonnés par une agriculture encore peu intensive.

L'implantation des éoliennes sur deux lignes inégales et relativement irrégulières présente l'avantage de limiter les perceptions trop monumentalisées par une mise en perspective linéaire des éoliennes sur un relief trop ténu et de privilégier la mise en perspective spatiale qui donne à lire l'épaisseur du bois de bouéry.

Le projet se trouve à distance des éléments patrimoniaux et touristiques majeurs du territoire, et aucune co-visibilité pénalisante n'a été identifiée.

Même si un défrichement de 2,7 ha est prévu, la qualité du paysage immédiat a été prise en compte dans la conception du projet afin de maintenir un lieu de promenade agréable.

Les effets cumulés potentiels avec les autres parcs éoliens en projet, actuellement connus sur le territoire, restent négligeables à faibles.

L'acceptabilité du projet est évaluée comme bonne.

La démarche de concertation et d'information a permis d'ouvrir un dialogue avec une partie de la population directement concernée par le projet (riverains, élus) et de prendre en compte leurs remarques et leurs attentes principales qui ne concernaient pas directement le paysage.

Au delà des retombées économiques pour les propriétaires et les collectivités qui peuvent trouver là des moyens supplémentaires pour conserver et entretenir leur patrimoine plutôt que de le céder ou le laisser à l'abandon, un projet d'aménagement éolien peut aussi se révéler source de valorisation d'éléments du patrimoine ou du paysage, grâce à des mesures d'accompagnement. De telles mesures sont proposées, par exemple, pour la mise en valeur du dolmen de Bouéry et de l'enceinte quadrilatère du Camp de César.

Positif
Nul
Négligeable
Faible
Modéré
Fort

Impacts paysagers de l'exploitation du projet éolien						
Aires d'étude	Vulnérabilité paysagère	Description de la nature et de l'importance de l'effet		Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Immédiate	Faible	Cohérence avec les ambiances existantes : <input type="checkbox"/> Faible défrichement non visible de l'extérieur du bois <input type="checkbox"/> Utilisation des chemins existants, la plupart déjà au gabarit ou prescrite et pour certains empierrés, peu de création de nouvelles pistes.	long terme / réversible	Faible	Mesures 2 à 6	Négligeable
Rapprochée	Faible	Expositions visuelles : <input type="checkbox"/> Forte à modérée depuis les hameaux les plus proches <input type="checkbox"/> Pas de visibilités ou co-visibilités rédhibitoires avec les éléments patrimoniaux et touristiques. Jeux plastiques : <input type="checkbox"/> Fortes qualités scénographiques. Jeux d'échelles : <input type="checkbox"/> Contrastes de hauteurs équilibrés par la grande unité des horizons. Contrastes moyens. Jeux de signes et sens : <input type="checkbox"/> Convergences sémantiques partagées : moyennes. Jeux d'images : <input type="checkbox"/> Rapports d'images assez négatifs dans une approche conventionnelle, même si, à certains égards les contrastes d'images ont de belles capacités paysagères.	long terme / réversible	Modéré	Mesures 7 à 8	Modéré à positif <input type="checkbox"/> Négligeable
Intermédiaire	Modérée	Prégnance visuelle et lisibilité du paysage : <input type="checkbox"/> Manque de lisibilité depuis certains angles de vue (nord et sud principalement). <input type="checkbox"/> Visibilité limitée depuis les principaux lieux de vie et routes, vues partielles en raison de l'importance de la trame bocagère. <input type="checkbox"/> Pas de visibilités ou co-visibilités majeures avec les éléments patrimoniaux et touristiques.	long terme / réversible	Faible	-	Faible
Eloignée	Faible	Prégnance visuelle : <input type="checkbox"/> Très peu de vues lointaines, notamment depuis les principaux lieux de vie et les principales routes, <input type="checkbox"/> Pas de co-visibilités avec des éléments patrimoniaux et peu de visibilités depuis ces éléments. <input type="checkbox"/> Très peu de co-visibilités avec le seul parc éolien en exploitation.	long terme / réversible	Faible	-	Faible

Tableau 40 : Synthèse des impacts paysagers du projet éolien

Atelier de Paysage Claude Chazelle

* Des mesures d'accompagnement sont proposées pour la mise en valeur du dolmen de Bouéry et de l'enceinte quadrilatère du Camp de César

6. Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

L'article R. 122-1, 1 du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

D'après l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie, Le parti d'aménagement retenu doit être accompagné de mesures proposées par le maître d'ouvrage pour supprimer, réduire ou compenser les impacts négatifs qui lui sont associés. (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 200).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces mesures de suppression, de réduction et de compensation des impacts. Certaines ont déjà été exposées dans les parties précédentes puis intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

Ces différentes mesures sont définies de façon chronologique, par ordre de priorité, au cours du développement du projet comme l'illustre le schéma suivant.

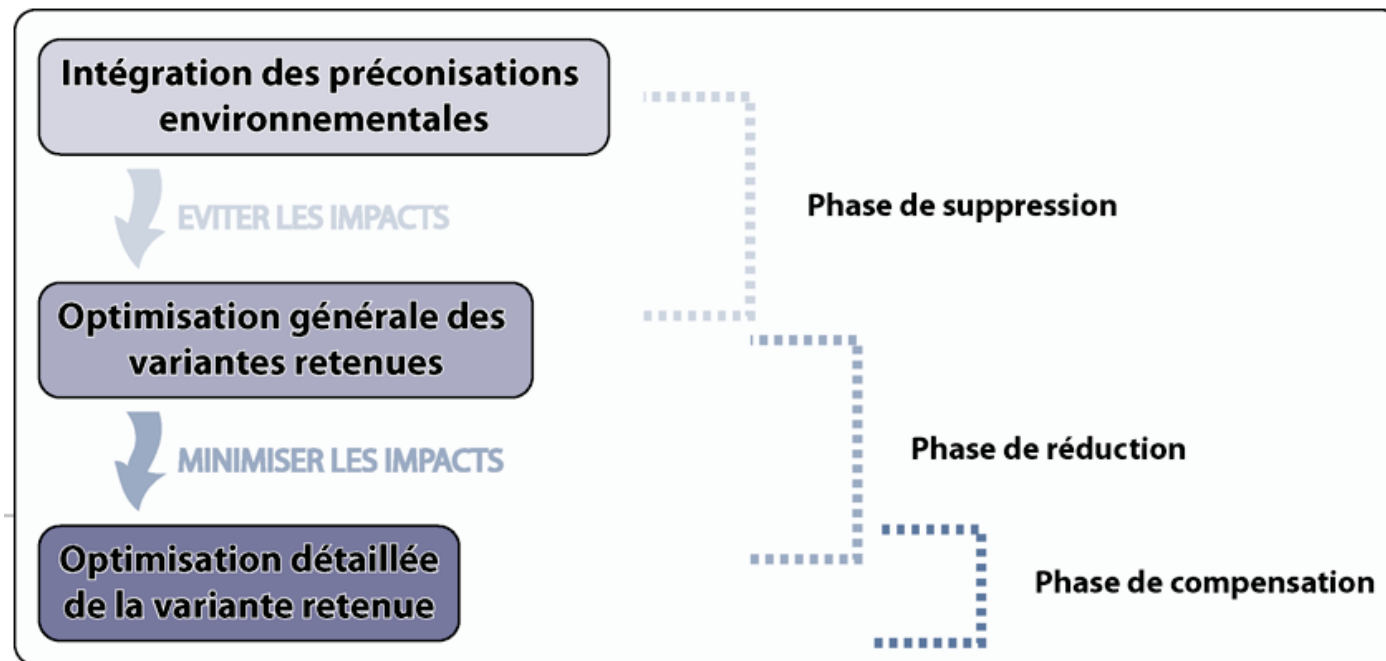


Tableau 41 : Démarche de définition des mesures

6.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception

MESURE 1	Abandon de la zone nord
Type de mesure :	Mesure de réduction
Impact potentiel identifié :	Manque de cohérence générale du projet (dissociation en deux parties) Effets de saturation visuelle depuis certains hameaux (Montbrugnaud, le Peu de la Tèche, Grands Fats, la Roussellerie).
Objectif de la mesure :	Abandonner la zone nord afin d'avoir une implantation cohérente et sans discontinuité, Limiter les effets de saturation visuelle.
Description :	La variante de projet choisie n'occupe que la zone sud.
Calendrier :	Mesure appliquée lors de la phase de conception
Coût prévisionnel :	Nul
Responsable :	Maître d'ouvrage

MESURE 2	Limitation du défrichement
Type de mesure :	Mesure de réduction
Impact potentiel identifié :	Le défrichement lié à l'implantation des éoliennes et la création des pistes est susceptible de modifier de manière importante le paysage de l'aire immédiate, ainsi que l'intégrité du Bois de Bouéry.
Objectif de la mesure :	Limiter les zones défrichées afin d'avoir un impact visuel minimal ; Préserver l'intégrité du Bois de Bouéry en termes paysagers.
Description :	Les zones défrichées représentent 26 953,89 m ² , ce qui représente 1,1% de la superficie totale du Bois de Bouéry. Elles se limitent à l'emprise des plateformes, à certaines bordures de pistes, à quelques portions de pistes créées ainsi qu'aux rayons de courbure. Ces zones défrichées sont réparties sur l'ensemble du boisement et ne remettent pas en cause son unité.
Calendrier :	Mesure appliquée lors de la phase de conception
Coût prévisionnel :	Nul
Responsable :	Maître d'ouvrage

MESURE 3	Création minimale de pistes et respect de la trame viaire existante
Type de mesure :	<input type="checkbox"/> Mesure de réduction
Impact potentiel identifié :	<input type="checkbox"/> La création de nouvelles pistes avec un gabarit important est susceptible de brouiller la lisibilité du Bois de Bouéry, dont la majeure partie de la trame parcellaire et viaire est orthogonale.
Objectif de la mesure :	<input type="checkbox"/> Se caler au maximum sur la trame viaire existante, en réutilisant les chemins existants et en remettant certains en état. <input type="checkbox"/> Gérer l'échelle et l'image résultant de la mise au gabarit des pistes en accord avec le milieu forestier et rural.
Description :	<input type="checkbox"/> L'emplacement des éoliennes a été pensé en partie en fonction des chemins existants. La création de nouvelles pistes est ainsi réduite. <input type="checkbox"/> Gérer l'échelle et l'image des pistes en aménageant leurs accotements et plateformes en mélange terre-pierre permettant la colonisation herbacée sans perdre aucune capacité technique.
Calendrier :	<input type="checkbox"/> Mesure appliquée lors de la phase de conception
Coût prévisionnel :	<input type="checkbox"/> Nul car intégré aux travaux.
Responsable :	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage

MESURE 4	Préservation de la quiétude de l'allée centrale du Bois de Bouéry
Type de mesure :	<input type="checkbox"/> Mesure de réduction
Impact potentiel identifié :	<input type="checkbox"/> Perturbation de la tranquillité de l'allée centrale du Bois de Bouéry en tant que chemin de promenade.
Objectif de la mesure :	<input type="checkbox"/> Préserver la quiétude de l'allée en évitant une implantation trop proche d'éoliennes et le survol de pales (effet de surplomb)..
Description :	<input type="checkbox"/> Les éoliennes sont implantées à l'écart de l'allée et ne seront pas directement visibles. La plus proche, E2, sera masquée par la préservation d'une bande boisée..
Calendrier :	<input type="checkbox"/> Mesure appliquée lors de la phase de conception
Coût prévisionnel :	<input type="checkbox"/> Nul car intégré aux travaux.
Responsable :	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage

6.2 Les mesures prises en phase travaux

MESURE 5	Intégration des pistes d'accès et des plateformes techniques
Type de mesure :	<input type="checkbox"/> Mesure de réduction
Impact potentiel identifié :	<ul style="list-style-type: none"> • Modification d'aspects, d'échelles et de formes (couleur, texture, etc.) • Artificialisation du site par l'élargissement de certaines pistes existantes la création de nouvelles pistes et des diverses plateformes techniques.
Objectif de la mesure :	<input type="checkbox"/> Favoriser l'intégration des pistes et des plateformes techniques dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte forestier ou rural. <input type="checkbox"/> Re-végétalisation rapide des accotements de pistes.
Description :	<input type="checkbox"/> Gérer l'échelle et l'image des pistes en aménageant leurs accotements en mélange terre-pierre permettant la colonisation herbacée sans perdre aucune capacité technique et avec l'utilisation d'un granulat de couleur équivalente à la couleur actuelle. <input type="checkbox"/> Traiter la morphologie des talus de déblais et remblais des plateformes techniques en accord avec le modelé du relief et les chemins existants. <input type="checkbox"/> Gérer l'image des plateformes en aménageant leurs surfaces en mélange terre-pierre permettant la colonisation herbacée qui va gommer les signes trop techniques et artificiels (limites, structure, texture, image, etc.) sans perdre aucune capacité technique.
Calendrier :	<input type="checkbox"/> Mesure appliquée lors de la phase de construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.
Coût prévisionnel :	<input type="checkbox"/> Intégré au coût de la phase de chantier.
Responsable :	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage

MESURE 6	Intégration des postes de livraison
Type de mesure :	<input type="checkbox"/> Mesure de réduction
Impact potentiel identifié :	• Artificialisation et détournement de l'image du site par l'installation de locaux préfabriqués permanents.
Objectif de la mesure :	<input type="checkbox"/> Favoriser l'intégration des postes de livraison dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte forestier.
Description :	<input type="checkbox"/> Les postes de livraison seront habillés d'un bardage bois, en privilégiant une essence locale <input type="checkbox"/> Ils seront adossés à une lisière forestière. <input type="checkbox"/> Leurs abords seront traités en mélange terre-pierre comme les plateformes techniques et les pistes.
Calendrier :	<input type="checkbox"/> Mesure appliquée lors de la phase de construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.
Coût prévisionnel :	<input type="checkbox"/> Intégré au coût de la phase de chantier et plus value de 6 000 €.
Responsable :	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage



Photographie 182 : Exemples de pistes d'accès (parc éolien de La Souterraine)

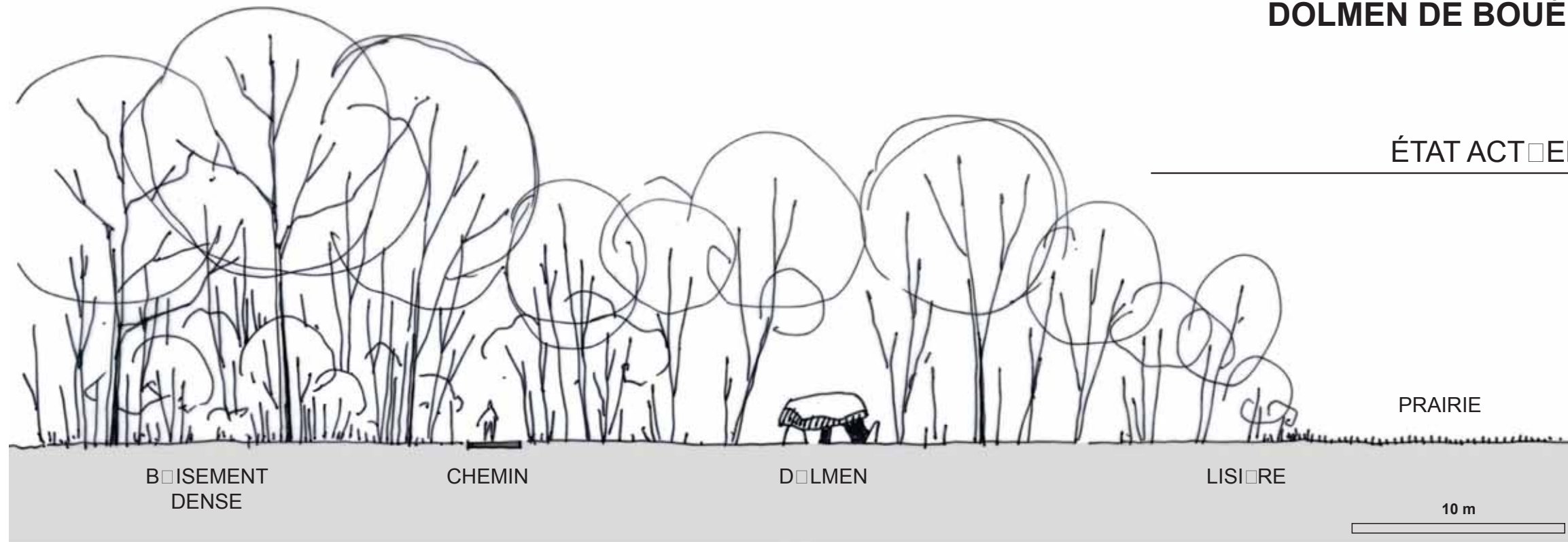


Photographie 183 : Simulation d'intégration des postes de livraison (réalisation : EDF EN)

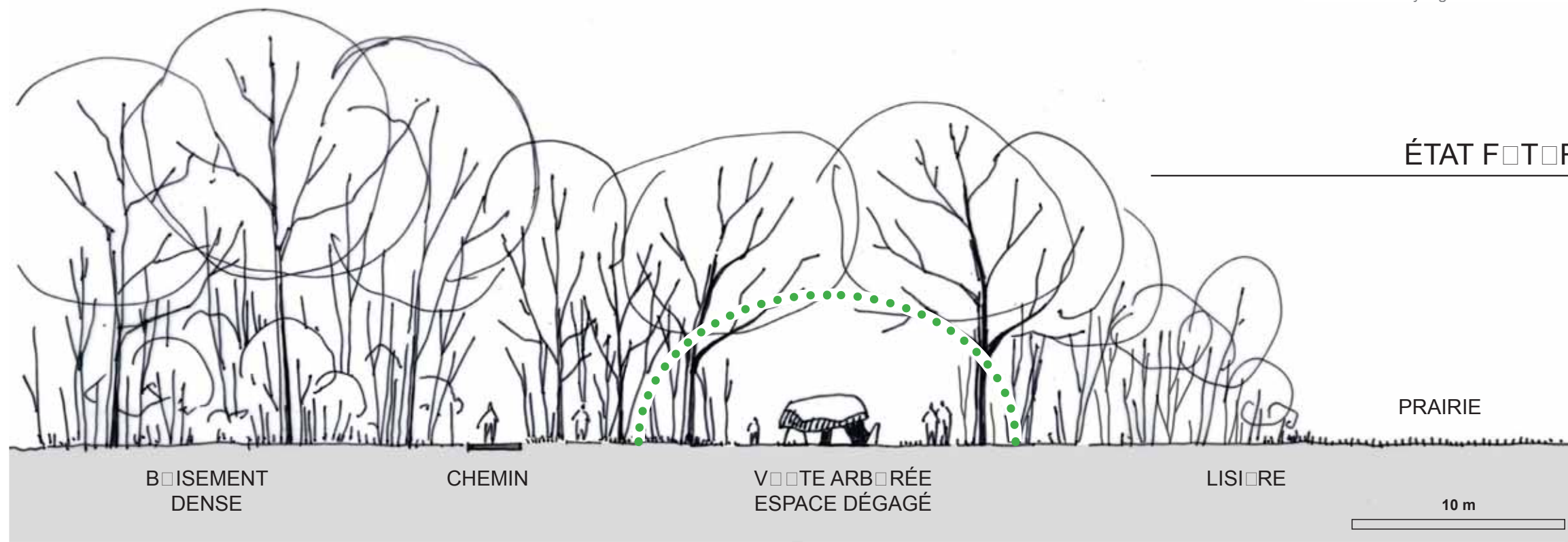
6.3 Les mesures d'accompagnement

MESURE 7	Aménagement et mise en valeur du site du dolmen de Bouéry
Type de mesure :	<input type="checkbox"/> Mesure d'accompagnement
Impact potentiel identifié :	<input type="checkbox"/> Réduction de l'attractivité du dolmen.
Objetif de la mesure :	<input type="checkbox"/> Augmenter l'attractivité du monument historique en améliorant sa mise en scène actuelle.
Description :	<input type="checkbox"/> Mise en scène de l'antériorité depuis le dolmen à l'intérieur du tumulus de végétation jusqu'à l'extérieur de la forêt, vers les champs et le ciel. <input type="checkbox"/> Travail sur la végétation, conduite de la futaie et gestion de la sous strate arbustive dans sa densité afin de « rendre » l'effet de voute-tumulus et de centrer l'attention et les perceptions sur l'espace occupé par le dolmen. <input type="checkbox"/> Un aménagement léger de type pupitre ou totem d'information pourra accueillir et informer le visiteur sur le dolmen, son histoire et sa dimension emblématique pour Mailhac. <input type="checkbox"/> Concertation étroite avec les services du Patrimoine, des Sites et Paysages.
Calendrier :	<input type="checkbox"/> Mesure appliquée pendant ou à l'issue de la phase de construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation <input type="checkbox"/> Passage de relais ensuite aux collectivités concernées.
Coût prévisionnel :	<input type="checkbox"/> Etude du projet : Entre 0 et 10 000 € <input type="checkbox"/> Réalisation : selon étude <input type="checkbox"/> Entretien : selon étude
Responsable :	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage, Commune et/ou Communauté de communes.

DOLMEN DE BOUÉRY



Atelier de Paysage Claude Chazelle



Atelier de Paysage Claude Chazelle

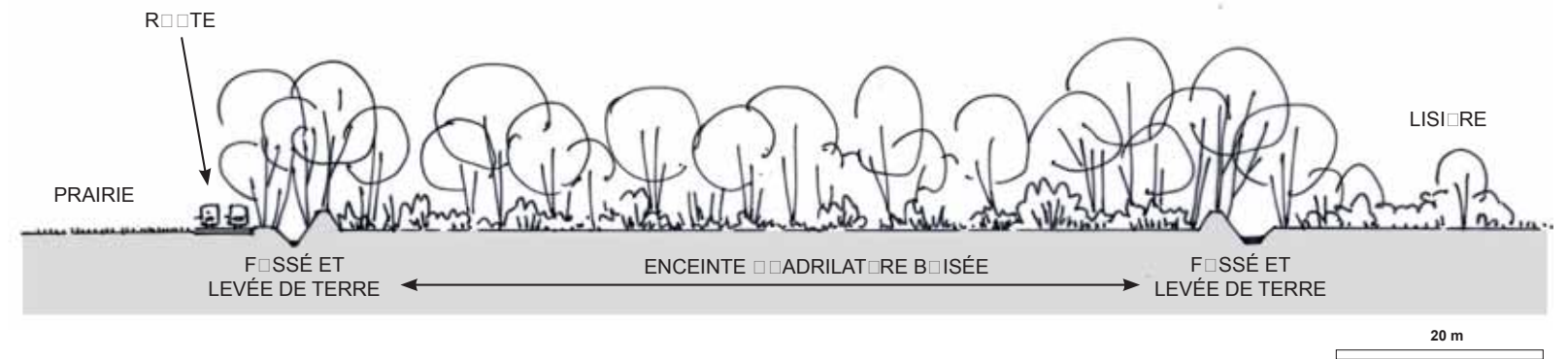
Esquisse pour la mise en valeur du Dolmen de Bouery

Porteur de projet : EDF EN / Bureau d'études : ENCIS Environnement

MESURE 8	Aménagement et mise en valeur archéologique et paysagère de l'enceinte quadrilatère du Camp de César
Type de mesure :	<input type="checkbox"/> Mesure d'accompagnement
Impact potentiel identifié :	<input type="checkbox"/> Impact positif : le site n'est actuellement pas reconnu ni valorisé.
Objetif de la mesure :	<input type="checkbox"/> Créer l'attractivité du monument historique actuellement quasi oublié et délaissé, <input type="checkbox"/> Révéler sa présence au public et améliorer sa mise en scène actuelle sans dénaturer son aspect mystérieux. <input type="checkbox"/> Augmenter sa connaissance archéologique.
Description :	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage préalable sélectif et raisonné afin de préserver les capacités paysagères du lieu. Programmation éventuelle de fouilles archéologiques. Mise en scène de l'antériorité depuis l'intérieur de l'enceinte archéologique jusqu'à l'extérieur des fossés boisés, vers les champs et le ciel. Travail sur la végétation. Restauration localisée du terre selon la scénographie établie. Aménagement d'une passerelle d'accès. Un aménagement léger de type pupitre ou totem d'information pourra accueillir et informer le visiteur sur le site, son histoire et sa valeur paysagère. Concertation étroite avec les services du Patrimoine, des Sites et Paysages.
Calendrier :	<input type="checkbox"/> Mesure appliquée pendant ou à l'issue de la phase de construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation <input type="checkbox"/> Passage de relais ensuite aux collectivités concernées.
Coût prévisionnel :	<input type="checkbox"/> Etude du projet : Entre 0 et 10 000 € <input type="checkbox"/> Fouilles archéologiques : de 8 à 12 000 € <input type="checkbox"/> Réalisation : selon étude <input type="checkbox"/> Entretien : selon étude
Responsable :	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage, Commune et/ou Communauté de communes.

ENCEINTE QUADRILATÈRE

ÉTAT ACTUEL



ÉTAT FUTUR



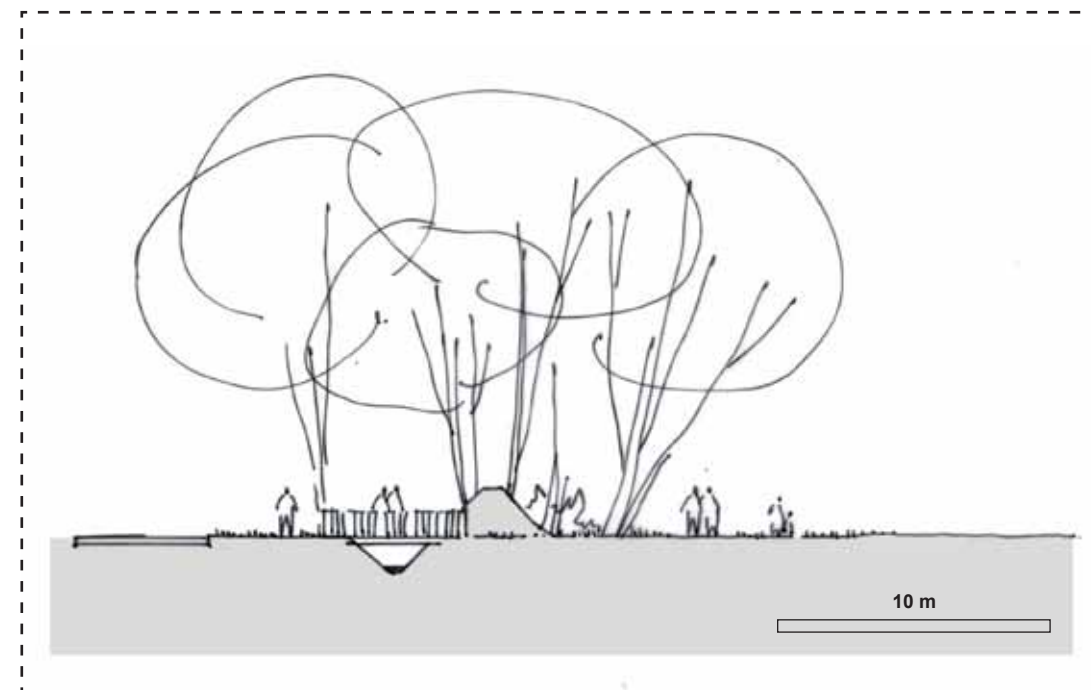
MS



Esquisse pour la mise en valeur archéologique et paysagère de l'enceinte quadrilatère dite Camp de César

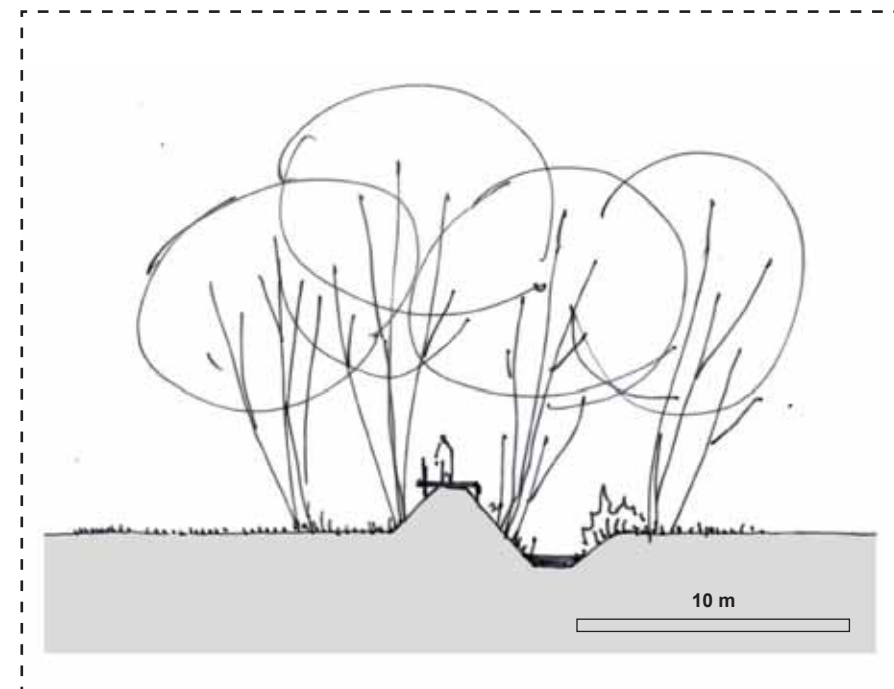
Atelier de Paysage Claude Chazelle

M 1 : ACCÈS À L'ENCEINTE PAR UNE PASSERELLE FRANCHISSANT LE FOSSE



Atelier de Paysage Claude Chazelle

M 2 : ACCÈS PONTOIS SUR LA LEVÉE DE TERRE



Atelier de Paysage Claude Chazelle

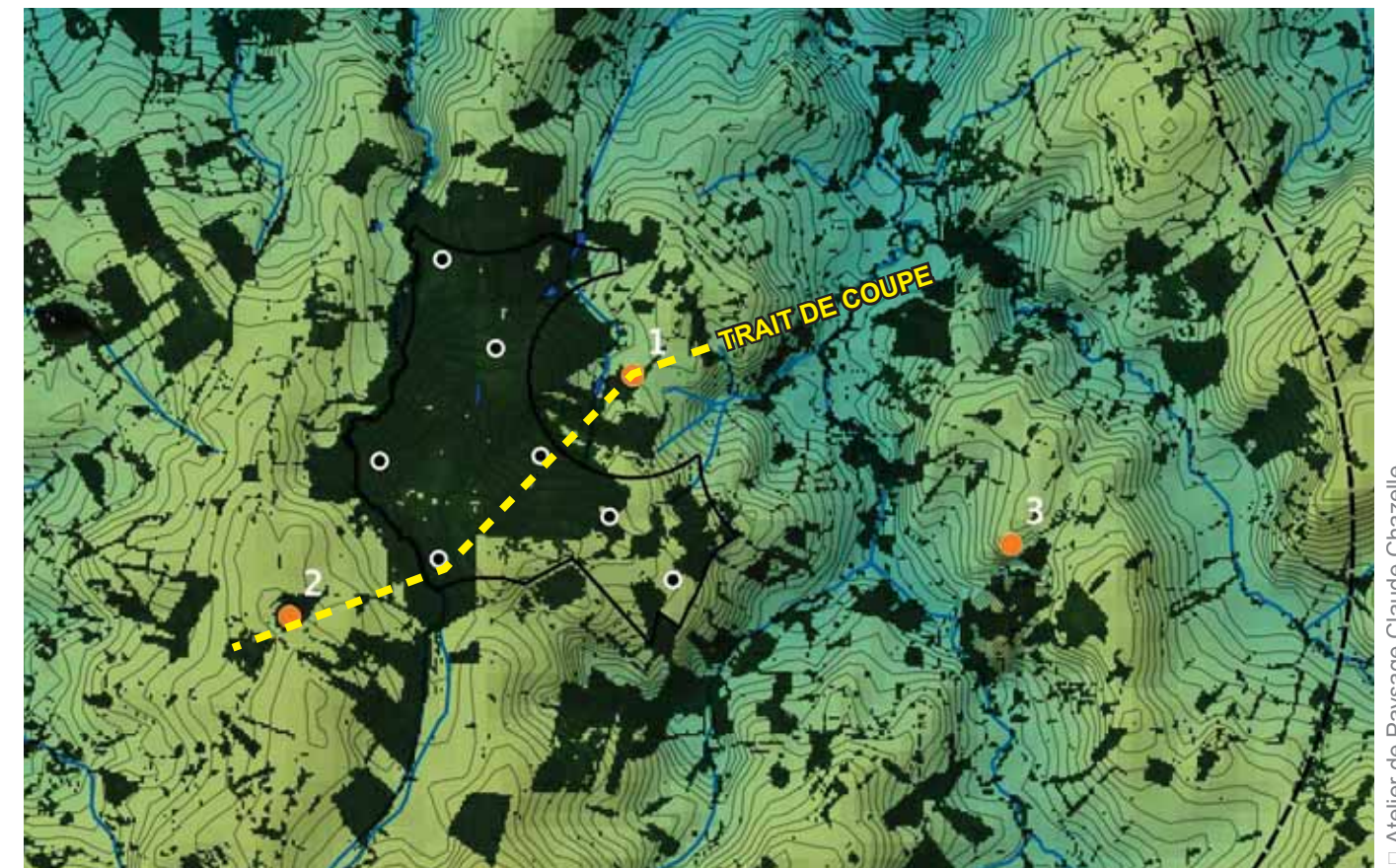
Esquisse pour la mise en valeur archéologique et paysagère de l'enceinte quadrilatère dite Camp de César

MESURE 9	Sentiers de randonnées et aires d'accueil du public
Type de mesure :	<input type="checkbox"/> Mesure d'accompagnement
Impact potentiel identifié :	<input type="checkbox"/> Impact positif : Valorisation touristique du territoire.
Objectif de la mesure :	<input type="checkbox"/> Soutenir l'activité touristique et de loisirs du territoire, <input type="checkbox"/> Augmenter son attractivité. <input type="checkbox"/> Augmenter la connaissance des lieux, sites et paysages locaux.
Description :	<input type="checkbox"/> Création d'une ou plusieurs boucles de randonnées <input type="checkbox"/> Aménagements divers : panneaux pédagogiques et d'interprétation, <input type="checkbox"/> Aires d'accueil du public. • Concertation étroite avec les services du CDT, office du tourisme.
Calendrier :	• Conseil Départemental, office du tourisme et élus locaux : principe validé <input type="checkbox"/> Conventions signées avec les propriétaires pour une boucle à proximité des éoliennes et , interconnectant des chemins ruraux existants.
Coût prévisionnel :	
Responsable :	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage



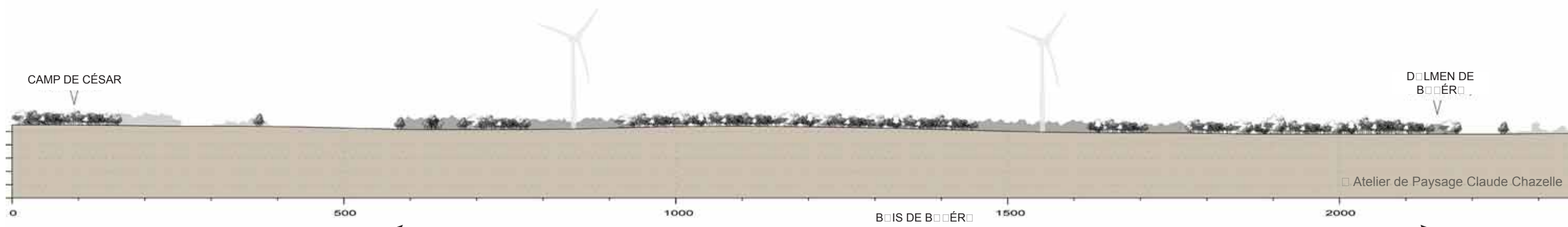
Exemple d'aménagement de panneaux pédagogiques - Source : EDF EN

MESURE 10		Pérennisation des filtres arborés des MH à proximité du projet	
Type de mesure :	<input type="checkbox"/> Mesure d'accompagnement		
Impact potentiel identifié :	<input type="checkbox"/> L'exposition visuelle des monuments historiques les plus proches du projet (dolmen de Bouéry, enceinte quadrilatère) dont l'environnement est actuellement boisé, risque d'être trop fortement augmentée en cas de filtres boisés peu pérennes. <input type="checkbox"/> Les boisements et les arbres des haies sont, globalement, en bonne santé et ne présentent pas de graves signes de faiblesses. Seuls quelques rares arbres présentent ici ou là quelques signes de chute de cimes. <input type="checkbox"/> La seule menace, hors mis une grosse tempête, pourrait être l'abattage par leur propriétaire des bois ou des arbres du bocage.		
Objetif de la mesure :	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les risques de non pérennité des principaux filtres arborés, <input type="checkbox"/> S'assurer de leur pérennité. 		
Description :	<input type="checkbox"/> Abords du dolmen de Bouéry. <ul style="list-style-type: none"> - Lisières Est du bois de Bouéry - Lisière et bois de la parcelle 8 - Haies bocagères le long du chemin vicinal à proximité immédiate du dolmen. <input type="checkbox"/> Enceinte quadrilatère et ses abords. <ul style="list-style-type: none"> - Boisement des talus et abords immédiats de l'enceinte quadrilatère - Bosquet nord-est et Haie bocagère 		
Calendrier :	<input type="checkbox"/> Conventions signées avec les propriétaires.		
Coût prévisionnel :			
Responsable :	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage		



Plan des boisements et du bocage dans le secteur du Bois de Bouéry

- Monuments historiques
- 1- Dolmen dit La Pierre Levée au bois de Bouéry
- 2- Enceinte quadrilatère dit Le Camp de César
- 3- Dolmen de l'Héritière



Coupe entre le Camp de César et le Dolmen de Bouéry

Atelier de Paysage Claude Chazelle



Photographies aériennes des 2 sites concernés par la mesure 10

Atelier de Paysage Claude Chazelle

Table des illustrations

Figures			
Figure 1 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation	24	Photographie 29 : Châteauponsac et vallée de la Gartempe	64
Figure 2 : Charles Bichet, «Pont à Châteauponsac»	48	Photographie 30 : Jardins en terrasses de Châteauponsac	64
Figure 5 : Charles Bichet, «Paysage dans les gorges de Châteauponsac»	48	Photographie 31 : Le Dorat et sa collégiale	64
Figure 3 : Charles Bichet, Piliers de Lascaux à Châteauponsac	48	Photographie 32 : Vestiges du donjon de Bridiers et son théâtre de verdure	65
Figure 6 : Théodore Rousseau, «Le marais de la Souterraine»	48	Photographie 33 : Parc éolien de La Souterraine	70
Figure 4 : Henri Pailler, «La Souterraine»	48	Photographie 34 : Vue sur le relief allongé accueillant l'AEIm	72
Figure 7 : Plaquette touristique du Pays du Haut Limousin (CDT 87)	49	Photographie 35 : Eglise d'Arnac-la-Poste, surplombant le bourg, signal fort dans le paysage	72
Figure 9 : Page d'accueil du site internet de l'office de tourisme du Haut-Limousin	49	Photographie 36 : Clocher de l'église de Cromac, élément repère dans le paysage	72
Figure 10 : Plage d'accueil du site internet de l'office de tourisme du Limousin en Marche	49	Photographie 37 : Parc éolien de La Souterraine	72
Figure 8 : Plaquette touristique du Pays du Haut Limousin (CDT 87)	49	Photographie 38 : Vue depuis la sortie ouest d'Arnac-la-Poste, au niveau de la route d'accès à Neuville	73
Figure 11 : Coupes topographiques entre les villes principales de l'AEE et l'AEIm	55	Photographie 39 : Vue sur le bourg d'Arnac-la-Poste	73
Figure 12 : Modèles numériques de terrain illustrant le relief de l'AEIm	120	Photographie 40 : Vue depuis la D44, en sortie du bourg à l'ouest, au niveau du Bras	75
Figure 13 : Schéma d'une éolienne	144	Photographie 41 : Vue depuis la route d'accès au complexe sportif, au sud du bourg	75
Figure 14 : Rapports de hauteurs entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage	150	Photographie 42 : Vue depuis le château d'eau, en sortie sud-est du bourg (D63)	76
Figure 15 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes	150	Photographie 43 : Vue depuis l'église, en sortie nord-est du bourg (D2)	76
Figure 16 : Simulation d'éclairement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre	150	Photographie 44 : Vue depuis la D44, au sud du bourg	77
Figure 17 : Simulation d'éclairement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel	150	Photographie 45 : Vue depuis la D61, à l'est du bourg	77
Figure 18 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)	151	Photographie 46 : Vue depuis la D2, en sortie sud du bourg de Saint-Georges-les-Landes	78
Figure 19 : Perception visuelle selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)	151	Photographie 47 : Vue depuis la D912, à proximité de Bel Air, près de l'A20	79
Figure 20 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage	152	Photographie 48 : Vue depuis la D23, au nord-est de l'AEIm	80
Figure 21 : Coupes topographiques entre les villes et routes principales de l'AEE et le projet éolien (localisation carte 42)	169	Photographie 49 : Vue depuis la D23, au nord-est de l'étang de Mondon et de l'AEIm	80
Figure 22 : Coupe topographique entre le projet éolien et la Tour de Bridiers (localisation carte 42)	171	Photographie 50 : Vue depuis la D220, à proximité immédiate de l'A20	81
Figure 23 : Modèles numériques de terrain illustrant l'inscription des éoliennes par rapport à la topographie	205	Photographie 51 : Vue depuis la D220, à proximité de Montmagnier	81
Figure 24 : Coupe entre le bourg de Cromac et le projet éolien	207	Photographie 52 : Vue depuis la D44, à proximité de Saint-Hilaire-la-Treille	82
Figure 25 : Coupe topographique entre le Domaine du château de Lascroux et le projet éolien	213	Photographie 53 : Eglise d'Arnac-la-Poste (MH n°9)	85
		Photographie 55 : Colombier à St-Martin-le-Mault (MH n°14)	85
		Photographie 54 : Maison au lieu-dit Montmagnier (MH n°11)	85
		Photographie 56 : Eglise de Dompierre-les-Eglises (MH n°12)	85
		Photographie 57 : Vue depuis l'observatoire de l'étang de Murat	86
		Photographie 58 : L'étang de Murat	86
		Photographie 59 : L'étang de Vitrat	86
		Photographie 60 : Route bordée par une haie arborée et une haie basse	89
Photographies		Photographie 61 : Vieux chêne	89
Photographie 1 : Vue depuis les abords de l'AEIm vers le sud-est	37	Photographie 62 : Prairie et arbre isolé	92
Photographie 2 : Vue sur la ville de La Souterraine	38	Photographie 64 : Prairie humide	92
Photographie 3 : Troupeau de vaches et arbre remarquable dans une prairie	39	Photographie 66 : Haies basses et arbre isolé	92
Photographie 4 : Troupeau de moutons au sein d'une prairie bocagère	39	Photographie 63 : Hameau	92
Photographie 5 : Paysage bocager de la Basse-Marche	39	Photographie 65 : Etang	92
Photographie 6 : Paysage de bocage de la Basse-Marche, à proximité de St-Léger-Magnazeix	43	Photographie 67 : Petite route et ligne à haute-tension	92
Photographie 7 : Tendances à la disparition du bocage (vue aux alentours de St-Hilaire-la-Treille)	43	Photographie 68 : Route bordée de haies (basses et arborée)	92
Photographie 8 : Prairies, trame bocagère lâche et boisements de feuillus (vue depuis la D1, au niveau du dolmen de Bagnol)	44	Photographie 70 : Hameau	92
Photographie 9 : Prairies et structures bocagères du Boischaud (vue depuis la D920, au niveau de Mazou)	44	Photographie 72 : Bosquet et prairie	92
Photographie 10 : Paysage bocager des Terres Froides (vue depuis la D121, à proximité des l'étang des Chaumes)	45	Photographie 69 : Jeune boisement de conifères	92
Photographie 11 : Clocher d'Arnac-la-Poste	47	Photographie 71 : Troupeau de moutons	92
Photographie 12 : Dolmen de Bagnol	47	Photographie 73 : Boisements (feuillus et conifères)	92
Photographie 13 : Vue depuis la D951, au sud-est de La Souterraine	54	Photographie 74 : Dolmen de la Pierre Levée au bois de Bouéry	93
Photographie 14 : Vue depuis l'usine Allande, à l'est du Dorat	56	Photographie 75 : Dolmen de l'Héritière	93
Photographie 15 : Vue depuis le nord de Magnac-Laval	56	Photographie 76 : Bois où se trouve l'enceinte quadrilatère dit le Camp de César	95
Photographie 16 : Vue depuis la D220, à proximité de l'A20	56	Photographie 77 : Eglise de Cromac (MH n°5)	99
Photographie 17 : Vue depuis les abords immédiats de l'A20	57	Photographie 78 : Eglise de St-Léger-Magnazeix (MH n°6)	99
Photographie 18 : Vue depuis la N145/E62, au sud-ouest de l'AEIm	57	Photographie 79 : Entrée du domaine de Lascroux (MH n°4)	99
Photographie 19 : Vue depuis la N145/E62, au sud-est de l'AEIm	57	Photographie 80 : Vues sur la Benaize	99
Photographie 20 : Vue depuis la D1, au niveau du Sauze	58	Photographie 81 : Vue sur la vallée de la Benaize en direction de l'AEIm	100
Photographie 21 : Collégiale du Dorat (MH n°65)	60	Photographie 82 : Vue depuis le nord-est du bourg, sur la D26	103
Photographie 23 : Porte Bergère au Dorat (MH n°70)	60	Photographie 83 : Vue depuis le nord du bourg	103
Photographie 22 : Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault (MH n°46). Source : http://www.saint-benoit-du-sault.fr/	60	Photographie 84 : Vue depuis la D60, au nord-est du bourg de Cromac	104
Photographie 24 : Eglise de Châteauponsac (MH n°61)	60	Photographie 85 : Vue depuis la périphérie sud du bourg de Cromac	104
Photographie 25 : Dolmen de Bagnol (MH n°62)	60	Photographie 86 : Vue depuis Les Renardières	107
Photographie 26 : Pont de Châteauponsac (MH n°60)	60	Photographie 87 : Vue depuis le Four à Chaux	107
Photographie 28 : Tour et vestiges de Bridiers (MH n°55)	60	Photographie 88 : Vue depuis Montbrugnaud	107
Photographie 27 : Eglise de Magnac-Laval (MH n°22)	60	Photographie 89 : Vue depuis le Peu de la Tâche	108
		Photographie 90 : Vue depuis le Peu de la Tâche	108
		Photographie 91 : Vue depuis Moulin de la Tâche	108

Photographie 92 : Vue depuis Chez Fougère	109	Photographie 153 : Haie basse taillée (à gauche) et haie basse non taillée (à droite)	167
Photographie 93 : Vue depuis Laffait	109	Photographie 154 : Haies basses et arbres	168
Photographie 94 : Vue depuis le Camp de César	109	Photographie 156 : Haie arborée sur talus	168
Photographie 95 : Vue depuis la Roussellerie	110	Photographie 155 : Haie arborée	168
Photographie 96 : Vue depuis la Roussellerie	110	Photographie 157 : Boisement	168
Photographie 97 : Vue depuis Grands Fats	110	Photographie 158 : Panorama remarquable sur la ville de Châteauponsac depuis le rebord de la vallée de la Gartempe	170
Photographie 98 : Vue depuis Grands Fats	111	Photographie 159 : Vue depuis un quartier périphérique de Magnac-Laval, sur les hauteurs	170
Photographie 99 : Vue depuis le Petit Bois	111	Photographie 160 : Vue depuis le secteur aménagé au pied de la Tour de Bridiers	171
Photographie 100 : Vue depuis Bellevue	111	Photographie 161 : Photomontage du projet éolien depuis la D60 à l'est	187
Photographie 101 : Vue depuis la D2, entre St-Léger-Magnazeix et l'AEIm	112	Photographie 162 : Vue depuis le château d'eau, en sortie sud-est du bourg de Saint-Léger-Magnazeix (D63)	189
Photographie 102 : Vue depuis la D912, à proximité de l'AEIm	112	Photographie 163 : Vue depuis la D61, à l'est du bourg de Saint-Hilaire-la-Treille	189
Photographie 103 : Vue depuis la D44, au niveau de Gouaineix	113	Photographie 164 : Vue depuis le bourg de St-Sulpice-les-Feuilles, au niveau du cimetière	189
Photographie 104 : Vue depuis la D44, entre l'Ecluse et l'Héritière	113	Photographie 165 : Vue depuis le nord-est du bourg, sur la D26	206
Photographie 105 : Vue depuis la D44a2, à proximité de Gouaineix	114	Photographie 166 : Vue depuis la périphérie sud du bourg de Cromac	207
Photographie 106 : Vue depuis la D44a2, à proximité de Chez Lapointe	114	Photographie 167 : Vue depuis le dolmen de Bouéry en direction du projet éolien	212
Photographie 107 : Vue depuis la D63, au niveau de Brizay	115	Photographie 169 : Vue depuis la D60, au nord-est du bourg de Cromac	213
Photographie 108 : Vue depuis la D63, à proximité de Plonneaud	115	Photographie 168 : Vue sur le bois où se trouvent les vestiges du Camp de César depuis le chemin de randonnée	213
Photographie 109 : Vue depuis la D63, à proximité de Bordessoulle	115	Photographie 170 : Vue depuis le Peu de la Tâche	223
Photographie 110 : Vue depuis la D60, à proximité de Bétoulet	116	Photographie 171 : Vue depuis le Peu de la Tâche	223
Photographie 111 : Vue depuis la D60, à proximité de la Croix de l'Arrêt	116	Photographie 172 : Vue depuis Moulin de la Tâche	223
Photographie 112 : Vue depuis la D60, au niveau des Brosses	116	Photographie 173 : Vue depuis la maison en hiver (source : Google Earth)	230
Photographie 113 : Le lac de Mondon	118	Photographie 174 : Le chemin d'accès à E6	239
Photographie 114 : L'allée principale du Bois de Bouéry	118	Photographie 176 : Le chemin central, extrémité sud	239
Photographie 117 : Parcelle initiale (source : ADELI)	121	Photographie 178 : Le chemin d'accès à E5	239
Photographie 118 : Parcelle éclaircie (source : ADELI)	121	Photographie 175 : Le chemin central	239
Photographie 115 : Prairie en bordure de l'AEIm nord	121	Photographie 177 : Le chemin sud	239
Photographie 119 : Vue en direction de l'AEIm nord depuis la D912	121	Photographie 179 : Le chemin d'accès à E4	239
Photographie 116 : Prairie en bordure de l'AEIm nord	121	Photographie 180 : Vue en direction du projet depuis la piste centrale, après les Grands Fats, au niveau de la barrière. Seule E1 sera perceptible à travers le filtre des branchages, en hiver.	240
Photographie 120 : Prairie au sud-est	122	Photographie 181 : Simulation d'intégration des postes de livraison (réalisation EDF Energies Nouvelles)	242
Photographie 124 : Fossé bordant le chemin central	122	Photographie 182 : Exemples de pistes d'accès (parc éolien de La Souterraine)	262
Photographie 128 : Parcelle déboisée et mât de mesure du vent	122	Photographie 183 : Simulation d'intégration des postes de livraison (réalisation : EDF EN)	262
Photographie 121 : Route au sud-est, entre un boisement et une prairie	122		
Photographie 125 : Futaie de chênes	122		
Photographie 129 : Chemin transversal	122		
Photographie 122 : Chemin longeant la parcelle déboisée au sud	122		
Photographie 126 : Chemin central	122		
Photographie 130 : Boisement de chênes	122		
Photographie 123 : Vue sur le chemin central du bois	122		
Photographie 127 : Parcelle déboisée au sud et mât de mesure	122		
Photographie 131 : Prairie au sud-ouest de l'AEIm	122		
Photographie 132 : Vue depuis la D23	137		
Photographie 133 : Variante 1	138		
Photographie 134 : Variante 2	138		
Photographie 135 : Vue depuis la D60	139		
Photographie 136 : Variante 1	140		
Photographie 138 : Variante 2	140		
Photographie 137 : Variante 1, vue en esquisse	140		
Photographie 139 : Variante 2, vue en esquisse	140		
Photographie 140 : Vue depuis Bellevue	141		
Photographie 141 : Variante 1	142		
Photographie 143 : Variante 2	142		
Photographie 142 : Variante 1, vue en esquisse	142		
Photographie 144 : Variante 2, vue en esquisse	142		
Photographie 145 : Image de référence pour le traitement des pistes : Les accotements enherbés absorberont la mise au gabarit.	145		
Photographie 146 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : François Bonnenfant).	151		
Photographie 147 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : Michaël Pierrot)	152		
Photographie 148 : Illustration d'un chantier éolien	160		
Photographie 150 : Le paysage bocager de Mailhac-sur-Benaize	164		
Photographie 149 : L'ancienne mine d'uranium de Jouac, aujourd'hui réhabilitée (Source : AREVA)	164		
Photographie 151 : Parc éolien de La Souterraine	165		
Photographie 152 : Parc éolien de Peyrelevalde (source : Wikipédia)	165		

Cartes		Tableaux	
Carte 1 : Sensibilités patrimoniales et paysagères du Limousin (Source : SRE Limousin)	10	Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités	22
Carte 2 : Les aires d'étude	17	Tableau 2 : Critères d'évaluation des valeurs paysagère pour les aires Rapprochée et Immédiate.	23
Carte 3 : Relief et hydrographie	37	Tableau 3 : Évaluation de la sensibilité paysagère aux effets liés à la présence éolienne spécifique aux aires rapprochée et immédiate.	28
Carte 4 : Habitat et réseaux de communication	38	Tableau 4 : Critères d'évaluation des impacts pour les aires éloignée et intermédiaire.	31
Carte 5 : Occupation du sol	39	Tableau 5 : Critères d'évaluation des impacts pour les aires rapprochée et immédiate.	33
Carte 6 : Synthèse de l'organisation du territoire	40	Tableau 6 : Synthèse des éléments recueillis par le paysagiste auprès de la population lors de l'enquête exploratoire	50
Carte 7 : Les aires d'études au sein des grands ensembles paysagers de la région Limousin (Source : Atlas des paysages du Limousin)	41	Tableau 7 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	62
Carte 8 : Les unités paysagères	42	Tableau 8 : Inventaire des sites protégés et ZPPAUP de l'aire d'étude éloignée	64
Carte 9 : Sites et paysages signalés de la Communauté de Commune Brame-Benaize (source : Office de tourisme du Limousin en marche)	49	Tableau 9 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée	66
Carte 10 : Les sites patrimoniaux et emblématiques d'après l'enquête exploratoire réalisée	51	Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée	69
Carte 11 : Zone d'influence visuelle d'éléments de 180 m de haut implantés dans l'aire d'étude immédiate	53	Tableau 11 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire	84
Carte 12 : Les monuments historiques	59	Tableau 12 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude intermédiaire	85
Carte 13 : Les sites inscrits et classés	63	Tableau 13 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire	87
Carte 14 : ZPPAUP du Dorat	64	Tableau 14 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	93
Carte 15 : Les sites emblématiques de l'AEE	65	Tableau 15 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée	99
Carte 16 : Reconnaissance et fréquentation touristique du territoire	67	Tableau 16 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée	101
Carte 17 : Parcs éoliens existants	70	Tableau 17 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'AER les plus proches de l'AEIm	106
Carte 18 : Structures et grandes lignes de force à l'échelle de l'aire intermédiaire	71	Tableau 18 : Les sites et monuments signalés par la population locale dans l'AER	118
Carte 19 : L'aire d'étude intermédiaire	74	Tableau 19 : Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux des aires éloignée et intermédiaire	125
Carte 20 : Les monuments historiques de l'AEIn	83	Tableau 20 : Scenarii envisagés	131
Carte 21 : Les sites emblématiques de l'AEIn	86	Tableau 21 : Les variantes de projet envisagées	134
Carte 22 : Sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire	87	Tableau 22 : Synthèse de l'analyse des variantes	143
Carte 23 : Les structures paysagères naturelles de l'aire d'étude rapprochée	88	Tableau 23 : Impact du projet éolien sur les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	175
Carte 24 : Les structures paysagères mixtes de l'aire d'étude rapprochée	90	Tableau 24 : Impact du projet éolien sur les sites protégés et ZPPAUP de l'aire d'étude éloignée	176
Carte 25 : Les structures paysagères anthropiques de l'aire d'étude rapprochée	91	Tableau 25 : Impact du projet éolien sur les sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée	176
Carte 26 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	96	Tableau 26 : Impact du projet sur les sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude éloignée	177
Carte 27 : Les sites emblématiques de l'AER	100	Tableau 27 : Liste de photomontages de l'aire d'étude éloignée	178
Carte 28 : Les circuits de randonnée dans l'aire d'étude rapprochée	102	Tableau 28 : Impact du projet éolien sur les monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire	192
Carte 29 : Vue aérienne du bourg de Mailhac-sur-Benaize (source : Géoportail)	103	Tableau 29 : Impact du projet éolien sur les sites emblématiques de l'aire d'étude intermédiaire	192
Carte 30 : Vue aérienne du bourg de Cromac (Source : Géoportail)	104	Tableau 30 : Impact du projet éolien sur les sites touristiques de l'aire d'étude intermédiaire	192
Carte 31 : Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude rapprochée	105	Tableau 31 : Liste des photomontages de l'aire d'étude intermédiaire	193
Carte 32 : Lieux présentant un attachement particulier et pratiques locales dans l'AER	118	Tableau 32 : L'exposition visuelle du projet éolien sur les hameaux de l'aire d'étude rapprochée situés à moins de 2 km du projet éolien	209
Carte 33 : L'aire d'étude immédiate sur fond de photographie aérienne	119	Tableau 33 : Relation du projet éolien aux monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	215
Carte 34 : Le Bois de Bouéry sur la carte de Cassini (18 ^{ème} siècle)	121	Tableau 34 : Relations du projet éolien aux sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée	216
Carte 35 : Le Bois de Bouéry sur la carte de l'état-major (19 ^{ème} siècle)	121	Tableau 35 : Relations du projet éolien aux sites touristiques et aux circuits de randonnée de l'aire d'étude rapprochée	216
Carte □6 : Scénario 1	1□2	Tableau 36 : Liste des photomontages de l'aire d'étude rapprochée	217
Carte □7 : Scénario 2	1□□	Tableau 37 : Inventaire des projets éoliens de l'aire éloignée	244
Carte □8 : Scénario □	1□□	Tableau 38 : Liste des photomontages pour les effets cumulés	245
Carte □□ : Scenrio □	1□□	Tableau 39 : Synthèse des impacts sur le paysage pour les aires d'étude rapprochée et immédiate	256
Carte 40 : Localisation des photomontages des variantes	135	Tableau 40 : Synthèse des impacts paysagers du projet éolien	257
Carte 41 : Variante 1	136	Tableau 41 : Démarche de définition des mesures	260
Carte 42 : Variante 2	136		
Carte 43 : La variante optimisée	144		
Carte 44 : Plan de masse sur fond de photographie aérienne	147		
Carte 45 : Plan de masse sur fond cadastral	148		
Carte 46 : Plan de défrichement	159		
Carte 47 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements	163		
Carte 48 : L'aire d'étude éloignée	179		
Carte 49 : Relation du projet éolien avec les structures paysagères de l'AEIn	187		
Carte 50 : L'aire d'étude intermédiaire	194		
Carte 51 : Les structures de reliefs de l'aire d'étude rapprochée	204		
Carte 52 : Principales visibilitées depuis le bourg de Mailhac-sur-Benaize (source : Géoportail)	206		
Carte 53 : Principales visibilitées depuis le bourg de Cromac (source : Géoportail)	207		
Carte 54 : Perception du projet depuis les routes et bourgs principaux	211		
Carte 55 : L'aire d'étude rapprochée	218		
Carte 56 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée (source : DREAL Limousin et Poitou-Charentes)	245		

Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2000.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1007.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.

GUIDES / CHARTES

DIREN Limousin, Université de Limoges, Région Limousin, Paysages en Limousin, 2006

Christèle Gernigon, Cellule Forêt/Paysage du Limousin, Office National des Forêts, Un guide paysager pour la forêt limousine, Février 2002.

SITES INTERNET

www.geoportail.fr

www.earth.google.fr

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trun/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

www.monumentum.fr

www.limousin.developpement-durable.gouv.fr (DREAL Limousin)

www.haute-vienne.pref.gouv.fr

<http://geo.culture-en-limousin.fr/>

<http://www.tourismelimousin.com/>

<http://www.limousin-en-marche.com/>

<http://www.tourisme-hautlimousin.com/>

Annexe



QUESTIONNAIRE / ETUDE EXPLORATOIRE DES PERCEPTIONS SOCIALES DU PAYSAGE INITIAL

MATERIEL D'ETUDE :

Questionnaire sur chemise rigide, stylo, enregistreur MP3 et cartes IGN 1/100 000 pour AEE et 1/25 000 pour AER (aucune autre info ne doit apparaître sur les cartes, ni les aires d'études, ni les monuments historiques)

1. Introduction

- Présentation de l'interviewer et d'ENCIS, bureau d'études indépendant, et de l'objectif de l'enquête : comprendre comment le paysage est perçu.
- Garantie de l'anonymat de l'interviewé
- Présentation de l'interviewé :
 - Sur quelle commune vivez-vous ? *s'assurer qu'il vit ou travaille dans l'aire rapprochée*.....
 - Depuis combien de temps ?
 - Quelle est votre profession ?.....
 - Dans quelle commune travaillez-vous ?.....
 - Votre âge ?
- Exercice de « chauffe » : si je vous dis « paysage »... qu'est-ce qui vous vient à l'esprit ?

2. Perceptions du paysage de l'aire éloignée 5 minutes

J'aimerais que nous discutons de la zone géographique ... [Nommer les principales communes de l'aire éloignée]

Si l'interviewé peine à identifier la zone mentionner quelques points de repères géographiques et se servir de la carte et lui montrer la zone.

- Qu'est-ce que cette zone / ce territoire évoque pour vous ? Que représente-t-il ?

.....

DOSSIER : Entretien mené par :



3. Perceptions de l'aire rapprochée 10 minutes

Maintenant j'aimerais que nous parlions plus spécifiquement de [nommer les communes de l'AER]

- Comment décririez-vous ce territoire ?

.....

- Quelle atmosphère/ambiance y règne-t-il ?

.....

- Que représente le paysage de ce territoire pour vous personnellement ?

.....

être attentif au degré d'appropriation : usage des possessifs mon /ma, par ex.

- Comment jugez-vous votre cadre de vie ?

.....

Ce qui vous plaît ? Ce qui vous déplaît ? Ce qui lui manque ?

DOSSIER : Entretien mené par :



.....

- En pensant à ce territoire / cette zone, y a-t-il des lieux auxquels vous pensez spontanément ? Lesquels ?

Qu'est-ce qui vous y a fait penser immédiatement ?

.....

- MONTRER LA CARTE DE L'AER:

- quels sont TOUTS les lieux de ce secteur que vous trouvez intéressants. Pensez à tous les endroits/éléments de ce secteur que vous appréciez – qu'ils soient emblématiques ou plus « ordinaires ».

Prévoir une carte par interviewé et entourer chaque

Relances possibles

- Au niveau paysager ? Pour quelles raisons ? Relance sur les points de vue/panoramas.

- Au niveau architectural ? Pour quelles raisons ?

- Au niveau touristique/loisirs/sports (coin de pique-nique, baignade, randonnée, pêche, village...)

Pour chaque lieu cité, relancer :
 qu'est-ce qu'il vous apporte ?
 Comment vous y sentez-vous ?

.....

DOSSIER : Entretien mené par :



- Comment décririez-vous le paysage qui compose ce territoire ?

Inciter l'interviewé à donner des Adjectifs
 Images Sensations
 Emotions

.....

- Pour vous personnellement, quels sont les sites emblématiques de ce paysage ?

.....

- Et pour vous personnellement, quels sont les éléments du patrimoine les plus intéressants ?

Si besoin, relancer :
 architecture, bâtis, villages.

.....

- Quelles principales évolutions de ce paysage avez-vous noté depuis que vous le connaissez ?

Si besoin, relancer : donnez des exemples positifs... Et des exemples négatifs

.....

DOSSIER : Entretien mené par :



○ Parmi les lieux cités, quels sont les lieux que vous fréquentez souvent ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

○ Quels sont les itinéraires que vous empruntez ?

RELANCER si non cité : Quelles routes empruntez-vous ?

.....
.....
.....
.....

Terminer et remercier

DOSSIER : Entretien mené par :



QUESTIONNAIRE / ETUDE EXPLORATOIRE DES PERCEPTIONS SOCIALES DU PAYSAGE INITIAL

MATERIEL D'ETUDE :

Questionnaire sur chemise rigide, stylo, enregistreur MP3 et cartes IGN 1/100 000 pour AEE et 1/25 000 pour AER (aucune autre info ne doit apparaître sur les cartes, ni les aires d'études, ni les monuments historiques)

1. Introduction

- Présentation de l'interviewer et d'ENCIS, bureau d'études indépendant, et de l'objectif de l'enquête : comprendre comment le paysage est perçu.
- Garantie de l'anonymat de l'interviewé
- Présentation de l'interviewé :
 - Sur quelle commune vivez-vous ? *s'assurer qu'il vit ou travaille dans l'aire rapprochée*.....
 - Depuis combien de temps ?
 - Quelle est votre profession ?.....
 - Dans quelle commune travaillez-vous ?.....
 - Votre âge ?
- Exercice de « chauffe » : si je vous dis « paysage »... qu'est-ce qui vous vient à l'esprit ?

2. Perceptions du paysage de l'aire éloignée 5 minutes

J'aimerais que nous discutons de la zone géographique ... [Nommer les principales communes de l'aire éloignée]

Si l'interviewé peine à identifier la zone mentionner quelques points de repères géographiques et se servir de la carte et lui montrer la zone.

- Qu'est-ce que cette zone / ce territoire évoque pour vous ? Que représente-t-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DOSSIER : Entretien mené par :



3. Perceptions de l'aire rapprochée 10 minutes

Maintenant j'aimerais que nous parlions plus spécifiquement de [nommer les communes de l'AER]

- Comment décriez-vous ce territoire ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Quelle atmosphère/ambiance y règne-t-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Que représente le paysage de ce territoire pour vous personnellement ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

être attentif au degré d'appropriation : usage des possessifs mon /ma, par ex.

- Comment jugez-vous votre cadre de vie ?

.....

.....

.....

.....

Ce qui vous plaît ? Ce qui vous déplaît ? Ce qui lui manque ?

DOSSIER : Entretien mené par :



.....

- En pensant à ce territoire / cette zone, y a-t-il des lieux auxquels vous pensez spontanément ? Lesquels ?

Qu'est-ce qui vous y a fait penser immédiatement ?

.....

- MONTRER LA CARTE DE L'AER:

- quels sont TOUS les lieux de ce secteur que vous trouvez intéressants. Pensez à tous les endroits/éléments de ce secteur que vous appréciez – qu'ils soient emblématiques ou plus « ordinaires ».

Prévoir une carte par interviewé et entourer chaque

Relances possibles

- Au niveau paysager ? Pour quelles raisons ? Relance sur les points de vue/panoramas.

- Au niveau architectural ? Pour quelles raisons ?

- Au niveau touristique/loisirs/sports (coin de pique-nique, baignade, randonnée, pêche, village...)

Pour chaque lieu cité, relancer :
 qu'est-ce qu'il vous apporte ?
 Comment vous y sentez-vous ?

.....

DOSSIER : Entretien mené par :



- Comment décririez-vous le paysage qui compose ce territoire ?

Inciter l'interviewé à donner des Adjectifs
 Images Sensations
 Emotions

.....

- Pour vous personnellement, quels sont les sites emblématiques de ce paysage ?

.....

- Et pour vous personnellement, quels sont les éléments du patrimoine les plus intéressants ?

Si besoin, relancer :
 architecture, bâtis, villages.

.....

- Quelles principales évolutions de ce paysage avez-vous noté depuis que vous le connaissez ?

Si besoin, relancer : donnez des exemples positifs... Et des exemples négatifs

.....

DOSSIER : Entretien mené par :



○ Parmi les lieux cités, quels sont les lieux que vous fréquentez souvent ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

○ Quels sont les itinéraires que vous empruntez ?

RELANCER si non cité : Quelles routes empruntez-vous ?

.....
.....
.....
.....

Terminer et remercier

DOSSIER : Entretien mené par :